

Liban: l'armée perd des positions-clé

BEYROUTH (d'après AP, AFP et Reuter) — Les forces druzes ont délogé hier les soldats de l'armée libanaise d'un corridor stratégique dans la montagne du Chouf, au sud-est de Beyrouth, malgré les bombardements de la marine américaine et des raids de l'aviation libanaise.

Des unités de l'armée, « submergées » par de massifs renforts rebelles, soutenus par l'artillerie syrienne, ont dû se redéployer dans les régions côtières à l'ouest de la région de Chahar, a rapporté la radio.

L'armée a perdu le contrôle de

toutes ses positions dans la montagne libanaise au sud-est de Beyrouth à l'exception de Souk el-Gharb, indiquait-on hier soir de source militaire libanaise. Elle a perdu ces positions en début d'après-midi vers 15h00, précise-t-on de même source.

On indique encore de source militaire libanaise qu'une grande confusion règne à Khaldé, à l'entrée de la banlieue sud de Beyrouth, où seraient présents à la fois militaires libanais et forces du PSP (parti socialiste progressiste - druze) de M. Walid Joumblatt.

A la suite de ces revers, le président libanais Amine Gemayel a intensifié ses contacts politiques.

M. Gemayel s'est entretenu ensuite avec l'ambassadeur américain à Beyrouth, M. Reginald Bartholomew, avec lequel il a examiné les moyens de faire face à la situation actuelle, indique-t-on de source officielle.

Le président Gemayel s'est entretenu ainsi durant trois heures avec M. Soleiman Frangieh, ancien président de la république et l'un des chefs du Front de salut national (op-

position) soutenu par la Syrie. On ignorait la teneur de leur entretien.

La télévision libanaise a toutefois affirmé que le président Gemayel envisageait de prendre « une grande décision », et qu'il en avait informé Washington, lors d'une rencontre avec l'ambassadeur américain à Beyrouth, M. Reginald Bartholomew.

Le président Gemayel a également rencontré l'ancien président de la république M. Camille Chamoun, président du Front libanais (coalition des partis chrétiens) ainsi que

M. Pierre Gemayel, chef du parti kateb (phalanges libanaises), selon la même source.

Des milliers de réfugiés libanais fuyaient hier soir les villages chrétiens des abords sud de Beyrouth, attaqués par les milices druzes et chiites, pour se présenter aux points de passage contrôlés par l'armée israélienne sur la rivière Awali (Sud-Liban), a annoncé la radio israélienne.

De source militaire à Jérusalem, on indiquait que ces points de passage seraient ouverts pendant toute

Voir page 8: Liban

Le Conférence Board:

Le Québec se tirera plutôt bien d'affaire en 1984

OTTAWA (CP) — Le Québec devrait connaître cette année, une reprise économique supérieure, comparable et même supérieure à celle qu'il a connue l'année dernière, qui lui permettra de récupérer dès l'été prochain les pertes qu'il a connues durant les deux années de récession. En 1983, le taux de croissance au Québec avait été de 3,1 %.

C'est ce qui ressort d'un rapport trimestriel du Conférence Board sur l'économie des provinces. Au Québec, des secteurs comme l'agriculture, la forêt, les mines et la construction continueront de battre de l'aile.

Ce rapport, publié à la veille du discours du budget de M. Lalonde, Voir page 8: Le Québec

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Air Canada veut plus de souplesse

Afin de pouvoir concurrencer les compagnies spécialisées dans les vols nolisés, Air Canada a demandé, hier, au gouvernement de modifier sa réglementation sur les tarifs aériens. **Page 13**

Déjà 70,000 visiteurs

Les Québécois ont de nouveau démontré leur engouement pour les affaires financières au cours des derniers jours alors que plus de 70,000 personnes ont visité le Salon de l'épargne-placements à la Place Bonaventure. Les organisateurs prévoient que quelque 85,000 visiteurs auront franchi les tourniquets lorsque le Salon fermera ses portes ce soir. **Page 9**

Des baisses d'impôts?

Les concessions fiscales aux particuliers et le chiffre du déficit pour 1984-85 retiendront l'attention des contribuables cet après-midi alors que le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, fera lecture de son deuxième exposé budgétaire. **Page 9**

Le 425 de Maisonneuve ouest
Bureau 1710
Montréal (Québec) H3A 3G5

OPTIGECO INC.

Bureaux à louer
Jean Framand
(514) 288-2050

SARAJEVO 84

De l'or pour Boucher



Le Canadien Gaétan Boucher, de Saint-Hubert, est devenu champion olympique pour la première fois de sa longue carrière en remportant le 1,000 mètres de patinage de vitesse après avoir récolté du bronze sur 500 mètres, vendredi. Boucher (1:15.80) a relégué à presque une seconde le Soviétique Sergei Khlebnikov (1:16.63). La médaille de bronze a été gagnée par un Norvégien, Kai Arne Engelstad. C'est la première fois qu'un Canadien remporte un titre olympique en patinage de vitesse. Boucher avait récolté la médaille d'argent du 1,000 mètres aux Jeux de Lake Placid, il y a quatre ans. **Nos informations en page 8.** (Photolaser AP)

La fusillade de Rock Forest

Le policier Dion a vu «un torse nu» et a tiré

par Maurice Girard

SHERBROOKE (PC) — Craignant pour sa vie, l'inspecteur Roger Dion, de la police de Sherbrooke, tire «volontairement» le premier à l'intérieur de la chambre 5 du motel le Châtillon de Rock Forest, le 23 décembre 1983 à 7h55.

Dans un geste de repli, après s'être avancé à deux ou trois pieds à l'intérieur et n'avoir vu, toutes lumières allumées, «qu'un torse nu qui fonçait sur moi», le policier de 41 ans laisse partir un coup de son Colt, 45.

«J'ai reculé jusque dans le cadre et j'ai vu la porte se refermer. Ce que j'ai senti, c'est que j'étais un homme mort et j'ai tiré un coup en espérant être capable de sortir», a-t-il raconté hier à l'enquête du coroner Denys Dionne sur les circonstances de la mort de Serge Beaudoin.

Sur les pas de Dion se tenait André Castonguay, qui fait un mouvement de recul. «Moi et Roger étions trop collés l'un sur l'autre pour que Roger ait une liberté de mouvement», a précisé, sûr de lui, cet autre policier de 41 ans, ex-instructeur à l'Institut de police de Nicolet.

Dans la seconde suivant la détonation, M. Castonguay voit son compagnon «revoler à côté de moi... le bras en l'air, légèrement plié». Il lui

Voir page 8: Le policier

Tchernenko est prêt à un dialogue réaliste avec l'Ouest

MOSCOU (AFP) — Les obsèques de Youri Andropov ont été l'occasion, hier à Moscou, d'un début de décrispation des rapports soviéto-américains, au plus bas depuis l'installation des euromissiles et la destruction d'un avion civil coréen par la chasse soviétique, il y a plus de quatre mois.

À l'occasion des funérailles de Youri Andropov, célébrées hier sur la Place Rouge de Moscou, son successeur Constantin Tchernenko s'est dit prêt à un dialogue «réaliste et honnête» avec l'Occident, en soulignant toutefois que Moscou ne «craignait pas les menaces».

À l'issue d'un entretien avec le nouveau secrétaire général du PCUS, le vice-président américain George Bush a confirmé que M. Tchernenko jugeait souhaitable des relations plus constructives avec Washington. Le président Reagan n'envisage cependant pas de rencontrer au sommet dans l'immédiat.

M. Bush a qualifié son entretien «d'utile et constructif».

Après la cérémonie funèbre, qui s'est achevée par un défilé de troupes d'élite, M. Tchernenko a reçu plusieurs dizaines de dirigeants étrangers, dont M. Bush, Mme Thatcher, MM. Mauroy et Kohl. Beaucoup de représentants étrangers ont procédé à des discussions bilatérales.

M. Tchernenko a fait hier sa première prestation publique dans sa nouvelle fonction en apparaissant tour à tour mal à l'aise sur la Place Rouge et plein «d'assurance» dans les entretiens politiques, selon M. Bush.

Dans son premier message à l'Occident, le discours funéraire à la mémoire de son prédécesseur, Konstantin Tchernenko a certes montré sa volonté de dialogue, préconisant des «négociations honnêtes, d'égal à égal et dans le respect de la sécurité de chacune des parties». Mais dans



Le vice-président américain George Bush (à droite) échange une ferme poignée de mains avec le nouveau leader soviétique Konstantin Tchernenko avant leur entretien hier. (Photolaser AP)

le même temps, a-t-il souligné dans un discours plein d'hésitations et ponctué par des toussements, «la menace ne nous fait pas peur».

En écho, le maréchal Dmitri Oustinov, ministre de la Défense, a affirmé devant les représentants de quelque 150 États, gouvernements, partis, mouvements de libération et organisations internationales: «aucune menace ne peut nous effrayer».

Cinq jours après la mort de son prédécesseur, le nouveau secrétaire général du PC soviétique, élu lundi

«à l'unanimité» par le Comité central, était apparu frère sur la tribune du mausolée de Lénine, entre le chef de l'Armée rouge et M. Andreï Gromyko, ministre des Affaires étrangères depuis plus d'un quart de siècle, pourtant tous deux ses aînés.

Selon les termes d'un ministre occidental des Affaires étrangères présent sur la tribune, M. Tchernenko était «terriblement mal à l'aise» pendant la durée des funérailles qui se sont déroulées devant des dizaines

Voir page 8: Tchernenko

Heures d'affaires: pour Biron, le projet 59 n'est qu'une première étape

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Avec le projet de loi 59 modifiant légèrement les heures d'affaires des établissements commerciaux, une étape a été franchie pour adapter le système commercial québécois au nouveau mode de vie des familles, mais on est encore loin des facilités offertes aux consommateurs des autres provinces canadiennes et des États américains.

«Tant que le commerce québécois aura une structure de petite et moyenne entreprise, il faudra réglementer les heures d'affaires et non pas laisser la liberté d'ouvrir sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre», a précisé hier au DEVOIR le ministre de l'Industrie,

Autres informations, page 13

du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, quelques heures après l'ouverture de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 59. Sur le plan du commerce de détail, le Québec n'est pas une province comme une autre, estime-t-il.

«Mais il est possible que dans un, deux ou cinq ans, on soit prêt à franchir une autre étape, à adopter d'autres aménagements à la loi sur les heures d'affaires», espère M. Biron. «On peut forcer un peu l'évolution mais on ne peut tout bousculer: il faut être prudent, suivre l'évolution des mentalités», plaide-t-il.

La première loi québécoise sur les heures d'affaires a été adoptée en 1969: «Par un certain caractère protectionniste, cette loi a permis aux commerces indépendants du Québec de se développer en équilibre avec les grandes chaînes d'a-

limentation», remarque le ministre.

Même si M. Biron aurait pu souhaiter que cela aille plus vite, le gouvernement du Québec ne veut pas imposer une ouverture plus grande des heures d'affaires tant que les commerçants n'y sont pas prêts et même tant que les consommateurs ne font pas pression. À ses yeux, il manque un consensus de la société québécoise, marchands comme clients, pour bouleverser davantage les habitudes de magasinage mais aussi pour créer des nouveaux emplois à temps partiel dans les magasins.

Aux yeux du ministre, les consommateurs sont divisés quant à l'ouverture des magasins le dimanche et tard le soir. «Une consommatrice qui travaille peut souhaiter un élargissement des heures d'affaires des magasins alors qu'une autre

Voir page 8: Heures d'affaires



Rodrigue Biron: on ne peut pas tout bousculer.

DERNIERE
JOURNÉE
AUJOURD'HUI

**APPRENEZ
À "FAIRE
DE L'ARGENT!"**

**SALON DE
L'ÉPARGNE-
PLACEMENTS**

**COMPAREZ et
CHOISISSEZ**

- ★ Épargne-retraite
- ★ Assurance-vie
- ★ Actions
- ★ Hypothèque
- ★ Fonds mutuel

**PLACE
BONAVENTURE**

du 11 au 15 février

SAMEDI-DIMANCHE: 12H. à 22H.
LUNDI-MARDI-MERCREDI: 10H. à 22H.

présenté par
L'UNIVERSITÉ
POPULAIRE

Par le biais d'un mémoire aux Communes sur la nouvelle loi de la santé

Les médecins lancent à Ottawa leur négociation avec Québec

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — En vertu de la nouvelle loi nationale sur la santé, le gouvernement fédéral devrait pouvoir pénaliser le gouvernement québécois si ce dernier ne fournit pas « une rémunération raisonnable » aux omnipraticiens québécois, dont la moyenne de revenu était de \$90,000 l'an dernier.

C'est ce qu'a réclamé, hier en conférence de presse, le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, le Dr Clément Richer. Ces médecins « concrets » dans le régime provincial sont privés de \$45,000 de revenus annuels en comparaison de leurs collègues d'autres provinces.

En 1983, les 6,000 médecins non spécialistes du Québec gagnaient en moyenne \$90,278, comparativement à \$135,020 en Ontario et \$151,370 en Colombie-Britannique, affirment les chiffres publiés hier par la fédération.

« Ce qui est le plus ironique, c'est que ce sont les premiers ministres Lévesque et les ministres québécois qui sont les mieux payés à travers le pays », a renchéri le Dr Richer.

Toutefois, selon les chiffres du

gouvernement québécois, le salaire de M. René Lévesque était de \$88,000 en 1983 et celui d'un ministre à l'Assemblée nationale \$74,000, chiffres dans les deux cas inférieurs au revenu moyen d'un médecin non spécialisé, si on se fie aux données de la fédération.

Dans leur mémoire devant la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi C-3 sur les services de santé au pays, les omnipraticiens québécois réclament du ministre responsable, Mme Monique Bégin, qu'elle pénalise le Québec si la province refuse de transférer aux médecins l'argent que lui verse Ottawa à ce chapitre.

Pour le Dr Richer, l'écart qui sépare les revenus des médecins québécois de ceux de leur collègues des autres provinces est si important qu'il risque de constituer une menace à l'accessibilité des soins au même titre que la double facturation et les frais modérateurs.

Proposant une série d'amendements au projet de loi de Mme Bégin, les médecins québécois conseillent à Ottawa de refuser de fournir la pleine compensation financière pour son régime d'assurance-santé à une province qui ne donne pas une « ré-

munération acceptable » aux médecins.

Pour le Dr Richer, le fédéral devrait même verser les fonds directement aux médecins s'il appert que les provinces en retiennent une partie pour d'autres fins. Dans le cas du Québec, cela signifierait qu'Ottawa retiendrait à la source quelque \$240 millions qu'il verse chaque année au trésor provincial, somme qui, redistribuée directement aux médecins, leur permettrait de rattraper leurs collègues des autres provinces.

« On a déjà conseillé à Ottawa de faire son chèque au nom du ministre des Affaires sociales, parce que M. Parizeau est un 'magicien' et qu'il n'y a plus moyen de retrouver où sont allés les \$2,5 milliards fédéraux dans les comptes de la province », affirme le Dr Richer.

L'état-major de la fédération avait beaucoup à dire, hier, contre le régime québécois d'assurance-santé. « Le gouvernement nous force à participer au système; on y est conso-

Et Québec n'en sont toujours pas arrivés à une nouvelle convention. En outre, les médecins devraient avoir le choix de se dissocier du régime

provincial s'ils le désirent. Les négociations entre le Québec et ses médecins doivent débuter en novembre prochain et la fédération,

hier, se défendait bien de vouloir faire jouer l'un contre l'autre les deux paliers de gouvernement pour améliorer sa position.

L'Association des hôpitaux demande aussi qu'Ottawa précise son projet de loi

par Renée Rowan

Le projet de loi sur la santé au Canada continue de s'imposer, mais il mérite d'importantes modifications, en particulier en ce qui concerne le libellé, en français, de l'article 3.2.a, estime l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ).

Tel qu'il se présente actuellement, affirme l'AHQ, le libellé de cet article peut être compris « comme une intention de la part du gouvernement fédéral de se placer en autorité, au-dessus du gouvernement des provinces, dans l'affectation des ressources en matière de santé ».

Dans une lettre au ministre canadien de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Monique Bégin, déposée hier au comité plénier de la Chambre des communes, l'AHQ signale que, sauf erreur, « to encourage effective allocation of the nation's health resources » devrait être traduit par « promouvoir une allocation efficace des ressources du pays consacrées à la santé » et non pas, comme c'est actuellement le cas, par « de rationaliser l'affectation des ressources du pays en matière de santé ».

Complémentaire au mémoire déjà présenté par l'Association des hôpitaux du Canada, l'intervention de l'AHQ se limite à quelques points seulement.

L'association endosse certaines des inquiétudes du ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, et se demande si le projet de loi du gouvernement du Ca-

nada voulant stopper l'érosion du système de santé canadien n'aura pas pour effet d'entraîner une autre forme d'érosion, celle de la juridiction ou de la compétence générale du gouvernement du Québec en matière de santé.

À son avis, l'article 4 du projet de loi décrit, en la réduisant nettement, la compétence reconnue des provinces. Dans sa lettre, le président de l'AHQ, M. André Brousseau, note que cette description ne semble pas essentielle à la poursuite des objectifs du gouvernement canadien.

L'article 2 constitue une amélioration par rapport à l'approche prévalant dans la législation antérieure qui mettait de l'avant la notion d'une « liste de services minimums » devant être offerts, reconnaît l'AHQ, mais il peut encore, estime-t-il, être amélioré.

« En laissant aux provinces pleine latitude à l'égard des services non exclus nommément, le gouvernement pose un pas en avant, écrit M. Brousseau. Mais, cette possibilité d'exclure ultérieurement des services, et ceci, sans entente avec les gouvernements des provinces visées, semble irrecevable. » Encore une fois, mais de façon différente, les institutions hospitalières courent le risque de se retrouver avec des orientations qui ne conviennent pas.

L'AHQ conclut en demandant que la loi prévoit, très explicitement, une obligation de dialogue, d'échanges et d'ententes entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces.

Téléphone : Edmonton en guerre avec la régie d'État albertaine

EDMONTON (d'après CP) — Les autorités municipales d'Edmonton ont donné une nouvelle tournure à la guerre qu'elles livrent depuis des années contre la compagnie de téléphone de l'Alberta à propos des revenus provenant des appels interurbains.

La ville d'Edmonton est la seule ville au Canada, avec Thunder Bay, en Ontario, à exploiter son propre réseau téléphonique. Depuis 68 ans, les compagnies Edmonton Telephones et Alberta Government Telephones (AGT) se disputent les revenus des interurbains.

Hier, la ville d'Edmonton a brouillé les programmes de ses propres ordinateurs pour priver l'AGT des données nécessaires à la perception des frais d'appels interurbains. Le maire d'Edmonton, M. Lawrence Decore, a qualifié cette tactique d'é-tape importante dans la guerre que se livrent les deux compagnies.

Le ministre du Logement, M. Larry Shaben, qui occupe par intérim le portefeuille des Services et Télécommunications, trouve qu'il s'agit « d'une étonnante confrontation puisque les deux parties avaient accepté une rencontre de négociations ».

La tactique de la ville d'Edmonton s'apparente à celle adoptée par le gouvernement de l'Alberta durant ses négociations avec Ottawa sur le prix du pétrole. La province avait alors étayé sa négociation en limitant la production du pétrole.

Roberts à nouveau pris à partie aux Communes

Deux autres organismes auraient profité des largesses libérales

OTTAWA (PC) — Le député néo-démocrate Ian Waddell est revenu à la charge, hier, et a accusé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. John Roberts, d'avoir favorisé pour une somme de \$583,000 une association communautaire dirigée par des partisans libéraux malgré les avis de deux organismes reconnus et expérimentés.

En plus d'embarrasser le ministre par ses questions aux Communes, M. Waddell a rendu publiques les lettres des deux organismes reconnus, soit United Way et The Social Planning Council of Metropolitan Toronto.

L'association favorisée, The Canadian Alliance for Italian Integration and Culture, est décrite par United Way de Toronto comme une agence sans expérience, « qui n'a pas suffisamment de liens avec la communauté pour recevoir une somme de \$500,000 du gouvernement fédéral et offrir des services sociaux dans la région métropolitaine de Toronto ».

Dans une lettre que United Way faisait parvenir à M. Roberts le 17 janvier 1984, l'organisme soulignait

qu'il n'avait pas été consulté. « United Way, disait-il, a mis en réserve une somme de \$248,000 pour aider les nouvelles agences en 1984. Nous avons reçu 71 demandes... Étant donné les précautions que nous prenons pour éviter les dédoublements et les pertes, nous sommes certains que vous comprendrez pourquoi nous nous demandons quels ont été les critères qui ont guidé votre décision d'accorder une subvention à The Canadian Alliance for Italian Integration and Culture. »

De son côté, The Social Planning Council of Metropolitan Toronto, dans une lettre au ministre, en janvier 1984, indiquait que l'agence favorisée par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration avait été créée sans aucune consultation et sans tenir compte des organismes existant dans la région et qui offraient la même gamme de services.

« Cette décision, écrivait-il, est ni plus ni moins qu'une gifle à l'endroit des organisations et agences existantes. »

La Canadian Alliance for Integra-

tion and Culture, dirigée par M. Joseph Volpe, ex-candidat libéral provincial et co-signataire d'un document sur les relations entre la communauté italienne et le Parti libéral du Canada (29 août 1983), a reçu ses lettres patentes le 18 février 1983.

Hier, aux Communes, M. Roberts a indiqué que les recommandations négatives des deux agences lui avaient été acheminées après que les fonctionnaires de son ministère eurent accordé la subvention de \$583,000.

Le ministre a ensuite souligné que les groupes et les personnes dont l'allégeance politique était connue ne devaient pas nécessairement être exclus des programmes gouvernementaux. « Je tiens à souligner, a-t-il dit, que la question de l'allégeance politique n'entre pas du tout dans les décisions de mon ministère. »

Finalement, M. Roberts a promis de rendre publique dès lundi prochain la liste des 844 projets de création d'emplois acceptés jusqu'à maintenant.

Une Saint-Valentin humide

(PC) — Des pluies abondantes et la fonte des neiges à travers l'Ontario ont marqué la Saint-Valentin et ont fait déborder les eaux à plusieurs endroits, causé nombre d'embouteillages et chassé des familles de leur foyer.

Dans les 24 heures précédant sept heures du matin hier, 35,6 millimètres de pluie ont tombé sur le centre-

ville de Toronto, la plus forte précipitation en février depuis 1925 alors que, le 23, il en était tombé 40,1 millimètres.

Deux frères, âgés de six et huit ans, qui jouaient près de la rive glacée de Black Creek à Toronto, ont été emportés quand l'un a glissé dans les eaux en crue et que l'autre s'est perdu en essayant de le sauver.

Rectificatif

On aura sans doute remarqué que le titre qui coiffait l'article sur la corruption chez les médecins soviétiques, en page 16 de notre édition d'hier, n'avait aucun rapport avec le texte. Nous nous excusons de cette malencontreuse inversion.

Un bon conseil

Faites vérifier votre tension artérielle

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU CŒUR

Manitoba : les libéraux demandent à Mulroney de contrôler ses troupes

par Pierre April

OTTAWA (PC) — Les députés libéraux Gaston Gourde (Lévis) et Jean-Guy Dubois (Lotbinière) ont sommé le chef conservateur, M. Brian Mulroney, de rappeler à l'ordre deux de ses troupes, MM. Daniel MacKenzie et Ronald Stewart, qui s'entêtent à ne pas vouloir reconnaître les droits des francophones au Manitoba.

Prenant la parole, hier, aux Communes, M. Gourde a demandé au chef de l'Opposition d'avoir le courage de l'ex-leader tory, M. Robert Stanfield, et de demander la démission pure et simple des deux récalcitrants.

« On se souvient, a souligné le député de Lévis, que M. Stanfield avait refusé d'entériner la candidature de l'ex-maire de Moncton, M. Leonard Jones, aux élections générales en

raison de ses positions anti-bilinguisme. Peut-être (M. Mulroney) aujourd'hui être au moins à la cheville de M. Stanfield et ordonner immédiatement aux deux dissidents de quitter le parti ou de démissionner sur une question aussi fondamentale ? »

De son côté, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et député de Lotbinière, M. Jean-Guy Dubois, a rappelé qu'un député conservateur du Manitoba (M. Daniel MacKenzie) avait déclaré, jeudi dernier, que le projet de loi du gouvernement manitobain auquel les conser-

vateurs fédéraux avaient donné leur appui l'automne dernier n'était qu'une tentative socialiste et irréversible pour troubler l'harmonie et la paix.

Après avoir souligné qu'un autre député conservateur de la région de Toronto, M. Ronald Stewart, avait, lors de ses interventions durant le débat constitutionnel, indiqué que la seule langue officielle qui devait être parlée au pays était l'anglais, M. Dubois a, lui aussi, exigé que le chef de l'Opposition intervienne.

« Quand je vois que ces deux députés, a-t-il dit, font complètement abstraction de la réalité canadienne, de la situation des francophones au pays, je trouve cela tellement honteux que je ne peux pas faire autrement que de me lever et demander au chef du Parti conservateur d'expulser ces deux personnes. »

Interrogé à sa sortie des Communes, l'ex-chef conservateur, M. Joe Clark, a indiqué que les deux députés avaient sûrement agi à titre personnel et qu'il continuait à appuyer la politique du bilinguisme qu'il prônait au temps où il était chef des troupes conservatrices.

« Je pense, a-t-il dit,

que ces deux députés ont agi à titre personnel. J'ai déjà été contre leurs gestes et je le suis encore. »

M. Clark a conclu en soulignant que tout ce débat était de juridiction provinciale et qu'il était nécessaire qu'il se poursuive à ce niveau.

Quant à M. Mulroney, il a fait savoir, hier en fin d'après-midi, qu'il avait l'intention de faire une déclaration sur cette question, aujourd'hui, immédiatement après le caucus conservateur.

Le chef néo-démocrate, M. Edward Broadbent, a, pour sa part, décidé de profiter

du congrès du NPD du Manitoba, qui se tiendra à Brandon en fin de semaine, pour réaffirmer son appui à la position du gouvernement Pawley et demander au chef conservateur de raffermir son autorité dans son parti et de faire respecter les principes énoncés dans la résolu-

tion votée unanimement aux Communes l'automne dernier.

Trudeau rendra compte demain de son entretien avec Tchernenko

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Pierre Trudeau a l'intention de rencontrer la presse, demain matin, pour divulguer les résultats de son entretien, aujourd'hui à Moscou, avec le nouveau leader soviétique Konstantin Tchernenko, a fait savoir l'attaché de

presse du premier ministre.

Rejoint au téléphone à Moscou, hier soir, M. Ralph Coleman a indiqué que, pendant 24 heures, rien ne transparaissait de la rencontre de MM. Trudeau et Tchernenko, aujourd'hui à 16 heures (huit heures, HNE), où le premier ministre doit aborder son initiative de paix.

« Le premier ministre veut faire lui-même le rapport de sa rencontre et il veut le faire de retour au Canada », a précisé M. Coleman. M. Trudeau doit arriver à

Ottawa à 13 h 15 demain. Il rencontrera probablement la presse plus tard le même jour.

L'entretien avec M. Tchernenko, organisé peu après l'arrivée de M. Trudeau à Moscou, lundi, pour les funérailles de l'ancien leader Youri Andropov, est considéré comme une étape marquante dans

l'initiative de paix que le premier ministre canadien a lancée il y a quatre mois.

Les rumeurs ont, par ailleurs, repris sur l'annonce de sa démission. M. Trudeau avait fait savoir, en décembre dernier, qu'il prendrait environ deux mois avant de rendre sa décision sur son avenir politique.

guérin

l'éditeur qui édite

COLLECTION P.I.L.O.E.

Les dires de Piloé

dirigée par Alain Vézina

ISBN-27601-1087-7

666 pages — 24,95 \$

les dires de piloe

Guide de l'enseignant

ALAIN VÉZINA

guérin

En vente dans toutes les librairies

guérin

4501 Drott

Montréal H7T 2G2

Tél. (514) 842-3481

Maintenant disponible

À Magog, une bonne adresse...

L'Auberge de l'étoile

Ski alpin ou de randonnée.

Pêche sur le lac.

Demi-pension, par pers., occ. dble, fin de semaine 83 \$, semaine 219 \$.

Pour réservation: (819) 843-8521

Le prix

L'autotestament

La façon sûre, simple et légale de faire vous-même votre testament:

— Conçu par un notaire pour les situations courantes.

— Prix modéré.

— Enregistré et confidentiel.

Protégez vos héritiers des problèmes et des contestations de testament.

Informations gratuites à:

(514) 669-3510

ou à 15 Boul. Lévesque, Laval (Pont-Viau), H7G 1B3

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525

168 est. rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

ÉCOLES FRANÇAISES DE LA CEPGM

INSCRIPTIONS 1984-85



Dates

Les inscriptions des élèves dans les écoles publiques de la commission des écoles protestantes du grand Montréal s'effectueront

du lundi 20 février au vendredi 24 février, 1984 inclusivement

de 9 heures à midi et de 13:30 heures à 16 heures

Âge d'admissibilité

• avoir 5 ans avant le 1er octobre, 1984 (maternelle)

• avoir 6 ans avant le 1er octobre, 1984 (1ère année)

Documents requis

• certificat de naissance (original et deux photocopies)

• un bulletin scolaire, s'il y a lieu

Remarques

Toutes les écoles de la CEPGM font partie du secteur public et suivent les programmes officiels du Ministère de l'Éducation de la province de Québec

Renseignements

Pour connaître l'adresse de l'école la plus proche de votre domicile ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, téléphonez-nous au 483-7251

M.R. Fox, Directeur Général, Commission des écoles protestantes du grand Montréal

La Cour suprême et les essais du missile Cruise

Le procureur des pacifistes soutient qu'il faut une loi

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — Le Cabinet fédéral ne peut permettre la tenue d'essais du missile Cruise au Canada sans faire adopter une loi à cet effet par le Parlement.

C'est ce qu'a soutenu hier, devant la Cour suprême du Canada, Me Gordon Henderson, qui représentait la coalition de groupes pacifistes et syndicaux regroupés autour d'Operation Dismantle, qui conteste la constitutionnalité des essais du missile américain. Essais qui doivent débiter en Alberta le mois prochain.

Selon lui, le privilège de la Couronne — qui permet au gouvernement de signer les traités — ne lui donne pas le droit de mettre en application ces traités au Canada sans une loi du Parlement.

« Ce n'est pas une question politique, c'est tout simplement une question d'autorité légale », a soutenu Me Henderson, qui dirige l'un des plus importants bureaux d'avocats du pays et qui a accepté de représenter les pacifistes devant la Cour suprême.

Des lois sur des sujets comme les droits d'auteurs ou les douanes sont le résultat de traités internationaux signés par le Canada et qui ont ensuite fait l'objet d'une loi du Parlement pour que ces traités puissent s'appliquer au Canada.

Les essais du Cruise ayant été approuvés par le Cabinet en vertu d'un traité signé avec les États-Unis et portant sur les tests de systèmes d'armements, ils doivent donc faire l'objet d'une loi spécifique pour être confirmés à la Constitution.

Une telle loi du Parlement serait, toutefois, contestable devant les tribunaux en vertu de la Charte des droits, à moins que le gouvernement n'utilise l'article 33 de la Charte — la clause dite « dérogatoire » — qui permet à une loi de s'appliquer même si elle contrevient à la Charte, soutient Me Henderson.

L'argument de la nécessité d'une loi validant le traité n'avait pas été utilisé jusqu'à maintenant par les pacifistes qui soutenaient plutôt que les essais du Cruise violaient les garanties constitutionnelles sur la vie et la sécurité de la personne.

Mais ces arguments n'ont pas semblé impressionner le procureur du gouvernement fédéral, Me Ian

Binnie, pour qui le Canada est devenu membre de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), a signé un traité de défense avec les États-Unis (NORAD) et des traités sur les liaisons aériennes internationales sans jamais faire adopter une loi par le Parlement.

« Cela voudrait dire qu'on pourrait procéder légalement à ces essais s'il n'y avait pas de traité, mais qu'ils deviendraient illégaux en présence d'un traité. C'est une affirmation trop large pour être acceptable », a soutenu Me Binnie.

Celui-ci devait cependant faire lui aussi une affirmation un peu large au goût des juges.

Selon l'avocat du gouvernement fédéral, en effet, la Charte des droits ne s'applique qu'aux questions sous la juridiction du Parlement et non aux décisions prises par le Cabinet.

« Vous enlèvez là un bien gros morceau à la Charte », a lancé le juge Brian Dickson.

« Voulez-vous dire que la Charte ne s'applique que lorsqu'il y a eu une loi du Parlement et pas aux décisions du Cabinet en vertu du privilège de la Couronne? », a demandé le juge Willard Estey.

« Tout à fait », a répliqué Me Binnie, qui s'est servi de l'exemple des Canadiens d'origine japonaise internés au cours de la Seconde Guerre mondiale qui n'auraient eu un recours si la Charte avait existé, que parce que la décision du gouvernement découlait de la Loi des mesures de guerre.

Ces arguments avaient été rejetés par trois des cinq juges qui avaient entendu la cause devant la division d'appel de la Cour fédérale, l'autome dernier.

D'autre part, les juges ont entendu une répétition des arguments que les pacifistes avaient soulevés à la Cour fédérale d'appel quant à l'inconstitutionnalité des essais du Cruise qui violeraient le droit à la sécurité de la personne garanti par la Charte.

Me Lawrence Greenspan n'a, cependant, eu qu'un succès mitigé avec ces arguments que les juges ont semblé réfuter par leurs nombreuses questions.

Si les essais du Cruise constituent une menace à la sécurité de la personne en faisant du Canada une cible plus probable d'attaques ennemies.

A la condition que la loi 40 propose une vraie décentralisation

Les directeurs d'école ne sont pas défavorables à la formule d'« opting-in »

par Jean-Pierre Proulx

La Fédération québécoise des directeurs d'école, a indiqué hier son président, M. Réal de Guire, n'est pas, a priori, défavorable à une formule d'« opting-in » qui permettrait aux écoles d'exercer à leur rythme les pouvoirs que prévoit pour eux le projet de loi 40. La FQDE y met une condition : que ces pouvoirs soient vraiment décentralisés et non pas simplement déconcentrés.

Cette hypothèse, a indiqué une source interne, a déjà fait l'objet de discussions au sein de la FQDE.

Avant tout, la FQDE voulait, hier, se rappeler au bon souvenir du ministre de l'Éducation. On craint, a dit M. de Guire, qu'il réécrive le projet de loi 40 « avec les gros », c'est-à-dire la Fédération des commissions scolaires et la Centrale de l'enseignement du Québec. « Faute de millions », a dit M. de Guire, on a donc organisé une opération de relations publiques plus modeste : on a tenu une série de conférences de presse

régionales pour servir un « avertissement au ministre de l'Éducation ». La FQDE, l'a-t-on prévenu, va lui retirer son appui si le projet de loi remet en question les trois éléments suivants :

■ l'existence de trois paliers qui supposent une décentralisation de responsabilités à l'école;

■ la non-présence des personnels au conseil d'école étant sauf, leur rôle prépondérant sur les décisions en matière pédagogique au sein du comité pédagogique;

■ les conditions de travail des directeurs d'école fixées par règlement.

Ces principes étant saufs, « la FQDE ne s'oppose, a priori, à aucune formule », y compris celle de l'« opting-in ». La FQDE suggère, en outre, que la réécriture du projet de loi se fasse en concertation avec tous les « agents du réseau scolaire », et elle se déclare prête aux pas nécessaires pour parfaire les consensus.

Dans le débat sur le projet de loi 40, l'octroi de pouvoirs décisionnels

au conseil d'école n'a pas encore fait l'unanimité. M. Laurin y tient, mais les commissions scolaires et les enseignants rejettent péremptoirement cette formule. Les commissions scolaires seraient tout au plus prêtes à une délégation de pouvoirs. M. de Guire rejette cette formule : il y voit plutôt une déconcentration qu'une décentralisation, les pouvoirs pouvant toujours être repris par l'autorité qui les détient d'office. La Fédération des comités de parents appuie, pour sa part, le projet de loi 40. À la base, toutefois, révelent les sondages, les parents sont divisés quant à leur volonté d'exercer des pouvoirs décisionnels.

La formule de l'« opting-in » a été, pour la première fois, proposée par M. Normand Wener, l'ex-vice-doyen des Sciences de l'éducation de l'UQAM. Au nom d'une « pédagogie du changement social », il proposait dans LE DEVOIR du 21 octobre 1982, qu'on mette d'abord en place les conseils d'école. Dans un deuxième

temps, « qui pourrait s'échelonner sur plusieurs années, chaque conseil d'école, selon son rythme propre et à partir de ses propres besoins, irait chercher à sa commission scolaire les pouvoirs dont il a besoin pour se prendre en charge progressivement et réaliser son propre projet éducatif. Ainsi, divers foyers d'exercice autonome du pouvoir naîtraient progressivement ça et là sur le territoire, selon des modalités et sur des contenus divers. Tout le temps nécessaire serait alors laissé aux différents acteurs scolaires pour changer leurs mentalités, pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'une saine gestion scolaire, pour échanger leurs expériences et pour apporter le support nécessaire aux plus démunis d'entre eux. Aucune école ne serait contrainte, à brève échéance, à assumer toutes ses responsabilités selon un modèle pré-déterminé. Elle aurait cependant accès à tous les pouvoirs dont elle a besoin ».

Le différend peut s'étendre à d'autres chantiers

Petro-Canada: un conflit entre le 144 et les électriciens affiliés à la FTQ

Des syndiqués du local 144 (métiers mécaniques du Conseil provincial international des métiers de la construction) ont manifesté, lundi, à Pointe-aux-Trembles devant la raffinerie de Petro-Canada. Ce syndicat accuse la compagnie et la FIPOE (Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité — FTQ) de collusion. L'agent d'affaires du local 144, M. Jean-Claude Sureau, laisse même entendre que « le conflit peut s'étendre à d'autres chantiers du Québec ».

Petro-Canada a immédiatement fait valoir, par sa direction des affaires publiques, que « le nouveau contrat remplace quatre contrats avec autant de contracteurs qui venaient à échéance à la fin de 1983 ». Selon Petro-Canada, l'entrepreneur visé a entamé des discussions avec les deux syndicats dans le but de réengager autant de travailleurs des contracteurs précédents « dans la mesure où la somme de travail l'exige ».

Le représentant syndical de la FIPOE, M. Jacques Mongrain, a précisé, quant à lui, que la période de maraudage a déjà eu lieu. S'agissant du sous-traitant mis en cause par le 144 (Black & Diamond), l'accréditation de la FIPOE remonte à septembre 1983, bien avant qu'il ne soit question du contrat (février 1984).

M. Mongrain trouve « aberrant » que le local 144 pense à prélever une cotisation de syndiqués auxquels il n'a plus à rendre de services. Les quelque 100 travailleurs qui assureront l'entretien de la raffinerie de Pointe-aux-Trembles sont soumis à la formule Rand : leurs cotisations iront donc à la FIPOE qui détient déjà trois accréditations. Dans des cas si-

milaires, d'ajouter M. Mongrain, lorsque le maraudage tourne au désavantage de la FIPOE, nous cessons de prélever une cotisation.

Dans son communiqué de mardi, M. Sureau, au nom du local 144, a accusé Petro-Canada d'avoir écarté le plus bas soumissionnaire, Bédarco, Inc. Il reproche à la FIPOE d'avoir négocié à rabais face à des employeurs qui, pour la forme, ont invité huit compagnies à déposer des soumissions. Selon M. Sureau, il faut montrer à Petro-Canada que les travailleurs ne veulent pas d'un syndicat que domine l'employeur.

Que répond la FIPOE ? Qu'elle détient une accréditation pour trois des quatre sous-traitants de Petro-Canada.

nada à Pointe-aux-Trembles et qu'elle a déposé une demande d'accréditation pour le quatrième. Que le 144 a représenté tout au plus 15 plombers (sur les 100 travailleurs inclus dans cette contestation) et que les taux de salaires inscrits aux conventions liant la FIPOE à des employeurs comme Petro-Canada (électriciens : \$16,78 l'heure) ne sont pas minables et que certaines conditions acceptées par le 144 ne procurent que \$15,28 l'heure, dans certains cas, à des travailleurs de même compétence. La concurrence que se livrent le local 144 et la FIPOE (FTQ—Construction) ne semble pas en voie de se résorber, loin de là.

La Cour des sessions a mis de l'ordre dans l'émission des mandats

par Rodolphe Morissette

À Montréal, la Cour des sessions de la paix a entrepris de mettre de l'ordre dans l'émission des mandats de perquisition.

Une enquête commandée à un comité de juges par la Commission fédérale de la réforme du droit avait constaté, à l'orée des années 80, la situation pitoyable de Montréal en regard de six autres grandes villes canadiennes quant à la validité des mandats de perquisition.

Suivant cette enquête, seulement 17 % des mandats de perquisition émis à Montréal étaient délivrés de manière valide. Dans l'ensemble du pays, le taux s'élevait à peine à 40 %, tandis que Vancouver et Toronto affichaient des proportions respectives de 71 % et 50 %.

Le juge Yves Mayrand, juge en chef de la Cour des sessions, a expliqué au DEVOIR les mesures prises à compter de 1981 pour corriger la situation dans la métropole, du moins aux Sessions de la paix.

« On a supprimé, dit-il, les commissions qu'on accordait naguère à des fonctionnaires qui jouaient le rôle de juges de paix pour l'émission des mandats. » Une équipe de trois greffiers spéciaux a remplacé les fonctionnaires au Palais de justice de Montréal : il s'agit de trois avocats ayant sept ans de pratique. On peut les joindre 24 heures par jour.

Avant 1981, explique le juge Mayrand, les mandats de perquisition étaient autorisés, durant les heures régulières de travail, « par des fonctionnaires dépourvus de formation ». Le soir et la nuit, des juges s'exécutaient à leur place, souvent à la table de cuisine ou au téléphone — en somme, dans des conditions inadéquates.

De plus, les formulaires du ministère de la Justice ne laissaient qu'une ligne pour exposer les « motifs raisonnables de croire » qu'une perquisition s'imposait quelque part, dit le juge. On a modifié les formulaires de manière à fournir plus d'espace à la description des motifs, ressort essentiel d'un mandat.

On expliquait dans LE DEVOIR du 7 février que la grande majorité des mandats provenant de Montréal à l'époque de l'enquête étaient invalides surtout quant au fond, et notamment en raison de descriptions insuffisantes des « motifs raisonnables ».

La réforme de la pratique des mandats s'imposait de toute urgence avec l'adoption de la nouvelle Charte canadienne des droits, qui prescrit que « chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives ».

Le juge Mayrand insiste sur le fait que le taux considérable de mandats de perquisition invalides provenait surtout de l'absence maladroite des « motifs raisonnables » dans ces do-

cuments qu'on appelle les « dénonciations », qui viennent de la police et qui fondent ensuite la perquisition et d'abord son mandat.

Le juge Mayrand précise que la cour qu'il dirige entretient, depuis quelques années, des rapports réguliers, tous les quatre mois, avec la Commission de la réforme du droit au sujet des mandats de perquisition. En outre, depuis six mois, la cour est en communication avec le ministère fédéral de la Justice sur le même sujet.

Depuis 1981, enfin, les grands corps policiers oeuvrant dans la métropole (la GRC, la SQ, la police de la CUM, les corps de Longueuil et de Laval) ont uniformisé la procédure des mandats, conclut le juge.

Menara
cuisine traditionnelle marocaine
Bar — Restaurant
Spectacle de danse du ventre tous les soirs
De 5h à 7h Repas Spécial à 9,95\$
256 rue St-Paul est Vieux Montréal 861-1989

XVIIe CONGRÈS ANNUEL DU CLUB DE RELATIONS INTERNATIONALES
“L'ENVIRONNEMENT STRATÉGIQUE DANS LES ANNÉES '80”

JEUDI, LE 16 FÉVRIER 1984
Hôtel du Parc
3625, av. du Parc, Montréal (Québec)
Salon des Pins (1 et 2)
19h30 Inscription
20h Conférence d'ouverture et vin d'honneur
Le Canada et la paix mondiale
par M. Jean-Luc Pélissier
Ministre aux Relations extérieures

VENREDI, LE 17 FÉVRIER 1984
Hôtel du Parc
Salon du Parc 2
12h30 Inscription
13h Premier atelier
Rôles des organismes nationaux et internationaux dans le maintien de la paix.
Monsieur Charles David
Chercheur à l'Université Princeton
Monsieur Guy Hevey
Professeur de sciences politiques
Université de Montréal
14h Pause café
14h30 Deuxième atelier
La politique de défense canadienne
Monsieur Pat Black, professeur invité à l'Université McGill,
adjoint au sous-ministre des Relations extérieures pour les renseignements et la sécurité.
15h30 Pause café
16h Troisième atelier
La politique militaire de l'Union soviétique
• États-Unis vs Union soviétique
Monsieur Mark Katz
Chercheur à la Brookings Institution
• L'Europe de l'Ouest face à l'Union soviétique
Monsieur Luc Duhamel,
professeur de sciences politiques
Universités de Montréal
17h Fin des ateliers

SAMEDI, LE 18 FÉVRIER 1984
Hôtel du Parc
Salon du Parc 2
9h30 Premier atelier
Stratégie et armement nucléaire
• L'évolution des concepts et de l'armement nucléaire depuis 1945.
Monsieur le général Pierre M. Gaillois
Consultants sur les problèmes militaires, France
• Le Canada et l'armement nucléaire
Dr George Lindsey, directeur de la recherche opérationnelle,
Ministère de la Défense du Canada.
10h30 Pause café
11h Deuxième atelier
L'espace comme champ de bataille du futur
• Aspects juridiques de ce nouvel enjeu
M. Mircea Mateescu-Matte,
Professeur à l'Université de Nantes
• Les conséquences politiques et technologiques
Monsieur Harold Klepak
Professeur au Collège militaire de St-Jean
12h Déjeuner libre
14h Troisième atelier
Média et Défense
— Invités à confirmer
15h Pause café
15h30 Quatrième atelier
La controverse des euromissiles
• Les euromissiles et l'avenir de l'OTAN
Monsieur Yves Boyer
Institut français des relations internationales
Monsieur Simon Serfaty
Professeur à la School of Advanced
International Studies - Washington
16h40 Fin des ateliers
19h30 Inscription
20h Conférence de clôture et banquet
L'environnement stratégique
dans les années '80
Monsieur le général Pierre M. Gaillois

Coût: Ouverture et activités: Étudiant \$10, Autres \$15
Ouverture, activités et banquet: Étudiant \$30, Autres \$55
Renseignements: (514) 737-1877

une ouverture sur le monde
depuis 1938

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

COLLÈGE STANISLAS
INSCRIPTIONS 84-85: 273-9521

à Outremont

L'opposition qualifie de « chambardements inutiles » le projet de loi sur les accidents du travail

La réforme diminuerait les coûts de \$18 millions, dit Fréchette

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Il en aurait coûté \$18 millions de moins que sous la loi actuelle si le projet de loi (42) sur les accidents du travail et les maladies professionnelles avait été en vigueur cette année.

C'est ce qu'a soutenu hier le ministre du Travail, M. Raymond Fréchette, dans son allocution d'ouverture des audiences publiques de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet qu'il a présenté à l'Assemblée nationale avant Noël.

Pour sa part, l'opposition libérale a fait valoir qu'à l'exception de quelques points précis, le projet impose des chambardements inutiles et ne touche pas au cœur du problème: la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), chargée d'instaurer ce nouveau régime de réparation des lésions professionnelles.

Selon le ministre, en revanche, si le nouveau régime était en vigueur en 1984, la CSST aurait cotisé \$44,5 millions de moins que la cotisation

réelle, et le taux moyen par \$100 de salaire aurait été de \$1,79 au lieu de \$1,89.

M. Fréchette explique que la réforme entraîne des coûts nouveaux de \$54,2 millions, dont \$28,8 millions pour le paiement de forfaits pour dommages corporels, mesure avec laquelle les libéraux sont d'accord.

En contrepartie, le coût des mesures qui réduisent la charge financière de la CSST est de \$72,3 millions, dont \$39,2 millions au seul titre de la réduction de la rente à 65 ans et son interruption à 68 ans.

Le ministre reconnaît qu'en dépit de cette réduction réelle de \$18 millions, le coût du régime demeure globalement très élevé: mais ce phénomène n'est pas propre au Québec qui, sur ce plan, se compare avantageusement avec son voisin ontarien. Il demeure persuadé que seule la prévention pourra freiner la croissance des coûts de la réparation.

Selon M. Fréchette, la réforme proposée assure une indemnisation

plus équitable des cas d'incapacité permanente grave, tout en assurant une plus juste répartition de l'assiette fiscale. Mais le projet ne remet pas en cause la volonté gouvernementale, depuis « le contrat social de 1931 », de faire assumer les coûts du régime par les entreprises, dont les activités génèrent les risques d'accidents et de maladies professionnelles. Outre le concept de remplacement du revenu (assorti d'une indemnité forfaitaire pour les dommages corporels), le ministre relève les améliorations suivantes: droit de retour au travail; droit à la réadaptation; diminution considérable du pouvoir réglementaire; simplification des mécanismes de révision et d'appel.

Mais l'opposition libérale fait valoir que le projet ne répond pas aux attentes du milieu, qui n'a pas réclamé de chambardements profonds. Selon le député de Viau, M. William Cusano, il faudra plutôt réduire les pouvoirs arbitraires de la CSST, respecter la liberté des tra-

vailleurs et, pour le reste, s'en tenir au nouveau droit à l'indemnité de remplacement du revenu.

Le premier mémoire, celui de la Chambre de commerce de la province de Québec, exprime un point de vue semblable. « Si des changements mineurs doivent être apportés, ils peuvent l'être sans remanier la loi au complet, dit l'organisme. Par exemple, le remplacement de la rente mensuelle par le versement d'une indemnité forfaitaire est une mesure acceptable qui diminuerait les charges administratives de la Commission.

La Chambre est d'avis qu'une transformation radicale du régime en vigueur n'amoindrirait pas les maux relevés par les travailleurs et les employeurs; au contraire, la réforme donnerait lieu à « des abus prévisibles tout en créant un déséquilibre sérieux entre les nouvelles obligations imposées aux employeurs et les droits accordés aux travailleurs ». L'organisme suggère plutôt de réviser le mode de fonction-

nement et d'administration de la CSST, notamment son paritarisme, alors que seuls les employeurs sont cotisés. Il estime que la réforme coûtera plus cher, contrairement à ce que prévoit le gouvernement.

De son côté, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) insiste sur la nécessité de garantir aux travailleurs une médecine de qualité et non un régime d'exception que rien ne justifie. Elle s'oppose à ce qu'un organisme d'indemnisation, la CSST en l'occurrence, devienne l'instance médicale suprême dans le secteur des accidents du travail et des maladies professionnelles.

En résumé, les spécialistes demandent:

■ la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage médical des contestations découlant de décisions de la CSST concernant les services médicaux;

■ la révision des dispositions relatives aux examens et aux rapports pour en soustraire les mesures « répressives » et préciser le rôle du mé-

decin spécialiste;

■ l'instauration d'un régime juridique de négociation entre la Fédération et la CSST.

Pour sa part, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) suggère notamment la création d'une Commission de recherche et de dépistage des maladies professionnelles, indépendante de la CSST, organisme payeur. Estimant que le droit d'accès à l'information prévu dans la réforme est trop général et insuffisant, elle propose aussi que ce droit soit complété par des dispositions spécifiques qui imposent des obligations à la CSST.

Allant plus loin, la CSD propose de créer une commission d'enquête publique sur la CSST et sur les budgets de prévention, et de faire de la prévention/formation des travailleurs un vaste programme d'investissements en capital humain. La Centrale en a aussi contre ce qu'elle appelle une augmentation du pouvoir discriminatoire et arbitraire de la CSST.

L'avenir incertain de Trudeau entrave le choix de candidats libéraux

OTTAWA (PC) — Le Parti libéral du Canada (PLC), en partie gêné par l'incertitude au sujet de sa direction, risque d'être beaucoup devancé par les deux partis de l'opposition dans le choix des candidats aux élections attendues cette année.

Les progressistes-conservateurs, qui en ont déjà choisi 65, comptent en avoir environ 140 en juin.

Les néo-démocrates, qui lancent cette semaine « une grande campagne pré-électorale », comptent avoir choisi tous leurs candidats en mai.

Les libéraux, avec seulement 20 ou 30 candidats désignés, ont pratiquement « gelé » les investitures et cer-

tains disent que c'est en partie parce qu'ils ne savent pas qui sera leur chef.

Le sénateur Royce Frith, président de la campagne libérale des 95 circonscriptions de l'Ontario, a déclaré, hier, que nombre d'investitures pourraient être retardées encore si le premier ministre, M. Pierre Trudeau, s'effaçait, parce que « nombre de circonscriptions ne pensent pas à leur candidat (libéral) avant de savoir qui sera le chef ».

Il a reconnu que cette incertitude était une gêne, un obstacle, pour les comités d'organisation, mais que le travail se poursuivait. De plus, dit-il, la meilleure stratégie consiste à

choisir les candidats aussi près que possible du début de la campagne parce que cela donne plus d'allant et de publicité.

La présidente du PLC, Mme Iona Campagnolo, a déclaré que, pour le moment, le parti projetait ses feux sur le budget qui sera présenté aujourd'hui, sur les projets de loi relatifs au divorce et sur les amendements au code pénal et à l'assurance-santé. Elle a reconnu qu'il était possible que des candidats éventuels veuillent d'abord savoir qui sera leur chef.

Toutefois, l'ancien président du parti, M. Norman MacLeod, déclarait, le mois dernier, que l'incertitude quant au leadership nuisait beaucoup aux préparatifs de la campagne. D'autres dirigeants libéraux sont d'accord, mais ne le disent que privément.

Malgré leur avance dans les investitures, conservateurs et néo-démocrates ont aussi leurs problèmes. Dans deux circonscriptions ontariennes, la semaine dernière, les candidats choisis n'étaient pas les favoris du chef, M. Brian Mulroney. Et la campagne éclair que projettent les néo-démocrates est, en réalité, une tentative d'éviter la « rossée » que

les sondages leur prédisent.

Le secrétaire fédéral du NPD, M. Gerald Caplan, qui ne cache pas son inquiétude, dit que les députés seront plus affairés dans les circonscriptions et moins assidus aux Communales. « Il faut une lutte à trois dans la plupart des régions du pays, dit-il. Nous avons besoin que les libéraux ne soient pas éliminés; autrement, nous aurons de graves problèmes. »

Le choix des candidats conservateurs a commencé pour de bon ce mois-ci avec l'expiration d'un « gel » imposé l'an dernier par M. Mulroney. Plus de la moitié de ceux qui ont reçu l'investiture à ce jour sont de l'Ouest. Peu sont de l'Est de l'Ontario, ce qui laisse croire que l'Ouest, où les 25 députés néo-démocrates ont déjà un adversaire conservateur, est l'objet d'une attention spéciale.

Toutefois, le président de la campagne, M. Norman Atkins, dit que les investitures sont contrôlées au niveau provincial, non à Ottawa, et il prédit que, comme chez les libéraux, des candidats possibles voudront savoir d'abord qui dirigera le Parti libéral.

Mme Campagnolo espère que « quelque 60 » des 282 candidats libéraux seront des femmes, ce qui « devr

Les Jeux ont rapporté \$7.4 millions en 7 ans à la firme de Trudeau

par Rodolphe Morissette

L'aventure olympique a rapporté \$7,4 millions à la firme d'ingénieurs Régis Trudeau et associés, entre 1973 et 1980.

Quant à M. Régis Trudeau, il a déclaré personnellement à Québec, entre 1973 et 1982, des revenus imposables variant, selon les années, de \$34,700 à \$202,703. L'année 1975 s'est avérée la plus fructueuse.

C'est ce qu'ont révélé en cour, hier, trois spécialistes de la comptabilité, venus témoigner pour la Couronne, dont le procureur, Me Philippe Ferland, réclame pour M. Trudeau une amende « excessivement sévère ». Il n'a pas fait mention de peine d'emprisonnement hier.

La semaine dernière, le juge Gilbert Morier, de la Cour des sessions, avait reconnu l'ingénieur montréalais coupable de complicité quant à un abus de confiance.

Plus précisément, on reproche à M. Trudeau d'avoir accordé des

faveurs à l'ex-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Gérard Niding, en retour de l'octroi de plantureux contrats olympiques. La luxueuse résidence, construite à Bromont pour M. Niding sous la direction de M. Trudeau en 1973, était au cœur de la question.

Les procureurs de la Couronne et de la défense, en l'occurrence Me Gabriel Lapointe, devaient argumenter devant le juge Morier de la sentence la plus appropriée à prononcer contre M. Trudeau.

La Couronne a interrogé trois témoins: un comptable représentant la Ville de Montréal, un autre issu de la Régie des installations olympiques, puis un délégué du ministère du Revenu du Québec. Ce sont eux qui ont révélé les revenus mentionnés de M. Trudeau et de sa firme d'ingénieurs.

La défense a demandé au tribunal d'ajourner jusqu'au 23 février, le temps de vérifier les chiffres déposés par les témoins hier. Ce fut accordé.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 16

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie COMPTOIR DE LA BOITE À PAIN INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières d'accepter de la dissoudre.
MONTREAL, ce 21ème jour de janvier 1984.
MONNET DELAGE
Procureurs de la compagnie

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 janvier 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 12019 Association Canada Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 1er jour de février 1984, sous le numéro 3440876.
Ce 21ème jour de février, 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
Prenez avis que la corporation Agence Promotora Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
ECP-84-19023
pour 10 h 30
heure de Montréal
le mardi 6 mars 1984
ADDITIONS ET MODIFICATIONS D'APPAREILLAGE DE COMMANDE DANS DIVERS POSTES POUR LES CER
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 30 000 \$
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON-REMBOUR-SABLE DE 25 \$ pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi, inclusivement de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:
HYDRO-QUÉBEC SERVICE CONTRATS BUREAU 809 75 OUEST, BOUL. DORCHESTER MONTREAL, QUÉBEC, CANADA H2Z 1A4
Pour renseignements: Téléphone: (514) 289-2895
La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.
Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admissibles à soumissionner.
Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le directeur, Approvisionnement Roger A. Labrie

Avis est donné que MELRI INC. 3600, Rang du Brûlé, Contrecoeur, Qué. défendit le permis M501155-01, région 06, demande à la CTO de transférer son permis à: JULIEN MARTIN & FILS L.T.E.E., 281, Salaberry, Ville des Laurentides, Qué. selon l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: 14 février 1984
2ème parution: 15 février 1984
S.P.T.Q. L.T.E.E.

Avis est donné que les actionnaires de 107693 Canada Ltd. /Ltee 350 Cremazie est, Mtl demandent à la Commission des transports du Québec, de statuer sur le maintien du permis no M-601393 à la suite du changement de contrôle qui a eu lieu le 10 août 1981. Actionnaires: M. Lawrence Henry, 01 action class A. Nouveaux actionnaires: M. Elhamy L. Alfa.
Le tout conformément aux dispositions de l'article 44 de la Loi des transports.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 15 février 1984
2ème parution: 16 février 1984

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 16 janvier, 1984 par lequel 1861-5054 Québec Inc. faisant affaire sous le nom de M. SARDO FOOD DISTRIBUTORS a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 30 janvier 1984 sous le numéro 3439910.
Banque de Montréal, 27 février, 1984.
Prenez avis que NORMICK PERRON INC. a déposé à la Commission des transports du Québec à 505, Sherbrooke est, Montréal, treize (13) accords tarifaires pour le transport de copeaux en provenance de LaSalle, Amos, Senneterre et Beattyville pour être livrés à Label-sur-Quévillon, Amos, Témiscamingue sud et Masson.
Tout personne désirant s'opposer à l'acceptation de ces accords par la commission, doit s'adresser à la commission à l'adresse ci-haut indiquée, dans les cinq (5) jours suivants la deuxième publication du présent avis.
1ère publication: le mercredi 15 février 1984
2ème publication: le jeudi 16 février 1984

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO 500-05-001020-849
TRUST GENERAL DU CANADA demanderesse

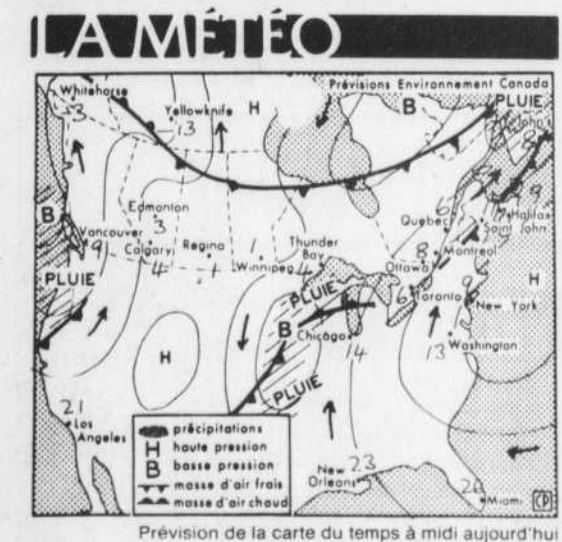
VS
MARIE-FRANCE DUFAULT ANDRÉ DUQUETTE défendeurs

LE REGISTRATEUR DE LAVAL mis-en-cause
AVIS
A. MARIE-FRANCE DUFAULT, anciennement du 6028 Daniel Johnson, Ste-Rose, Laval, Qué.
Suivant ordonnance de cette cour la défenderesse Marie-France Dufault est enjoind de comparaître dans un délai de trente jours de cette publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration, a été laissée pour elle au bureau du greffier de la cour supérieure du district de Montréal, 100 rue St-Antoine.
MONTREAL, ce 9 février 1984
DROUIN, PAPINEAU & ASSOCIÉS 2275 est Jean-Talon, s. 313
Montréal, Qué. H2E 1V6
Procureurs de la demanderesse

PRENEZ AVIS que J. Gordon Leslie faisant affaires sous la raison sociale LESLIE TRANSPORT informe qu'il transfère la propriété de son système de transport en faveur de la compagnie, J. D. LESLIE TRANSPORT QUÉBEC LTD et demande à cette dernière d'en approuver le transfert du permis M-306861 dont il est actuellement détenteur.
A l'occasion de ce transfert, elle demande au surplus, que la Commission statue sur le maintien dudit permis.
Il invoque au surplus, l'application de l'article 85 afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième publication dudit avis en s'adressant la p.t. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 15 février 1984
2ème publication: 16 février 1984
PAQUETTE, PERRAUD, RIVET & TRUDEAU
PAR ME FRANÇOIS PERRAUD 200 St-Jacques, ouest
Suite 900
Montréal, Québec H2Y 1M1

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie ED. LUSSEY & FILS INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières d'accepter de la dissoudre.
MONTREAL, ce 21ème jour de janvier 1984.
MONNET DELAGE
Procureurs de la compagnie

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie BOULANGERIE MONTREAL INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières d'accepter de la dissoudre.
MONTREAL, ce 21ème jour de janvier 1984.
MONNET DELAGE
Procureurs de la compagnie



Situation générale: une zone de pluie associée à un creux sur l'extrême ouest du Québec balaiera la province. Une faible circulation du sud-ouest en arrière du creux maintiendra le temps doux sur l'ensemble des régions aujourd'hui et jeudi. Les régions du Bas St-Laurent connaîtront un régime de températures un peu plus froides jeudi.

MONTREAL
Dégagement graduel. Max: 8. Précipitations: 20%. Jeudi: généralement ensoleillé.
LEVER DU SOLEIL: 6 h 53
COUCHER: 17 h 06

QUÉBEC
Régions d'Abitibi-Témiscamingue: nuageux avec de belles éclaircies. Max: près de 4. Précipitations: 20%. Jeudi: beau.
Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec de belles éclaircies. Max: près de 4. Précipitations: 20%. Jeudi: beau.
Pontiac-Gatineau et Lièvre. Outaouais: dégagement le matin. Ensoleillé par la suite. Max: 8. Précipitations: 10%. Jeudi: beau.
Trois-Rivières et Drummondville, Québec, Beauce: nuageux. Pluie cessant en matinée. Dégagement en fin de journée. Vents modérés par moments. Max: près de 2. Précipitations: 60%. Jeudi: généralement ensoleillé.

Estrie: pluie cessant en matinée. Dégagement graduel par la suite. Max: près de 7. Précipitations: 70%. Jeudi: généralement ensoleillé.
Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Réserve des Laurentides: pluie passagère cessant en matinée. Pluie nuageux par la suite. Vents modérés. Max: près de 2. Précipitations: 60%. Jeudi: généralement ensoleillé.
Rivière-du-Loup et La Malbaie, Rimouski-Matapédia: pluie nuageux avec pluie se changeant en averse dispersées en après-midi. Vents modérés par moments. Max: près de 5. Précipitations: 80%. Jeudi: beau.
Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc-Fortin: pluie nuageux avec pluie passagère. Vents modérés. Max: près de 5. Précipitations: 80%. Jeudi: beau.
Baie-Comeau, Sept-Îles: pluie nuageux avec pluie passagère se changeant en averse dispersées en après-midi. Vents modérés. Températures à la hausse pour attendre près de 4. Précipitations: 80%. Jeudi: beau.
Basse côte nord-Anticosti, secteur de Natashquan et à l'ouest: pluie passagère débutant en matinée. Vents modérés. Températures à la hausse pour attendre près de 2. Précipitations: 90%. Jeudi: beau.
Secteur à l'est de Natashquan: nuageux et brumeux avec un peu de bruine. Vents modérés. Max: près de 2. Précipitations: 70%. Jeudi: dégagement.

LES MOIS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement
1—Parcelle de matière embrasée qui s'élève d'un foyer. — Co-balt.
2—Avantage inespéré. — Nègre.
3—Gaz rare. — Chute des organes.
4—Charge d'aumônier. — Titane.
5—Personne qui opère un triage. — Qui aime à faire souffrir.
6—Sans vêtement. — Préfixe privatif.
7—De façon suave. — Germanium.
8—Couverte de bruine. — Iridium.
9—Rendre un son enroué. — Note de la gamme. — Magnésium.
10—Unité d'aire pour les surfaces agraires. — Tenta avec audace. — Tabernacle renfermant l'image d'un Dieu.
11—Arc-boutant.
12—Affirmation solennelle. — Le roi des animaux.

verticalement
1—Rendrais fatigué.
2—Clarté faible. — Deuxième calife des musulmans.
3—Qui provoque l'horreur.
4—Moyens employés pour obtenir le résultat recherché. — Eminence.
5—A demi. — Sans vêtement. — Partie du monde.
6—Lieu destiné au supplice des damnés. — A demi. — Partie périphérique des grains des céréales.
7—Cérium. — Qui prend.
8—Sommet d'une montagne. — Nouveau.
9—Inflammation de l'intestin grêle. — Grand fleuve d'Afrique.
10—Lac des Pyrénées. — Seul. — Empire de l'Afrique noire.
11—Tombe préhistorique. — Jeune homme entretenu par une femme plus âgée que lui.
12—Sous la tête. — Unité monétaire d'Extrême-Orient.

Appel d'offres
SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET COURSES DU QUÉBEC
APPEL D'OFFRES NO.: 84-502
TYPOGRAPHIE, MONTAGE ET IMPRESSION DE 100 000 EXEMPLAIRES DU JOURNAL "LOTO-HEBDO"
Pour le 29 février 1984, avant 11 h
Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu contre un paiement non remboursable de 50\$, présenté sous forme de chèque visé ou mandat établi à l'ordre de la Société des loteries et courses du Québec, du lundi au vendredi, entre 9 h et 16 h à:
Société des loteries et courses du Québec Approvisionnement, 20e étage 500, rue Sherbrooke ouest MONTREAL (Québec) H3A 3G6
Les soumissionnaires devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 20 000\$ ou d'un cautionnement de soumission d'une valeur égale à 10% de la valeur totale de la soumission, toutes taxes incluses, le tout accompagné d'une convention relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution payable à la Société des loteries et courses du Québec et remboursable sous condition.
Seules sont admissibles à soumissionner les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec.
La Société des loteries et courses du Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.
Toute information peut être obtenue auprès du soumissionné au numéro (514) 282-8000.
Serge Ouellette
Chef de l'approvisionnement

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE BLAINVILLE-DEUX-MONTAGNES
APPEL D'OFFRES
La Commission Scolaire Régionale Blainville-Deux-Montagnes, recevra jusqu'à 10 heures (heure en vigueur localement) le mercredi 7 mars 1984, au bureau du Secrétaire général, Edifice Place Sauvé, 1er étage, suite 102, à 350 Boul. Arthur-Sauvé, St-Eustache, des offres sous enveloppes scellées pour:
= 300-02 — DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE POUR LA GESTION
Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission Scolaire auquel il faudra joindre un dépôt de deux (2) pour cent ou plus pour les soumissions variant entre 5 000\$ et 15 000\$ et de cinq (5) pour cent ou plus entre 15 000\$ et 50 000\$. Aucun dépôt n'est exigible pour les soumissions de 5 000\$ et moins. La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.
Les soumissionnaires pourront se procurer le cahier de charges du projet à compter de 15 février 1984 en s'adressant à M. Charles-Emile Plante, régisseur des services de l'Approvisionnement, Edifice Place Sauvé, suite 203, 2e étage, à 350 Boul. Arthur-Sauvé, St-Eustache, au téléphone: 491-1134, code régional: 514.
Les soumissions seront ouvertes à 10 heures (heure en vigueur localement), le mercredi 7 mars 1984. Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture.
La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.
Donnée à St-Eustache, ce 15 février 1984.
Jacques Pinel, D.G.A.
pour ROCH AUBÉ
Directeur général

Appel d'offres
SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET COURSES DU QUÉBEC
APPEL D'OFFRES NO.: 84-502
TYPOGRAPHIE, MONTAGE ET IMPRESSION DE 100 000 EXEMPLAIRES DU JOURNAL "LOTO-HEBDO"
Pour le 29 février 1984, avant 11 h
Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu contre un paiement non remboursable de 50\$, présenté sous forme de chèque visé ou mandat établi à l'ordre de la Société des loteries et courses du Québec, du lundi au vendredi, entre 9 h et 16 h à:
Société des loteries et courses du Québec Approvisionnement, 20e étage 500, rue Sherbrooke ouest MONTREAL (Québec) H3A 3G6
Les soumissionnaires devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 20 000\$ ou d'un cautionnement de soumission d'une valeur égale à 10% de la valeur totale de la soumission, toutes taxes incluses, le tout accompagné d'une convention relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution payable à la Société des loteries et courses du Québec et remboursable sous condition.
Seules sont admissibles à soumissionner les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec.
La Société des loteries et courses du Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.
Toute information peut être obtenue auprès du soumissionné au numéro (514) 282-8000.
Serge Ouellette
Chef de l'approvisionnement

LES MOIS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontallement
1—Parcelle de matière embrasée qui s'élève d'un foyer. — Co-balt.
2—Avantage inespéré. — Nègre.
3—Gaz rare. — Chute des organes.
4—Charge d'aumônier. — Titane.
5—Personne qui opère un triage. — Qui aime à faire souffrir.
6—Sans vêtement. — Préfixe privatif.
7—De façon suave. — Germanium.
8—Couverte de bruine. — Iridium.
9—Rendre un son enroué. — Note de la gamme. — Magnésium.
10—Unité d'aire pour les surfaces agraires. — Tenta avec audace. — Tabernacle renfermant l'image d'un Dieu.
11—Arc-boutant.
12—Affirmation solennelle. — Le roi des animaux.

Verticallement
1—Rendrais fatigué.
2—Clarté faible. — Deuxième calife des musulmans.
3—Qui provoque l'horreur.
4—Moyens employés pour obtenir le résultat recherché. — Eminence.
5—A demi. — Sans vêtement. — Partie du monde.
6—Lieu destiné au supplice des damnés. — A demi. — Partie périphérique des grains des céréales.
7—Cérium. — Qui prend.
8—Sommet d'une montagne. — Nouveau.
9—Inflammation de l'intestin grêle. — Grand fleuve d'Afrique.
10—Lac des Pyrénées. — Seul. — Empire de l'Afrique noire.
11—Tombe préhistorique. — Jeune homme entretenu par une femme plus âgée que lui.
12—Sous la tête. — Unité monétaire d'Extrême-Orient.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

L'élection de Tchernenko aide la campagne de Reagan

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan avait toutes les raisons de se réjouir hier de l'effet bénéfique que le remplacement du président Youri Andropov par M. Konstantin Tchernenko semble avoir pour sa campagne électorale.

L'arrivée au pouvoir au Kremlin d'un vieux routier de la bureaucratie soviétique, manifestement peu porté au changement, a sensiblement atténué aux États-Unis les pressions sur M. Reagan pour qu'il profite de la mort de Youri Andropov afin de prendre l'initiative d'un rapprochement avec l'Union soviétique.

Elle procure au président Reagan

et à ses partisans une chance de persuader les électeurs inquiets que ce n'est pas par la seule bonne volonté des États-Unis, comme le croyaient les démocrates du temps de Jimmy Carter, que l'on peut aboutir à une détente avec l'URSS et des accords de désarmement nucléaire.

Hier matin, les commentateurs de la presse et les spécialistes des affaires soviétiques étaient quasi unanimes à voir dans le choix de M. Tchernenko une garantie d'immobilisme méfiant dans la conduite de la politique étrangère soviétique, en particulier vis-à-vis de l'Occident.

Selon un sondage de la chaîne de

télévision CBS les Américains estiment, dans la proportion de 51 contre 37 %, que leur président a bien fait de ne pas écouter ceux qui voulaient qu'il aille hier à Moscou assister aux funérailles de M. Andropov et amorcer le dialogue avec son successeur.

Le mauvais état des relations américano-soviétiques, et la crainte d'une confrontation nucléaire qu'il entraîne, étaient depuis des mois l'une des armes les plus utilisées contre la réélection du président Reagan par ses adversaires démocrates.

Le *Washington Post*, pourtant peu favorable à la politique dure de M. Reagan, devait bien constater hier que les spéculations sur les chances

de profiter du changement de « patron » au Kremlin pour relancer le dialogue avec l'URSS risquaient de tourner court. « Aucune de ces spéculations n'est apparente à Moscou où une démonstration d'unité interne et de continuité politique est à l'ordre du jour », écrit-il.

Le populaire *New York Daily News* (1,500,000 exemplaires) souhaite un dégel avec l'URSS. Mais il décrit M. Tchernenko comme « le dernier en date des vieux dirigeants soviétiques gris et ennuyeux » et ajoute: « Le glacier soviétique a été totalement immobile depuis des mois. Il ne va pas bouger vite maintenant ».

Un kremlinologue à la mode, M. Seweryn Bialer, de l'Université de Columbia, a dit au *New York Times*: « Le choix de M. Tchernenko n'est pas un développement positif pour les États-Unis (...) Il faut au Kremlin un dirigeant fort qui puisse imposer des arrangements sur le contrôle des armements en dépit de l'opposition de divers groupes. Je doute que M. Tchernenko ait le temps d'accumuler suffisamment de pouvoir pour être un homme fort ».

La mauvaise image de M. Tchernenko répandue par les médias américains, et les résultats du sondage d'opinion de CBS, ont considérablement

calmé hier l'ardeur avec laquelle les candidats démocrates à la présidence fustigeaient jusqu'ici le président Reagan pour ne pas avoir « fait un geste » envers Moscou après la mort de M. Andropov.

Son remplacement par un homme aussi peu enclin aux initiatives spectaculaires que semble l'être M. Tchernenko rend manifestement plus crédible auprès de l'opinion américaine l'excuse invoquée par Ronald Reagan chaque fois qu'on lui demande s'il va améliorer ses relations avec l'URSS: « Je veux bien, mais il faut être deux pour danser le tango ».

Peu de résultats lors du sommet tripartite Reagan-Hussein-Moubarak

WASHINGTON (AFP) — Les entretiens du président Ronald Reagan avec le roi Hussein de Jordanie et le président égyptien Hosni Moubarak se sont achevés hier sans donner lieu à de nouvelles initiatives pour ramener la paix au Proche-Orient.

Pendant deux jours les trois chefs d'État se sont accordés pour considérer que la crise au Liban ne devait pas les empêcher de poursuivre leurs efforts en vue d'une paix globale au Proche-Orient. Mais chacun est resté sur ses positions.

Les divergences de vues ont été illustrées avec éclat lorsque le président Moubarak, à sa sortie de la Maison-Blanche, a appelé hier les États-Unis à ouvrir un « dialogue direct » avec le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat. M. Moubarak avait rencontré le dirigeant palestinien lors de retrouvailles historiques en décembre dernier après l'évacuation de l'OLP du Liban.

De source américaine, on indiquait par la suite que Washington refuse toujours tout contact avec l'OLP tant que l'organisation de M. Arafat ne reconnaîtra pas le droit à l'existence d'Israël ainsi que les résolutions 242 et 338 des Nations unies. Un haut responsable américain a confirmé l'embarras suscité par la déclaration de M. Moubarak en affirmant que « l'on ne peut pas contrôler les déclarations des chefs d'État invités à la Maison-Blanche ».

En prenant congé de ses deux interlocuteurs le président Reagan a réaffirmé sa détermination à poursuivre son initiative de paix du 1er septembre 1982 en soulignant que « le conflit israélo-arabe doit être résolu par des négociations en vue d'un échange de territoires pour la paix ».

L'initiative américaine prévoit la participation de la Jordanie à des négociations en vue de la création dans les territoires occupés par Israël d'une entité palestinienne autonome associée à la Jordanie, et non pas un État palestinien indépendant. De source officielle américaine, on indique que le roi Hussein ne s'est toujours pas déclaré prêt à entamer ces négociations pour le compte des Palestiniens.

M. Reagan, qui s'était entretenu

séparément avec les deux chefs d'États arabes avant de présider un déjeuner de travail à trois, a assuré ses hôtes qu'il « ne se dérobera pas au processus de paix en cette année d'élections » aux États-Unis, a-t-on indiqué de source américaine.

Le président américain a affirmé que les États-Unis sont « prêts à faire tout ce qu'ils peuvent pour faire avancer le processus de paix ». Cela, a-t-il ajouté, est « rendu encore plus urgent » par les récents développements au Proche-Orient. « Les événements tragiques du Liban démontrent que l'occupation de territoires par des forces extérieures ne mène pas à la paix mais au conflit et aux troubles », a-t-il poursuivi.

De sources diplomatiques arabes on apprendait toutefois que le président Moubarak et le roi Hussein continuent à craindre que les pressions électorales qui vont s'exercer d'une façon croissante sur M. Reagan jusqu'au mois de novembre ne diminuent sa liberté de manoeuvre pour prendre des initiatives efficaces au Proche-Orient.

Le président Reagan n'a cependant fait aucune déclaration qui puisse contribuer à relancer son initiative de paix. Il attend, dit-on dans son entourage, de connaître le résultat des entretiens que le roi Hussein doit avoir prochainement avec Yasser Arafat pour voir si des perspectives plus positives peuvent s'ouvrir de ce côté.

Un haut responsable américain a indiqué que le roi Hussein et le président Moubarak étaient convaincus que M. Arafat « a opté pour une solution politique et est en mesure de tenir ses promesses ». Cette analyse ne semble pas avoir convaincu totalement les responsables américains qui exigent toujours que le roi Hussein s'engage à négocier au nom des Palestiniens.

Le président Reagan a par ailleurs assuré ses interlocuteurs que la décision de replier progressivement sur les bateaux de la 6^e flotte les « marines » stationnés à Beyrouth, ne diminuait en rien l'engagement américain au Liban. Il a également, ajoute-t-on de source américaine, assuré le roi Hussein du soutien des États-Unis face à « la menace sy-

rienne ».

Le président Moubarak a pour sa part renouvelé son appel à un retrait « inconditionnel » des troupes israéliennes du Liban et s'est déclaré favorable à l'envoi dans ce pays d'une force de maintien de la paix des Nations unies ainsi que la France vient d'en faire la demande au Conseil de sécurité.

Le chef de l'État égyptien a également invité les États-Unis à cesser de « soutenir la politique d'agression de l'Afrique du Sud » et a appelé à « une indépendance inconditionnelle de la Namibie ». Il a enfin souligné que « de simples expressions de bonne volonté » ne suffiraient pas pour arrêter l'escalade dans le conflit entre l'Irak et l'Iran.

Par ailleurs, les visites à Washington du roi Hussein et de M. Moubarak ont permis aux dirigeants américains de réaffirmer leur volonté d'aider la Jordanie et l'Égypte à renforcer leurs capacités défensives.

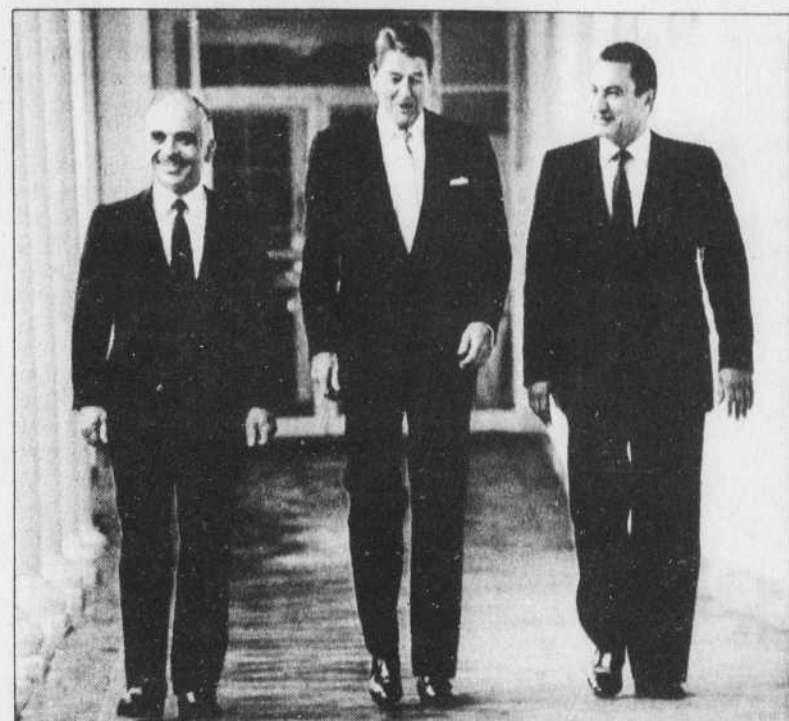
La Maison-Blanche vient de demander au Congrès d'approuver la livraison à la Jordanie de plus de 1,600 missiles anti-aériens Stinger. Ce marché de près de 40 millions de dollars a été évoqué, hier matin, lors d'une rencontre entre le souverain jordanien et le secrétaire à la Défense Caspar Weinberger.

Les entretiens Hussein-Weinberger ont également porté sur le projet de création d'une mini-force jordanienne d'intervention rapide (8,300 hommes) susceptible de se porter au secours de régimes modérés dans le Golfe.

Malgré un premier échec à l'autome dernier, le président Reagan espère convaincre le Congrès américain d'approuver l'octroi de \$220 millions à la Jordanie pour l'équipement et l'entraînement d'une telle force.

Une commission du Sénat avait bloqué ce projet, arguant en particulier qu'une force d'intervention jordanienne pourrait constituer un risque contre la sécurité d'Israël, rappelle-t-on.

Le président Moubarak et le roi Hussein devaient quitter Washington hier soir.



Le président Ronald Reagan a déjeuné en tête-à-tête hier matin à la Maison-Blanche avec le roi Hussein de Jordanie (à gauche) et le président égyptien Hosni Moubarak. (Photolaser AP)

Révolution de palais à Panama

PANAMA (Reuter) — La démission lundi de M. Ricardo de la Espriella, chef de l'État panaméen, fut en fait une « révolution de palais » provoquée par un désaccord au sein du Parti révolutionnaire démocratique (PRD) au pouvoir sur le choix du candidat aux élections présidentielles de mai prochain, a-t-on appris hier de source politique à Panama.

M. de la Espriella a été remplacé par le vice-président, M. Jorge Illueca, comme le veut la constitution. Le PRD avait fait alliance avec trois autres partis et désigné M. Nicolas Barletta comme candidat aux élections présidentielles. Arrivé au pouvoir en juillet 1982 par une révolution de palais analogue à celle qui l'a forcé à démissionner, M. de la Espriella n'approuvait pas la stratégie électorale adoptée, ajoute-t-on de même source.

Le principal adversaire du candidat gouvernemental sera M. Arnulfo Arias, 83 ans, figure charismatique, trois fois président et chaque fois renversé par la puissante Garde nationale, seule force armée du pays. Il bénéficie d'une forte assise populaire.

Le mois dernier, M. de la Espriella avait annoncé son intention de ne pas se représenter aux élections présidentielles sans pour autant indiquer quel candidat il soutenait.

La démission du président vise à resserrer les rangs gouvernementaux derrière la candidature de M. Barletta, affirme-t-on de même source.

Le candidat gouvernemental, qui occupait il y a peu le poste de vice-président de la Banque Mondiale, fut ministre du Plan sous le gouvernement de M. Omar Torrijos.

Les élections présidentielles de mai prochain sont les premières à se tenir à Panama depuis quinze ans. Le Parti démocrate-chrétien et le Parti panaméen se sont alliés pour soutenir la candidature de M. Arias.

M. Ricardo Calderon, chef du Parti démocrate-chrétien, a récemment décrit la vie politique panaméenne comme une partie d'échecs jouée à huis-clos, avec, comme force dominante, la Garde nationale de 10,000 hommes, qui a toutefois nié tout rôle dans la désignation de M. Barletta comme candidat.

L'Irak suspend ses raids contre l'Iran

BAHREIN (Reuter) — L'Irak a annoncé hier son intention de suspendre pour une semaine ses attaques contre les villes iraniennes, tandis que Téhéran parlait toujours de représailles après quatre jours de bombardements qui ont fait un grand nombre de morts des deux côtés.

Selon un porte-parole du ministère irakien des Affaires étrangères, la décision de Bagdad, entrée en vigueur hier après-midi, constitue un geste de bienveillance en réponse à l'appel lancé par M. Massoud Rajavi, dirigeant de l'opposition iranienne résidant à Paris.

La décision irakienne intervient à un moment où la guerre du Golfe atteint un point critique, après les attaques au missile lancées par l'Irak contre la ville iranienne de Dezful et de six autres localités en trois jours, suivies par une reprise des tirs d'artillerie lourde.

Pour sa part, le président iranien Ali Khomeini a déclaré que son pays attaquerait toutes les villes irakiennes à l'exception des villes saintes, par mesure de représailles après les bombardements irakiens visant des objectifs civils.

Hier, un porte-parole militaire irakien a annoncé que son pays avait attaqué lundi soir et hier matin six villes iraniennes pour riposter au bombardement par l'ennemi de six villes irakiennes, qui ont fait 22 morts parmi les civils et une soixantaine de blessés.

Selon l'agence iranienne IRNA, les attaques irakiennes des deux derniers jours ont fait une centaine de morts et 400 blessés, dont des femmes et des enfants.

Le président iranien a réaffirmé hier qu'il n'y aurait pas de pourparlers de paix tant que l'Irak ne se rendrait pas. Téhéran a répété à plusieurs reprises son intention de lutter jusqu'à ce que le président Saddam Hussein soit renversé et que Bagdad accepte de payer plusieurs milliards de dollars de dédommagement.

RICHARDSON & BENOIT
Optométristes

630 Sherbrooke ouest, rez-de-chaussée

Soins de la vision

Lunetterie

Lentilles de contact

849-1274



le cuir...

l'aristocrate des recouvrements



DE SELIG

Sofa moderne, de "Selig", complètement recouvert de véritable cuir, couleur crème.

Causeuse même description. (non représenté)

Fauteuil

SPÉCIAL

1595.

1395.

1095.

N.G. VALIQUETTE LTÉE, 510 STE-CATHERINE

842-8811

Konstantin U. Chernenko

LES caricaturistes lui trouvent des ressemblances avec Khrouchtchev, les analystes font de sa carrière un appendice de celle de Brejnev, le monde entier a appris voilà quarante-huit heures qu'il succède à Andropov. Certains scrutent déjà les dossiers de ses collègues plus jeunes, convaincus que le règne de Konstantin Chernenko sera bref et peu fécond. On évoque l'âge du nouveau Secrétaire général du PC soviétique, mais aussi sa personnalité « sans prestige ». On reconnaît son talent de fiduciaire fiable, fiduciaire apparemment plus soucieux de conserver l'héritage que de l'enrichir. D'autres rappellent non sans raison le choix de Staline et celui de ses deux successeurs, présentés à l'Ouest comme des solutions temporaires, des formules de compromis retenues à défaut d'entente au sein du club sélect des grands électeurs soviétiques. Mais ces temporaires ont gardé le pouvoir pendant plus d'un demi-siècle et marqué profondément l'histoire de l'Union des républiques socialistes soviétiques et celle de la communauté internationale. M. Chernenko sera-t-il de ces temporaires qui font l'histoire?

Comme son prédécesseur, M. Chernenko a une connaissance intime de la société soviétique. Tour à tour chef du secrétariat du Comité central du PC, responsable du département d'organisation du parti et par la suite du bureau idéologique, enfin Secrétaire et membre du Comité central, l'homme a été entre 1960 et 1982 le plus proche collaborateur de Brejnev. Tous les dossiers de politique intérieure intéressant la vie du parti et un grand nombre de dossiers internationaux étaient d'abord visés par le nouveau Secrétaire général avant d'être communiqués au grand patron.

Des diplomates et des négociateurs qui ont connu M. Chernenko l'ont décrit comme peu engageant et peu curieux. Ils en ont déduit qu'il était mal informé. Mais cette conclusion a été contestée par des spécialistes de l'Union soviétique qui rappellent que les anciennes fonctions du nouveau Secrétaire général se prêtaient mal à des activités et des interventions retentissantes. L'homme était alors en position de subordination. Il occupe désormais la première place dans l'appareil du pouvoir. Son comportement pourrait en conséquence changer substantiellement. Ce changement marquerait davantage la politique extérieure de l'Union soviétique que sa politique intérieure.

Le nouveau Secrétaire général reconnaît dans la tradition du régime le rôle du PC comme pivot central de la société soviétique, la nécessité d'une vigoureuse et constante vigilance quant aux actions et réactions des masses, l'importance d'un discours cohérent qui vise à la fois l'explication par le parti et l'acceptation par les citoyens des objectifs de l'Etat soviétique. Récemment, il s'inquiétait publiquement des attitudes de la jeune génération soviétique. Cette dernière est peu sou-

cieuse, à son avis, d'investir son talent et ses ressources là où les besoins et les nécessités se conjuguent. Il s'inquiétait de plus de la formation idéologique des enseignants, ces agents du pouvoir et de l'idéologie officielle.

Au sujet de l'art, de sa fonction et de son rayonnement, il tenait des propos qui nous sont incompréhensibles. La création n'est valable que dans la mesure où elle produit des héros qui sont des modèles pour la jeune génération. Les dissidents ou ce qui en reste trouveront peu de réconfort dans un discours qui identifie le pluralisme à la déviation idéologique, « ce gouffre où se perdent les énergies créatrices du parti ».

Dans son premier discours après sa nomination, M. Chernenko a fait des allusions directes à la nécessité de la restructuration de l'économie soviétique. Mais le propos est d'abord idéologique, la productivité étant le fruit de la cohésion sociale, elle-même tributaire de la force du PC et de la ferveur de ses membres.

Le nouveau Secrétaire général a peu d'expérience dans les affaires internationales. Il a cependant de la société américaine et de ses leaders une connaissance directe. A la fin des années 60, il a effectué un long séjour aux Etats-Unis pour examiner les méthodes d'implantation des nouvelles technologies d'information dans les administrations publiques. En 1975 et 1979, il assiste à Helsinki et à Vienne aux rencontres au sommet entre M. Brejnev et les présidents américains. Cette connaissance et ces contacts directs pourraient avoir une importance réelle dans l'évolution des rapports entre les deux grandes puissances.

Le nouveau maître du Kremlin affirmait encore en 1982 son adhésion personnelle à la politique de détente, politique qu'il a appuyée sous le règne de Brejnev. Dans son discours de lundi, discours accueilli favorablement à Washington, M. Chernenko n'a fait aucune référence au concept et à la réalité de la détente. Mais il a insisté par ailleurs sur la nécessité de la négociation et sur l'importance de la coopération. Certes, il a aussi payé son tribut à la rhétorique anti-impérialiste dans les termes coutumiers. Cependant, dans le contexte actuel de tensions exacerbées, ses propos apparaissent plutôt encourageants.

Sorti de l'ombre relative où ses fonctions l'avaient confiné, Konstantin Chernenko sera-t-il un maître sans pouvoir, le porte-parole sans plus d'une direction collégiale, marchant un pas avant ses collègues mais ne les conduisant pas? Cherchera-t-il au contraire, à la suite de son maître et ami Leonid Brejnev, à laisser sa marque sur les affaires du monde? La personnalité de cet homme de parti est sans doute plus complexe que les descriptions sommaires auxquelles certains l'ont réduite.

— JEAN-LOUIS ROY

Quel crime de lèse-majesté ?

FRANÇOIS SÉGUIN

Le signataire est détenteur d'une maîtrise en science politique.

LIBRE OPINION

LES DÉCLARATIONS de P.-E. Trudeau au colloque de Davos ont soulevé un tollé de protestations aussi bien chez les Tories que parmi les éditorialistes. Tous, à l'unisson, condamnent comme un impair les propos du PM quant à la crédibilité de la doctrine de dissuasion élargie de l'OTAN. Pourtant, à maintes reprises, des officiels américains n'ont pas manqué eux-mêmes, dans le cadre de leurs fonctions, d'émettre certains doutes quant aux limites de ce concept stratégique. Quel crime de lèse-majesté a bien pu commettre le PM pour être ainsi vilipendé? Celui-ci n'a-t-il pas exprimé à haute voix ce qui est trop souvent chuchoté dans les officines des planificateurs militaires? Quoi qu'il en soit, penchons-nous sur cette doctrine de dissuasion élargie.

C'est vers 1962-1964, lorsque les vecteurs soviétiques furent à même d'infliger au territoire américain d'insupportables destructions, que Washington entreprit, sans consulter ses partenaires européens, d'élaborer une nouvelle doctrine plus prudente qui subordonnât la défense des alliés européens aux impératifs de sécurité nationale des États-Unis. Cette nouvelle doctrine dite de la « riposte graduée » (« doctrine McNamara ») procède d'un constat du gouvernement Kennedy: la doctrine des « représailles massives », qui consistait à prêter l'URSS si celle-ci agresse l'Europe, est devenue problématique pour les États-Unis depuis que les Soviétiques ont la capacité de frapper leur territoire. Il s'agit donc d'élaborer une nouvelle

doctrine qui permette de protéger au maximum le territoire des États-Unis tout en conservant à la dissuasion en Europe ses lettres de noblesse; une doctrine qui évite à l'Europe la capitulation et aux États-Unis la catastrophe. Objectifs bien contradictoires puisque la crédibilité de la dissuasion s'accommoderait mal du découplage de l'Europe d'avec le système central des États-Unis.

Pour tenter d'y parvenir, les États-Unis entreprennent de hausser le seuil de nucléarisation d'un conflit en renforçant les forces conventionnelles de l'Alliance et, pour retarder au maximum l'ascension aux extrêmes, multiplient les armes nucléaires tactiques (dites du champ de bataille) en Europe. En l'espace de quelques années, 7,000 de ces armes y sont déployées.

Cette doctrine de la « riposte graduée » est adoptée par le conseil des ministres de l'OTAN en décembre 1967 et officialisée le découplage de l'Europe et des États-Unis.

Cette stratégie est également dangereuse pour l'Europe à un autre niveau: moyennant une entente implicite entre les deux superpuissances pour ne pas frapper leurs territoires respectifs, elle augmente la probabilité d'un conflit limité au territoire européen. Contrairement à l'opinion courante, le déploiement des euromissiles n'augmente pas cette probabilité puisque ceux-ci demeurent sous contrôle américain.

Il est donc plausible de croire que dans l'éventualité d'un conflit nucléaire en Europe les États-Unis s'abstiendraient de frapper Moscou en représailles d'une attaque contre Hambourg, sachant que la destruction de Moscou signifie également celle de New York. Le couple enjeu/risque nous permet également de croire que jamais les États-Unis n'utiliseront leur système central thermonucléaire, ou même les euromissiles dans le cadre d'une stratégie anti-cité, pour défendre l'Europe.

Evidemment, cela ne signifie

nullement que les États-Unis ne sont pas disposés à utiliser leurs armes nucléaires tactiques contre les forces militaires ennemies dans un conflit géographiquement limité. Au contraire, la « riposte graduée » tend à accréditer la thèse d'une différenciation régionale de la dissuasion; elle accroît la probabilité de conflits nucléaires limités puisqu'elle rend moins plausible l'ascension aux extrêmes. D'ailleurs, de tels scénarios de guerre nucléaire limitée sont dans les cartons des stratèges de l'OTAN, comme l'ont démontré les manœuvres Wintex 77 où le général Haig a supervisé la répétition générale d'une guerre nucléaire de « théâtre » en Europe. Cette répétition s'accompagnait d'un ordre de « première frappe » nucléaire de l'OTAN contre des bases d'Europe de l'Est.

Ceux qui se formalisent trop rapidement des déclarations du PM sur la qualité de la garantie nucléaire américaine feraient bien de relire le discours prononcé à Bruxelles par Henry Kissinger le 1er septembre 1979. Il y est notamment dit:

« Les alliés européens ne devraient pas nous demander sans cesse de multiplier des garanties stratégiques que nous n'avons pas l'intention de tenir ou que, si nous avions cette intention, nous ne voudrions pas mettre à exécution parce que, alors, nous risquerions la destruction de la civilisation. » (Cité in *Le Monde diplomatique*, oct. 1983).

L'ex-secrétaire d'État a déjà également émis son opinion quant à la façon dont se négocient les questions nucléaires au sein de l'OTAN:

« ... discuter stratégie au sein de l'Alliance, c'est en partie maquignonner pour parvenir à déterminer la région géographique qui sera le théâtre de la guerre si la dissuasion échoue. » (*Les mandentendus transatlantiques*, Denoel, Paris 1965, p. 26).

Arbitraire à l'UQAM

L'UNIVERSITÉ du Québec à Montréal (UQAM), qui est censée favoriser une plus grande participation étudiante à la vie universitaire, en est encore à disputer, pousse par pousse, le droit d'association de la majorité de ses étudiants. Il faut lire sa politique (31 août 1982) sur la reconnaissance officielle des associations étudiantes, chef-d'œuvre d'arbitraire, pour voir où l'administration — et le corps professoral qui y exerce un rôle décisif — en est encore quinze ans après.

Certes, une des familles de la parenté, celle des Sciences de la gestion, a fort bien su aménager ses rapports et privilèges avec l'UQAM. Mais pour les autres, c'est encore l'âge des cavernes. Dans un récent numéro de son journal, « Unité », la direction de l'Association générale des étudiants et étudiantes de l'université (AGEUQAM, non encore reconnue) raconte l'incroyable aventure dans laquelle elle est tombée en tentant de conclure une entente à l'amiable avec l'université.

Plutôt que de commettre cette erreur, les dirigeants étudiants auraient dû se prévaloir de la loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (loi 32).

À leur étonnement, nos syndicalistes en herbe ont découvert, avec le Syndicat des professeurs (SPUQ) intervenant en coulisse, dans quelle labyrinthe politique ils allaient se perdre.

L'enjeu est de taille. Administrateurs et professeurs de l'UQAM contrôlent présentement des instances stratégiques où la loi constitutive de l'université, qui prévoyait aussi une représentation étudiante, est restée, à cet égard, lettre morte. Non seulement les étudiants n'y ont pas de voix, mais on discute, en leur absence, des moyens par lesquels ils en auront peut-être une, à moins qu'ils n'en aient jamais...

Il saute aux yeux que si des associations représentatives prennent pied sur le campus et accèdent, suivant le mode de désignation de la loi 32, aux instances universitaires, les rapports de force et les combines officieuses entre l'UQAM et le SPUQ vont subir une rude mise à jour démocratique.

L'AGEUQAM accuse ni plus ni moins l'administration de reculer devant le référendum qu'elle comptait tenir en février sur l'association devant représenter les cinq autres « familles » étudiantes (quelques 20,000 personnes), et de céder aux tactiques dilatoires du Syndicat des professeurs. Les étudiants mécontents sont en fait victimes de la procédure-maison, permise par la loi 32, qui laisse malheureusement sans grande protection juridique ceux qu'un pouvoir établi veut boycotter.

Aux dernières nouvelles, en plus de repousser le vote à une saison où il est moins commode de rejoindre les électeurs, l'UQAM tentait d'imposer aux étudiants un seuil de re-

présentativité de 25 % par famille universitaire. La représentativité n'est pas un mince problème dans un campus aussi peuplé, où la moitié des étudiants sont inscrits à temps partiel et où des groupuscules ont gâté la sauce pendant des années. Néanmoins, pourquoi imposer un quantum d'électeurs aux étudiants alors qu'aucun seuil semblable n'est prévu pour les autres membres de la belle parenté universitaire, administration et SPUQ?

La loi 32 impose une telle majorité spéciale. Le gouvernement Bourassa avait fait le même coup à l'Union des producteurs agricoles (UPA), qui releva victorieusement le défi à l'époque.

L'AGEUQAM devrait peut-être suivre cette voie difficile, même si le milieu étudiant n'a pas la stabilité de la classe agricole. Une victoire serait politiquement prometteuse — quitte, pour atteindre 25 % des électeurs, à se faire aider par un syndicat moins intrigué que le SPUQ. Ce qui n'interdit pas de toute manière de dénoncer le pouvoir universitaire en place s'il continue de manifester de l'obstruction.

Entre-temps, force est de constater une fois de plus qu'en matière de libertés fondamentales sur nos chers campus, le grenouillage le dispute encore souvent au droit, malgré l'analyse néo-libérale affichée par certains administrateurs et philosophes de haut savoir.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Misère de misères!

ROLANDE ALLARD-LACERTE

BIBLIOTHÈQUE

« MAIS OUI, MAMAN, je sais bien, c'est pas drôle. Qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse, maman? Votre tour va venir. Vous êtes pas toute seule à attendre ici ce matin, maman. » Justement, éclate la vieille dame que sa fille, dans l'alerte cinquantaine, essaie de calmer depuis près d'une heure, je suis pas la seule à attendre. Pourquoi fait-on venir tous les malades à la même heure? Dans son fauteuil roulant sur lequel est inscrit « soins prolongés », elle proteste et réclame illico les soins prolongés.

C'est en vain que sa fille l'exhorte à la résignation: « Patience, patience, tu en parles à ton aise, toi, tu as mangé tes toasts et bu ton café avant de partir. Je suis à jeun, moi, à jeun depuis minuit et je commence à avoir faim, moi. » L'interpellée choisit de se taire mais elle pourrait bien, à son tour, y aller de ses récriminations. Elle aussi elle passe des heures dans un corridor d'hôpital et elle n'est pas malade, elle.

Un vieux monsieur, élégant, veston de tweed aux coudes en cuir, fait des ronds de canne. Il n'a pas le

genre aux épanchements publics mais, exaspéré et visiblement épuisé, il explose: « Ça fait une heure que je l'ai vu, moi, le docteur, mais je ne suis pas plus avancé que vous. Maintenant il faut que j'attende qu'on me rende ma carte santé. »

Deux bénévoles, poussant un petit chariot, offrent du café, et un sourire. Elles proposent aux ulcérés de l'attente prolongée un peu de sucre et de crème. « Café? Jus d'orange? » Ces femmes passent également leur journée à l'hôpital. « Ça me sort de la maison », confie l'une d'elles. Les corridors d'attente, elles les connaissent aussi, les fréquentent quotidiennement. Mais c'est par choix.

Chacun n'a pas le nez dans son bobo, plusieurs se racontent volontiers. Les plus audacieux vont parfois jusqu'à dire: « Et vous? Qu'est-ce qui vous amène à l'hôpital aujourd'hui? », mais généralement c'est après avoir étalé leur propre cas qu'ils attendent, en retour, par une sorte de politesse tacite, l'histoire de votre mal. On se compare, on se désole, on se reconforte. « Y'a toujours pire que nous autres. »

Toutes ces bribes de misères, mises bout à bout, finissent par former une longue chaîne de douleurs, inquiétudes et angoisses.

« Si ça continue, je vais faire une crise, reprend le monsieur au veston de tweed en agitant sa canne, Je vou-

drais bien les voir, assis au bout du banc, les Monique Bégin et les Pierre-Marc Johnson, attendre pour se faire soigner les coupures. » Le rire rassérène. Heureux de son bon mal, il recouvre son calme, tant il est vrai que la vanité adoucit toute misère.

« Moi, dit son voisin, attendre ici ou ailleurs... Je peux plus travailler et je m'ennuie chez nous. Ici, on voit passer du monde, des pires que nous à part ça. Pour dire le vrai, moi ça me ferait presque rien d'attendre si c'était pas de mon auto. Chaque demi-heure qui passe c'est le prix de mon parking qui augmente et c'est ça, moi, qui me fatigue. »

Un malaise — qu'on pourrait presque ausculter — s'installe. Un malaise qui s'ajoute à tous les autres malaises. Tenez, le monsieur qui ne dit rien, là-bas, dans son parka défraîchi et ses vieilles bottines d'hiver, ce qui aggrave ses problèmes non partagés quand il vient recevoir des soins de santé gratuits, c'est peut-être le prix du billet de métro? Sans oublier tous les grabataires inconnus qui attendent, chez eux, des soins qui tardent à venir parce qu'il n'y a plus de place dans les corridors. Pas besoin de gratter beaucoup, vous avez raison monsieur et madame Toutou-Chacun, il y a toujours pire que soi. Et c'est bien ça qui est le plus désolant.

LETRES AU DEVOIR

À quand le réveil ?

SUITE À la série de reportages parus dans LE DEVOIR sous la signature de Jean-Pierre Proulx, tous ont été à même de se rendre compte de la gravité de la situation qui prévaut au Manitoba.

On ne peut rester indifférent au sort réservé aux minorités francophones du Canada. Au Manitoba, un mouvement s'est levé contre l'action du gouvernement néo-démocrate qui désire assurer la reconnaissance du français. En Ontario, où les francophones luttent encore pour la gestion de leurs écoles, tous restent stupéfaits de la plaidoirie du procureur général du Canada qui soutient une interprétation restrictive de la Charte canadienne des droits et libertés.

Mais que font nos politiciens? Comment expliquer cette insouciance? À Winnipeg le printemps dernier, la position du secrétaire d'État, M. Serge Joyal, laissait croire à une volonté politique du gouvernement fédéral d'appuyer jusqu'au bout les Franco-Manitobains dans leurs revendications linguistiques. Que s'est-il passé depuis? Aucun geste concret n'a été posé; faudrait-il croire que les Franco-Manitobains n'ont plus rien à espérer de lui? Ce n'est un secret pour personne que les libéraux ont besoin de soutien dans les provinces de l'Ouest. À ce stade, la même hypothèse s'applique-t-elle à la situation ontarienne? L'ambivalence de la position du procureur général du Canada en Cour d'appel de l'Ontario nous fait présumer que c'est probablement le cas. Mais le mutisme ne se retrouve pas que chez les libéraux fédéraux. Interrogé à la sortie des Communes, le 2 février dernier, à savoir s'il avait abandonné les Manitobains, M. Mulroney s'est référé à « ce geste important » que le Parti conservateur national avait posé le 6 octobre en endossant une résolution du Parlement. Quand M. Mulroney cessera-t-il de se terrer derrière cette résolution? Il lui faut éclaircir sa position sur la cause des Franco-Manitobains. Sa crainte de décevoir ses partisans de l'Ouest canadien ne doit pas militer en faveur d'une attitude qui risque, à brève échéance, de causer un préjudice irréparable. Ainsi, faut-il comprendre que M. Mulroney acquiesce à l'opposition dirigée par les conservateurs du Manitoba? Si oui, il y aura peut-être en 1985 un rassemblement aux Champs-de-Mars à la mémoire de celui d'il y a 100 ans: c'est l'histoire qui se répètera...

Enfin, on ne peut se demander quand le Québec cessera de jouer à l'autruche et assumera ses responsabilités de représentant de la société française en Amérique. Plus inquiété par son option en vue de la prochaine élection, le gouvernement Lévesque refuse d'assumer les responsabilités que la situation particulière du Québec impose.

M. Bourassa, quant à lui, accepte-t-il le sort réservé à nos minorités hors Québec, lui qui a fait de son cheval de bataille, la possibilité pour les Québécois francophones de vivre et s'épanouir au sein du fédéralisme canadien? La question francophone met en lumière un élément déconcertant: tous nos politiciens demeurent discrets et impassibles. Cette attitude est inacceptable; il est du devoir et de la responsabilité de ces derniers de prendre position en faveur du respect et de l'égalité des deux langues officielles. Nous sommes en droit d'exiger des explications et une prise de position ferme. À l'Université Laval, nous avons officiellement invité M. Serge Joyal à venir nous faire un exposé de sa politique sur la place des francophones dans le fédéralisme canadien, à la lumière de la situation franco-manitobaine.

— DANIEL GARANT
ALAIN MASSICOTTE
JEAN-FRANÇOIS PLEAU
GILLES PROVENÇAL
PAUL RAYMOND
étudiants à la faculté de droit de l'Université Laval, Québec
Québec, 8 février

Cannes, Midem et « café-crème »

ON CROYAIT qu'une longue pratique d'échanges avait fait disparaître des relations culturelles franco-québécoises une certaine hargne et des coups de griffes acérées qui ne servaient en rien la promotion des Québécois dans la francophonie et leurs visées internationales. Il suffit de lire dans LE DEVOIR (25 janvier) la récente série d'articles sur le MIDEM de Mireille Simard pour se convaincre du contraire.

Le comble du ridicule est atteint lorsque son exaspération lui fait écrire que « Pour Cannes, ce petit village contigu pour qui les festivals représentent l'industrie première, les 7,000 participants pris au piège du MIDEM (dans l'article précédent ils ne sont que 2,000) lui ont permis de se remplir goulument les poches à 10 francs le « café-crème ».

Or Cannes, dont la population dépasse 68,000 habitants, est une importante station balnéaire, un port de pêche et de yatching — où mouillent les yachts les plus luxueux du monde — dont l'activité touristique remonte au second Empire. Si les festivals MIDEM, Film, VIDCOM, s'y sont greffés, c'est que la ville possédait une infrastructure hôtelière de premier ordre s'échelonnant sur la Croisette dans un site admirable, une « arrière façade » active et une administration municipale suffisamment articulée.

Mais comme une ville ne vit pas que de festivals et de café-crème, Cannes a développé des industries diverses — notamment celle des parfums à cause de la proximité de Grasse — mais aussi celles de l'huile, des matières plastiques et la construction mécanique. La promotion immobilière y est en plein essor. A deux pas, le Centre héliomarine du Canet fait florès. Et Cannes a le sérieux voulu pour posséder un tribunal d'instance.

Cannes, c'est aussi un vieux passé romain, des monuments des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, et les années glorieuses de Picasso vécues à « la Californie » aux alentours de 1955: en somme, une

histoire, des grands hommes, des souvenirs.

Tel est Cannes, le « village » qui serait réduit à lamper des fonds de tasse de « café-crème » pour vivre! Même si on en veut aux « cousins de France » de protéger leur marché et à la pluie d'assombrir la fascination du site, il y a une limite à l'interprétation farfelue.

— Geneviève de la Tour Fondue-Smith

présidente
Fédération des Alliances
françaises du Canada

Montréal, 27 janvier

Même illogisme

M. PIERRE HARVEY, dans LE DEVOIR du 4 février, nous montre bien où se situe la querelle des chiffres entre M.M. Parizeau et Bourassa. Néanmoins, j'aimerais les mettre d'accord sur un point, tous les trois commettent le même illogisme.

Logiquement, ce qui ne va pas avec la moyenne annuelle, c'est que nous additionnons sur 12 mois les emplois de chacun de ces mois, ce qui nous amène à dire que durant l'année 82, par exemple, il y a eu 30,480 millions d'emplois, ce qui est absurde; ainsi la moyenne mensuelle d'emplois (appelée moyenne annuelle!) en 82 de (30,480/12) 2,540 millions ne signifie rien. Si nous oublions cette erreur fondamentale, il faut bien se rendre compte que la différence entre les moyennes annuelles de 82 et 83, par exemple, établit une comparaison sur 24 mois (chaque moyenne annuelle s'établissant sur 12 mois), ce qui est loin de la comparaison sur 12 mois que nous cherchions à exprimer.

S'il est vrai que de décembre 82 à décembre 83, il y avait au Québec 121,000 emplois de plus (avant que Statistique Canada ne change la base de ses calculs défavorable au Québec), il est aussi vrai qu'il y a eu stagnation de l'emploi les derniers 35 mois, soit de février 81 à décembre 83.

— GILLES GRENIER

Grand'Mère, 5 février

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Bovin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,25\$ par semaine. Le samedi seulement: 50¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022. ABONNEMENT: Édition quotidienne \$110, par année; 6 mois \$56; 3 mois \$30. À l'étranger: \$120, par année; 6 mois \$62; 3 mois \$32; édition du samedi \$26, par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

L'affaire des charniers continue de semer horreur et consternation en Argentine

JEAN-GUY LECLERC

Le signataire est chercheur et journaliste à la pige.

DEPUIS L'ÉLECTION de Raul Alfonsín, il ne se passe pas de jour sans que de nouvelles découvertes macabres ne soient faites. Dans la seule province de Buenos Aires qui ceinture la capitale fédérale, plus de 3.000 corps ont été exhumés à ce jour, d'une cinquantaine de cimetières clandestins, dont celui de La Plata où tout dernièrement 124 corps étaient retrouvés dans le secteur N.N. (Nomen nescio), et l'on parle maintenant d'une fosse commune localisée dans le cimetière San Vicente de Cordoba (750 km au nord-ouest de Buenos Aires) qui contiendrait, aussi incroyable que cela puisse paraître, 700 corps de victimes de la répression. Des fouilles systématiques continuent partout où des indices mènent les enquêteurs. Cette soudaine mobilisation à rechercher les disparus ne répond à aucun goût morbide chez les gens, mais plutôt à leur soif plus que légitime de savoir, à leur désir rendu possible de connaître l'ampleur de ce qui s'est passé. C'est ainsi que celui qui n'osait dénoncer la disparition d'un parent ou d'un proche, par peur de représailles, n'hésite plus maintenant à le faire. En une seule semaine, plus de 400 nouveaux cas ont été rapportés à la Commission présidentielle sur les disparus, qui a à sa tête l'écrivain E. Sabato, l'auteur prédestiné de « Sobre héroes y Tumbas » (« Au sujet de héros et de tombes »), chargé par le gouvernement de recevoir toutes les réclamations.

De plus, par les confessions publiques de certains militaires « repentis », ou lors de témoignages entendus par les procureurs, plusieurs disparus ont refait surface: les faits rapportés sont tellement horribles que le personnel féminin chargé de les colliger a dû être remplacé. La population en général est désespérée, totalement bouleversée devant l'ampleur du phénomène. Jamais elle n'aurait pensé qu'un tel génocide (c'était le mot employé par la Commission argentine des droits de l'homme, dans son rapport de 1978) ait pu être perpétré contre elle, comme aux meilleures années du nazisme !

Des faits pourtant connus

Et pourtant, ces faits étaient connus, étouffés et rendus publics depuis plusieurs années. En effet, à la veille même du Mundial de 1978, la presse internationale (rapport Amnistie internationale) s'était fait l'écho d'actes d'une cruauté peu commune en

Argentine: ouvriers réprimés dans le sang à Cordoba, grévistes du métro fusillés sur place à Buenos Aires, détenus massacrés dans la prison de Devoto (C.F.), sans compter les multiples enlèvements et disparitions de médecins et d'infirmiers à l'hôpital des enfants de Buenos Aires, d'enseignants et d'étudiants à l'Université de Cordoba et de prêtres dans la région de Tucuman. Ces milliers de tués, détenus et disparus étaient considérés à l'époque comme de vulgaires subversifs par la majorité de l'opinion publique, appuyée en cela par l'Église et l'intelligentsia. Dans ce climat, l'action des militaires était considérée comme salvatrice.

C'est pourquoi, malgré les révélations de la presse étrangère, malgré les menaces de boycottage du Mundial par certains pays et surtout malgré les dénonciations du Comité des droits de l'homme de l'ONU (avec l'opposition des Soviétiques), de la Commission argentine des droits de l'homme avec à sa tête le futur prix Nobel de la paix Perez Esquivel, et du Centre d'études légales et sociales (CELS), l'opinion publique continuait à faire la sourde oreille. Toutes ces actions des différents groupes de défense, disait-on, n'étaient que propagande à la veille du Mundial pour noircir le visage de l'Argentine et de son gouvernement de salut public. Même les Mères de la Place de Mai, considérées maintenant comme de véritables héroïnes, furent menacées, injuriées et molestées quand elles commencèrent leur ronde du jeudi pour dénoncer les détentions et les disparitions illégales. Elles donnaient, lisait-on dans la presse nationale, une image faussée et injuste du pays. Les choses ont bien changé ! C'étaient elles les seuls vrais flambeaux de la vérité, le peuple s'en rend bien compte maintenant.

Durant ces jours tristes, on manquait de preuves. Ce ne sont pas quelques cas isolés qui méritent au gouvernement une telle réprobation, un tel discrédit sur la scène internationale, disaient leurs détracteurs. La preuve se présentait enfin le 22 octobre 1982 quand pour la première fois des tombes clandestines furent mises à jour. Personne n'imaginait l'impact de ces découvertes, sauf bien sûr les organismes de défense des droits humains, qui attendaient depuis longtemps la confirmation de leurs craintes. Ce qu'on avait osé croire se révélait crûment de façon macabre: des milliers de personnes avaient bel et bien été enlevées, détenues, torturées puis exécutées, et leurs cadavres étaient retrouvés dans des tombes anonymes, ou ces fosses communes, véritables charniers qu'on découvrait chaque jour. Plusieurs cadavres avaient la tête trouée (tués par balle selon le registre), d'autres étaient décapités, d'autres portaient les signes évidents de la torture (mains coupées, organes



génitaux déformés, lacerations corporelles). Les autopsies révélèrent dans beaucoup de cas la date et la cause du décès. La plupart étaient les victimes de la « sale guerre » menée par la junte depuis 1976. Il n'y avait plus de doute possible !

L'opinion publique stupéfaite commença à s'émouvoir et à exiger des explications de la part de la junte. A la faveur de ces découvertes revinrent en mémoire ces histoires de centaines de squelettes aux pieds lestés, certains décapités, découverts par un chalutier anglais dans les eaux patagoniennes; considérés à l'époque de la guerre des Malouines comme de la propagande contre l'Argentine, ces faits troublants se révélèrent maintenant plus que vraisemblables. N'avait-on pas aussi, à plusieurs occasions, repêché des corps mutilés du Rio de la Plata ? De la même manière, on apprendra plus tard que des victimes, souvent les- tées, ont été jetées à la mer du haut d'un avion militaire, ou leurs cadavres entassés puis dynamités

La chasse aux subversifs

Mais l'horreur ne portait pas encore de signature. Elle a maintenant un nom: le général Ramon Camps. En effet, un an plus tard, presque jour pour jour, ce sinistre personnage, ex-chef de police de Buenos Aires, confirmait les accusations de crimes contre l'humanité perpétrés par les Forces armées. Dans une en-

trevue anodine à un journal espagnol, Ramon Camps avouait avoir été la cause directe de la disparition et de la mort non pas de 5.000 personnes, mais de 5.000 « subversifs ». En vrai patriote, il était fier d'avoir extirpé le cancer marxiste de son pays et se comparait à Hitler sur le plan humain. Froideusement, il confessait avoir confié en adoption les enfants des « victimes », car ces dernières avaient la fâcheuse habitude de les éduquer dans la subversion. Ces déclarations, quelques jours après le retour à la démocratie, firent passer sur toute la population un véritable frisson d'horreur, suivi d'une violente tempête politique. Dégoûté par tant de cynisme, le peuple exigea l'arrestation de ce criminel avant qu'il ne s'enfuit en Uruguay où la rumeur voulait qu'il se cherchât une villa, à l'exemple de cet autre tyran, tortionnaire de l'école de génie naval, le capitaine A. Astiz, que ses victimes avaient surnommé l'Ange blond.

Devant des faits aussi graves et aussi flagrants, Alfonsín ordonna la détention de Camps comme il l'avait fait pour Bignone, le dernier président impliqué dans la disparition de deux stagiaires. Ils allaient retrouver leurs confrères des trois juntes précédentes dont l'un, l'ex-amiral Massera, était déjà sous arrêt. Devant la lenteur des arrestations, plusieurs s'interrogèrent cependant sur la volonté ou la capacité d'Alfonsín d'aller au fond des choses pour que justice soit rendue.

Comme dit le proverbe, il faut battre le fer quand il est chaud, et c'est ce que Alfonsín doit faire au plus tôt. Un sérieux ménage de tout l'appareil militaire et judiciaire s'impose, sinon il risque de se retrouver coincé entre une opinion publique insatisfaite et un militarisme plus ombrageux. Les organismes de défense accusent Alfonsín de ne donner que l'apparence de la fermeté dans ce dossier. Tout l'appareil répressif des Forces armées est toujours en place, à quelques exceptions près, de même que les juges qui ont signé les affidavits, les médecins qui ont signé les actes de décès, les conseillers et les avocats qui ont élaboré les lois d'exception (dont Alfonsín lui-même, pour la loi de présomption de décès). Où sont les dossiers, les fichiers et les procès-verbaux, se demande-t-on ? Les réponses à ces questions tardent trop à venir.

Pendant ce temps, au Congrès, le gouvernement d'Alfonsín, majoritaire à la chambre des députés (131-111), est à formuler la loi qui abolit l'auto-amnistie que les militaires avaient décrétée peu avant les élections, mais qui à l'article 8 cependant maintient le principe de l'obédience debida, c'est-à-dire l'obéissance oblige à une forme cachée d'amnistie. Recourant à cet article, tous les militaires, Camps inclus, se considèrent comme de simples exécutants. Les seuls coupables désignés seront

les dirigeants des trois juntes et l'ex-président Bignone. ... Cela, le peuple argentin ne peut l'accepter, et l'on parle même de la trahison et de la faiblesse d'Alfonsín. ... Tous les espoirs sont maintenant tournés vers le Sénat (majoritairement péroniste) pour qu'il rejette cette loi et la retourne ainsi à la chambre des députés où l'opposition péroniste exigera l'amendement de l'article 8 dans le sens de la responsabilité de chacun des protagonistes dans l'exécution d'actes illégaux. Inspiré par le désir de ne pas créer un climat de revanche dans la population, Alfonsín risque cependant de rater une grande occasion de faire justice, s'il maintient sa loi telle quelle. Une grande partie de la population pourrait le lâcher et le mouvement de balancier si néfaste à l'Argentine pourrait se remettre en branle. ... Le peuple veut que justice soit faite et Alfonsín se doit de l'écouter s'il veut continuer son oeuvre. Pour ce faire, il doit trouver un terrain d'entente avec les péronistes sur la question des droits humains, sinon ces derniers pourraient bien faire preuve d'un opportunisme néfaste. « Nous tuons avant de gens qu'il ne faut pas », avait déclaré le général Videla au lendemain du coup d'État de 1976. Il n'a sûrement pas manqué à sa parole. Tout un peuple le sait et ne peut l'oublier, surtout quand chaque jour l'odeur des charniers continue de se répandre. Alfonsín saura-t-il ne pas le décevoir ?

Le débat sur les modes de scrutin Les Sirènes de la proportionnelle durement éprouvées

LU

JEAN DRU

★ Colloque de l'Université de Paris, **Les modes de scrutin de dix-huit pays libres de l'Europe occidentale**, Paris, Presses Universitaires de France, 1983, 477 pages.

LA REPRÉSENTATION proportionnelle (RP) et les systèmes hybrides sont moins sûrs d'eux-mêmes; la foi dans la justice proportionnelle est sérieusement ébranlée. Ces observations découlent d'un ouvrage récent qui a pour titre, au long: *Les modes de scrutin de dix-huit pays libres de l'Europe occidentale. Leurs résultats et leurs effets comparés: élections nationales et européennes*. Ce livre, presque unique par son contenu, est le résultat d'un colloque international, organisé à l'Université de Paris en 1977, auquel plus d'une douzaine de spécialistes ont participé, amplifié et mis à jour au premier janvier 1982.

Au moment où, chez nous, au Québec, les sirènes de la représentation proportionnelle donnent tout leur charme pour passer une réforme du mode de scrutin, il n'est pas sans intérêt — quoique nous reconnaissons que c'est là un vieux débat — de rapporter les observations tirées de ce livre.

On retrouve sur le continent européen toutes sortes de variantes de la proportionnelle: depuis la RP intégrale des Pays-Bas ou quasi intégrale des quatre pays de l'Europe nordique ou de l'Italie, en passant par la RP approchée de la Suisse, de la Belgique et de l'Autriche, la RP tempérée et presque hybride de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce, et la RP dite personnalisée de la République fédérale d'Allemagne.

Si la RP apparaît moins sûre d'elle, c'est, selon Jacques Cadart, auteur du rapport du colloque de l'Université de Paris, qu'elle a toujours

très élevés (Grèce) favorisant les grands partis, par des répartitions de sièges entre les circonscriptions qui favorisent aussi les grands partis et notamment dans les campagnes (Espagne).

Ces constatations conduisent bien des pays à douter de la vertu de la RP. « Plusieurs d'entre eux connaissent des protestations de plus en plus vives contre le blocage des listes, blocages résultant de la loi ou blocages inévitables par la volonté des partis et des électeurs qui paralysent les effets du vote préférentiel et du panachage. La plupart des rapports présentent lors du colloque le soulèvement: les électeurs en ont assez de ne pas être en mesure de choisir leurs élus. Le choix des partis et des seuls partis leur est laissé. Les élus ne le sont que par la volonté des états-majors partisans. La démocratie est bafouée. »

En Autriche, notamment, les effets du système de listes sont jugés dramatiques. La RP, telle qu'elle est établie dans la Constitution, amène un scrutin fort préjudiciable au candidat. Le porteur du droit d'être représenté proportionnellement aux voix obtenues n'est pas d'abord un simple candidat mais un parti politique. L'électeur doit choisir un seul parti comme bénéficiaire de son mandat et ne dispose de la possibilité de donner un vote préférentiel sur son bulletin de vote qu'à un seul candidat du parti qu'il choisit. Il ne peut diviser son mandat entre les partis. Aussi, ce système fortifie-t-il grandement les tendances oligarchiques de l'organisation partisane. Il est, en tout cas, responsable de la discipline très rigide qui prévaut à l'intérieur des partis autrichiens. À cause de cette discipline, les chefs des groupes parlementaires sont rarement obligés de donner des consignes de vote. Généralement, l'attente d'une « conduite solidaire » exprimée par les dirigeants suffit. En 1973, lors d'un vote en Chambre sur un nouveau code pénal, une illustration exemplaire de cette réalité en fut donnée. Il n'y avait pas de prescription de vote. Les leaders des partis avaient délibérément accepté de libérer les députés de la ligne partisane. Mais tous les élus du SPÖ, formation gouvernementale, votèrent pour la nouvelle loi et tous ceux de l'ÖVP et du FPÖ votèrent contre, à

l'exception d'un seul qui sortit, avant le vote, de la salle des séances.

D'après Cadart, qui est un spécialiste en droit constitutionnel, la « justice proportionnelle » est un terme bide. Les électeurs, dit-il, veulent élire des hommes d'abord plus qu'être représentés proportionnellement. Ils veulent décider de la politique plus qu'être photographiés comme appartenant à l'une des nombreuses tendances de leur pays. Ils veulent participer au gouvernement (au sens anglais du mot) de leur nation. Ils commencent à comprendre que la RP n'est pas « juste », plus « juste » que les autres modes de scrutin puisqu'elle confisque le pouvoir du peuple, qu'elle interdit au peuple de choisir librement ses représentants. Même les référendums, de dire le professeur, ne peuvent pas être pour cela une compensation. « Les effets abortifs de la RP sont tels qu'ils détruisent les tendances naturelles à la constitution de la volonté populaire en majorités naissantes et à la croissance de ces mouvements spontanés. »

L'exception à la règle serait l'Irlande « où la RP sans liste garde sa pleine légitimité mais majorisée (...) par des circonscriptions de trois à cinq sièges seulement. On retrouve en effet dans ce pays une véritable RP où par surcroît l'électeur possède, dans sa plénitude, la liberté de choisir ses élus personnellement, mais tempérée par le procédé de petites circonscriptions. » Il y aurait également le cas de la Suisse: « La Confédération helvétique est par excellence le pays où la RP est parfaitement adaptée aux moeurs, principalement parce que le gouvernement collégial de sept conseillers fédéraux est aussi irresponsable que le président des États-Unis (sic) et même plus puisque ses membres sont toujours réélus tant que les y acceptent, de législature en législature, les parlementaires des deux Chambres réunies en un seul corps électif, mais aussi parce que quatre partis se partagent 80 % des sièges et sont toujours représentés au gouvernement. »

Dans le rapport en question, on cite notamment « Les cas pathologiques » de pays où la démocratie est en grand danger comme l'Italie et d'autres cas moins dramatiques comme l'Autriche, le Danemark, la Norvège et même l'Allemagne de

l'Ouest. Dans ces pays, plusieurs projets de réforme préconisent un retour au scrutin majoritaire ou la RP irlandaise (Le Single Transferable Vote).

On parle, par exemple, en Autriche et en Italie de l'adoption d'un scrutin majoritaire à deux tours, « le scrutin qui laisse aux électeurs le choix maximum de ses élus, le scrutin dont le premier tour est même beaucoup plus qu'une première à l'américaine si contestable. »

En Allemagne, on a observé pendant longtemps un courant favorable au scrutin anglais (le système pratiqué au Québec) pour l'élection de tous les membres de Bundestag. Les arguments les plus fréquents en faveur du scrutin majoritaire sont: « qu'il conduit à la majorité absolue d'un parti, ce qui rend superflues les coalitions; que, en conséquence, l'influence des électeurs sous la formation des gouvernements est plus grande; que l'opposition, elle aussi, devient plus forte et les chances pour un changement de gouvernement augmentent; que le danger de l'extrémisme diminue parce que les deux grands partis doivent s'orienter vers le centre. » Les dirigeants des deux principales formations politiques (CDU et SPD) étaient parvenus à s'entendre sur cette réforme vers la fin des années 1960. Traditionnellement en faveur de la proportionnelle, le SPD faisait face à quelques oppositions de la base du parti mais n'en restait pas moins favorable au changement. Une commission d'experts recommandait d'ailleurs ce changement par l'adoption du scrutin majoritaire uninominal à un tour. Mais quand un institut de démographie émit l'opinion qu'un tel système entraînerait la prépondérance du CDU, le SPD renonça à promouvoir la réforme. Depuis quelque temps, « tout le monde » s'accommode du statu quo.

On peut penser que le Québec s'achemine vers le même scénario qui a prévalu en Allemagne. Un moment, soit exactement au début de 1981, on a observé un accord entre les deux principales formations politiques pour modifier le système électoral actuellement en vigueur. Le Parti libéral du Québec s'engageait à défendre un système inspiré de la RP, dans un document intitulé « La Société libérale de demain » (Mont-

réal, janvier 1981). Traditionnellement en faveur de la proportionnelle, le Parti québécois, de son côté, devait rencontrer à partir de la même année des obstacles auprès de ses militants et de ses députés et devint de plus en plus hésitant sur la question de la réforme. Depuis que les sondages classent périodiquement le Parti libéral en avance dans les préférences des citoyens, advenant des élections provinciales, les libéraux ont enterré leur projet de réforme. Le raisonnement est clair: ce n'est pas le moment de changer le système maintenant qu'il s'approprie à nous avantager. On n'aidera pas le PQ à sauver les meubles dans son contexte de défaite électorale appréhendée. C'est ainsi que malgré les intentions réformistes du premier ministre et le travail itinérant d'une

commission sur la représentation électorale, on peut croire que le mode de scrutin actuel est en selle pour encore longtemps au Québec.

Somme toute, d'après les conclusions de Jacques Cadart, cet immobilisme en matière de mode de scrutin ne devrait pas inquiéter outre mesure. On observe un peu partout « un retour à l'éclectisme et à la modération » dont on ne peut que se réjouir pour l'avenir de la démocratie parlementaire. « Il n'est pas, dit-il, de mode de scrutin parfait mais il en est de meilleurs que d'autres. La RP analyse, le scrutin majoritaire catalyse (...). La RP divise et obscurcit l'opinion (...). Le scrutin majoritaire favorise la formation des majorités claires et permet aux électeurs de choisir en même temps leurs représentants. »

LE COLLÈGE DU CONSERVATOIRE

AU CONSERVATOIRE LASSALLE:
un cours collégial (D.E.C.)
avec spécialisation en SCIENCE DE LA PAROLE:

- français
- philosophie
- technique orale
- technique de scène
- et plus encore!

COURS DE JOUR OU DU SOIR
INSCRIVEZ-VOUS!
288-4140
3505, rue Durocher
Montréal, H2X 2E7
(permis no: 749569)
(*) Collège reconnu d'intérêt public.



◆ Heures d'affaires

consommatrice qui, elle, travaille dans le commerce s'y opposera », remarque le ministre du Commerce.

Lorsqu'elles furent consultées au printemps 1983 sur l'état des heures d'ouverture des magasins, et notamment sur l'ouverture le dimanche, les deux principales associations de consommateurs québécoises ont dit craindre que cela n'entraîne une augmentation des coûts d'opérations des commerces et donc une montée des prix pour les consommateurs. L'Association des consommateurs du Québec sera entendue par la commission à la fin de la semaine.

De plus, alors que toutes les associations générales représentant les commerçants demandent le statu quo en matière d'heures d'affaires, les associations spécialisées sont inexistantes ou ne sont pas encore suffisamment fortes pour obtenir éventuellement un statut particulier pour leur secteur. « Dans certains secteurs, comme les librairies, les produits d'horticulture, les piscines, l'art et l'artisanat, les monuments funéraires, nous avons pu libérer davantage mais, dans les autres secteurs, nous devons tenir compte de l'opinion majoritaire des commerçants et de leurs associations », ajoute M. Biron.

Tandis qu'un marchand de fruits et légumes frais demandait hier que la loi lui permette d'ouvrir le dimanche et tard tous les soirs (ce qu'il fait actuellement de manière illégale, les amendes étant minimes), M. Biron lui a suggéré de militer dans les associations en alimentation ou dans les associations de fruitières pour y faire valoir son point de vue d'abord.

« Que faire pour stimuler davantage le commerce? Comment donner plus d'opportunités au consommateur de dépenser davantage? Voilà la question principale. Nous sommes ouverts à toutes les suggestions », précise M. Biron. Certaines modalités du projet de loi pourraient donc être revues si elles sont jugées inefficaces par les commerçants ou si elles peuvent être améliorées.

Par ailleurs, M. Biron estime qu'un point du projet de loi améliorera considérablement la situation des dépanneurs: au lieu d'être contraints à n'employer en tout et pour tout que trois personnes, le petit commerçant pourra employer davantage d'employés, notamment à temps partiel. En effet, il sera encore considéré comme dépanneur si, chaque jour, il n'y a jamais plus de trois personnes en même temps pour assurer le fonctionnement du magasin.

De son côté, le porte-parole de l'opposition, le député de Laporte André Bourbeau se demande quel est le véritable objectif du projet de loi 59 et il le reproche au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme de n'avoir pas produit un document expliquant ses choix et leurs conséquences.

« Cherche-t-on prioritairement la libéralisation des heures d'affaires pour accroître d'abord le service à la clientèle ou pour augmenter la profitabilité des entreprises? Veut-il favoriser la concurrence et faire

baïsser les prix ou privilégier les indépendants? Veut-il accroître le revenu des travailleurs ou les forcer à travailler plus d'heures dans la semaine? », a lancé M. Bourbeau à l'ouverture de la commission.

◆ Le policier

semble que « le coup venait de l'intérieur et que Roger est atteint ». « Je réagis immédiatement. Pour moi, la fusillade est engagée, il faut que ça cesse pour la protection de tout le monde et de moi-même. Je me place devant la porte et je descends le pistolet-mitrailleur et je le mets en automatique.

« Je dois couvrir une certaine surface très rapidement parce que je sais qu'il y a des individus à l'intérieur; je tire de gauche à droite, en visant le bout des lits vers la droite pour aller au maximum vers le fond de la chambre », a relaté le témoin sur un ton assuré.

Des 20 coups de mitraillette Uzi, qui percent en une fraction de seconde la porte du motel, huit atteignent mortellement le poseur de tapis, qui mourra dans les heures suivantes à l'hôpital universitaire de Sherbrooke.

La deuxième journée de l'enquête du coroner, qui pourrait rendre son verdict d'ici vendredi, a été marquée hier d'événements impliquant deux membres de la famille Beaudoin. D'abord, souffrant d'une défaillance, la mère de la victime a dû être escortée à l'extérieur de la salle.

À la fin des audiences, son fils Gilles a craché à la figure de l'agent Castonguay; plus tôt, le juge Dionne avait confisqué son magnétophone et son appareil photo.

Au début de la journée, deux policiers de Sherbrooke, MM. Mario Bélair et Richard Fontaine, avaient contredit deux rapports de police qu'ils avaient signé pour affirmer n'avoir jamais entendu, entre le premier pistolet et la rafale de mitraillette, leur collègue Dion répondre qu'il venait de tirer.

Puis, le détective Michel Salvail, responsable de l'enquête sur le vol à main armée au magasin Pascal, a exposé la série d'éléments qui ont amené les enquêteurs à croire que les deux suspects du vol et du meurtre de l'agent Yvan Charland avaient trouvé refuge au Châtillon.

La concordance des faits et le signalement des deux suspects — « un grand costaud et un petit » — correspondaient en tous points avec les allées et venues et la description des occupants du motel, qui venaient de la même région ou avaient été volés les deux véhicules ayant servi au vol.

« Un des deux véhicules volés est trouvé dans le stationnement, à 1,500 pieds du Châtillon », a dit M. Salvail, la voix parfois étranglée. Les deux voyageurs étaient arrivés le matin du 22 décembre, à 7h30, heure plutôt inhabituelle, aurait dit au policier la propriétaire, Mme Donahue.

« Le même jour, ils partaient du motel à 15h45 et le vol est survenu à 16h15. Ces informations m'ont porté à croire que les deux individus du motel 5 sont les deux recherchés puisqu'il était probable que les deux suspects, retardés par la tempête, avaient choisi de se cacher au Châtillon », a soutenu l'agent Salvail.

Une fois rendu au motel, alors cerné par plusieurs policiers, M. Salvail ne vérifie pas le nom du propriétaire de la voiture devant la chambre 5, (qui appartenait à M. Beaudoin).

Ce contrôle ne sera effectué qu'après la fusillade. Mais il était trop tard, Serge Beaudoin mourait dans les heures suivantes des suites de blessures infligées lors de l'intervention policière.

À la reprise des audiences, hier midi, le juge Denys Dionne avait interpellé le frère de la victime, M. Gilles Beaudoin. Deux agents de la SQ

Le bureau de Trudeau aurait fait enquête sur le passé de Mulroney

TORONTO (PC) — Le quotidien *Globe and Mail*, de Toronto, rapporte que le bureau du premier ministre a, aux frais des contribuables, fait effectuer par deux personnes des recherches en vue de trouver des failles embarrassantes dans le passé du chef conservateur Brian Mulroney, alors qu'il était dans le milieu des affaires.

Dans une nouvelle sous-copie en provenance de Montréal, le journal écrit qu'un fonctionnaire a été envoyé à Washington pour obtenir des renseignements auprès de la Commission des marchés financiers et des valeurs mobilières et qu'un autre, un expert sur les activités dans le nord québécois, avait été engagé pour enquêter à Schefferville sur le rôle de M. Mulroney en tant que président de l'Iron Ore Co. of Canada Ltd.

Selon le quotidien, cette enquête a été entreprise une semaine après que M. Mulroney eût été choisi leader de son parti et plusieurs autres hauts fonctionnaires du bureau du premier ministre y seraient mêlés, dont en particulier M. Tom Axworthy, premier secrétaire de M. Trudeau.

Au cours d'une entrevue avec le *Globe and Mail*, M. David Crenna, haut fonctionnaire au service de M. Trudeau, a confirmé que l'automeurder s'était rendu à Washington et qu'il avait rapporté de ce voyage des centaines de pages de documents relatifs à M. Mulroney et à l'Iron Ore Co. Toutefois, a-t-il ajouté, ce n'était pas pour aller cueillir ces documents qu'il était allé à Washington.

ont entouré ce dernier, qui a dû se rendre près du box des témoins, devant les yeux ahuris d'une assistance nombreuse, intriguée par ce qui se déroulait devant ses yeux.

M. Beaudoin, a dit le magistrat, aurait pris des photographies du témoin Michel Salvail, peu après la levée de la séance de l'avant-midi, ce qui est formellement interdit puisque tous les photographes et les caméramans étaient forcés de demeurer à l'extérieur de l'enceinte de la cour pendant toute la durée des audiences.

Le juge Dionne a demandé à la Sûreté du Québec de développer le film contenu dans l'appareil et de le confisquer si le besoin s'en faisait sentir. Il a également gardé le mini-appareil enregistreur du frère de la victime, tout en lui donnant son congé.

Interrogé sur les motifs de son geste, M. Beaudoin n'a voulu rien expliquer à la presse.

◆ Le Québec

reconnaît que le Québec, de toutes les provinces du Canada, est celle qui a été la plus affectée par le fléchissement de production en 1982. Depuis lors, toutefois, le taux de croissance du Québec a été supérieur à la moyenne des autres provinces et lui a permis de reprendre le terrain perdu.

Selon le Conference Board, le Québec pourra compter sur une hausse de 3,6 % de son produit intérieur brut en 1984, et ne sera devancé à ce chapitre que par l'Ontario, qui connaîtra une hausse de 3,9 %. La Saskatchewan et Terre-Neuve connaîtront chacune un taux de croissance de 3,5 %.

Terre-Neuve, qui compte parmi les provinces les plus durement touchées par la récession, de même que la Colombie-Britannique et l'Alberta, demeureront toutefois au niveau de croissance d'avant la récession. Ces trois provinces n'ont pas bénéficié au même titre que les autres de la reprise enregistrée en 1983.

Par rapport à la période d'avant la récession, l'économie canadienne a légèrement augmenté sa production, mais de moins d'un pour cent seulement. Le Québec a quant à lui connu une performance supérieure à la moyenne nationale, mais est largement devancé à ce chapitre par le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et l'Ontario.

Au Québec, prédit le Conference Board, la production agricole demeurera près du bas niveau de 1983, soit un recul de près de cinq pour cent par rapport au sommet de production atteint en 1982. L'exploration forestière ne rejoindra pas non plus ses records de 1981, en dépit des progrès connus depuis deux ans.

Le secteur minier québécois aura aussi peine à émerger de la récession et la production, tout en augmentant légèrement, n'atteindra pas la moitié du niveau des années 1970.

En baisse constante depuis 1977, la construction connaîtra un autre recul au Québec cette année, prédit le Conference Board, et l'activité prévue ne représentera que 70 % du niveau atteint il y a sept ans.

En revanche, le secteur manufacturier québécois pourrait voir

sa production augmenter de six pour cent, ce qui permettra de renouer avec les sommets atteints en 1981. Freinée par la récession, la croissance de la fonction publique québécoise devrait dépasser les pertes de la crise. En général, les services de la fonction publique ont renversé la vapeur au cours de l'année dernière et cette année devrait laisser place à « une accélération de l'expansion ».

Les observateurs prédisent que le ministre des Finances, M. Lalonde, mettra l'accent aujourd'hui dans son discours du budget sur les mesures destinées à garder un certain élan à cette reprise de l'économie. M. Lalonde cherchera également à freiner encore l'inflation qui a atteint un taux de 5,8 % l'année dernière.

◆ Liban

la nuit. À 21 heures GMT hier, quelque 600 véhicules libanais transportant 2.500 chrétiens avaient déjà franchi l'Awali pour se réfugier au Sud-Liban, précisait-on de même source. Des équipes spéciales de l'armée israélienne ont été affectées à l'accueil de ces réfugiés, auxquels des vivres et des couvertures ont été distribués.

Le premier ministre israélien, M. Yitzhak Shamir, a convoqué hier soir à la présidence du conseil à Jérusalem ses principaux collaborateurs pour un examen urgent des derniers développements au Liban, a annoncé la télévision israélienne.

La télévision a par ailleurs brossé hier soir un tableau dramatique de la situation de l'armée libanaise. Elle a en outre estimé que « le président Gemayel pourrait, dans une ultime tentative destinée à se maintenir au pouvoir, annoncer dès mardi soir qu'il laisse au parlement libanais le soin de juger s'il convient ou non d'abroger l'accord israélo-libanais du 17 mai dernier ».

L'armée, qui a été appuyée par l'aviation libanaise et la marine américaine, a annoncé en fin d'après-midi, sans autre précision, un redéploiement de ses forces dans la région de Chahr Al Gharbi, après avoir repoussé plusieurs offensives.

Mardi matin, le commandement de l'armée libanaise avait indiqué que ses positions près de Kabr Chmoun ont été attaquées au cours de la nuit par les miliciens druzes et leurs alliés. À quatre reprises, les chasseurs Hawker Hunter de l'aviation militaire sont intervenus contre les assaillants et le destroyer américain Claude Ricketts est également entré en action, au cours de la matinée, pour soutenir les forces régulières libanaises. Une dizaine d'obus de 127 mm ont été tirés contre la montagne par ce navire de la VIème flotte.

En soirée, le croiseur a tiré 42 salves sur des positions contrôlées par les Syriens en territoire libanais, a déclaré un porte-parole des marines à Beyrouth.

Le bombardement avait pour but de couvrir les marines de l'aéroport qui chargeaient du matériel destiné à être transporté à bord des navires au large des côtes libanaises. Le porte-parole n'a pas précisé si les marines avaient essuyé des tirs.

Le carrefour de Kabr Chmoun est d'une importance vitale car il se trouve sur la route militaire que les forces anti-gouvernementales utilisent depuis septembre dernier pour s'infiltrer dans la banlieue sud de Beyrouth. Depuis la guerre de la montagne, en septembre dernier, cette faille dans le dispositif militaire gouvernemental autour de Beyrouth permet en effet aux milices anti-gouvernementales d'aller et venir entre la banlieue sud de Beyrouth et la plaine centrale de la Bekaa, sous contrôle syrien.

A Beyrouth, des accrochages se sont encore déroulés dans la nuit de lundi à mardi et au cours de la journée, en plusieurs points de la ligne de démarcation. La voie de passage unique Barbir-musée est cependant restée ouverte pendant plusieurs heures. La tension qui persiste sur la ligne de démarcation a empêché l'ouverture d'autres voies de passage, notamment par le port de Beyrouth.

La Maison-Blanche a réaffirmé en outre que les bombardements effectués par la marine américaine au Liban avaient pour but de protéger les fusilliers marins à Beyrouth et non de soutenir le gouvernement libanais, comme l'avait déclaré le même jour le secrétaire à la Marine John Lehman.

« Tout ce que nous faisons vise à soutenir la force multinationale et les fusilliers-marins », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes. Un peu plus tôt, M. Lehman avait dit à des journalistes à propos des interventions accrues de l'artillerie de la marine américaine : « Il y a eu un changement pour montrer clairement que nous fournirons un soutien d'artillerie aux forces armées libanaises, cela n'est pas lié à des attaques contre les fusilliers-marins ».

Le porte-parole de la Maison-Blanche a également démenti que les bombardements de positions syriennes au Liban par la marine américaine aient été décidés à la demande du gouvernement libanais, comme l'avait dit le secrétaire à la Marine.

Depuis que le président Reagan a annoncé, il y a une semaine, le regroupement progressif des fusilliers-marins sur les navires de la 6ème Flotte, les membres de l'administration américaine ont apparemment beaucoup de mal à formuler d'une façon cohérente la nouvelle stratégie des États-Unis au Liban.

Les États-Unis ne sont « pas opposés » au principe de l'envoi à Beyrouth d'une force des Nations-Unies en remplacement de la Force multinationale (FM), mais tiennent étroitement très soigneusement toute suggestion en ce sens, a déclaré, hier, le département d'État.

Le gouvernement américain est prêt à examiner toute proposition en

Enfin, Gaétan Boucher!

SARAJEVO (d'après APF et PC) — « C'est un rêve qui se réalise... »

À 25 ans, Gaétan Boucher a enfin réussi. Sixième à Innsbruck en 1976, deuxième derrière Eric Heiden à Lake Placid en 1980, le patineur de 25 ans a obtenu la consécration olympique hier en s'adjugeant la médaille d'or du 1.000 mètres de patinage de vitesse après avoir remporté la médaille de bronze du 500 mètres, vendredi.

« Comme d'habitude, j'avais déjà couru ce 1.000 mètres dans ma tête. À l'arrivée, c'était déjà moi qui gagnais », a dit Boucher.

Le Québécois, originaire de Charlesbourg, est devenu le premier Canadien à remporter un titre olympique en patinage de vitesse. Il est également le premier athlète canadien à remporter trois médailles aux Jeux d'hiver et il est le seul Canadien à avoir récolté une médaille olympique à des Jeux d'hiver.

Coy patineur de gabarit plutôt moyen (1,70 m pour 71 kilos) avait déjà obtenu des places d'honneur, sur cette distance, celle qu'il préfère aux Jeux Olympiques mais jamais il n'était parvenu à conquérir la médaille d'or. En 1976, à Innsbruck, il avait terminé 6ème avant de remporter la médaille d'argent, en 1980, à Lake Placid, derrière l'intouchable Eric Heiden.

Pour devenir le premier champion olympique canadien dans une épreuve masculine de pati-

nage de vitesse, Boucher a couru, hier sous le soleil et par un froid très vif (moins dix degrés) en 1 min 15 sec 80/100, soit à plus de deux secondes de son record personnel (1 min 13 sec. 39/100), un temps qui constituait le record du monde de 1981 à 1983.

La médaille d'argent est revenue au puissant Soviétique Sergei Khlebnikov, relégué à presque une seconde (1 min 16 sec 63/100). Quant à la médaille de bronze, elle a été gagnée, en 1 min 16 sec 75/100, par un Norvégien, Kai Arne Engelstad.

Pour Boucher, l'objectif est atteint. Mais il va tout de même participer au 1.500 m. S'il parvenait à conquérir une nouvelle médaille, il serait le premier Canadien à avoir gagné trois médailles lors d'un seul et unique rendez-vous olympique.

« J'aborderai cette course beaucoup plus détendu que le 1.000 m. Je pense que sur 1.500 m je peux décrocher une médaille et même la médaille d'or », a-t-il annoncé. « Je me suis beaucoup entraîné sur cette distance, cet hiver ».

Enfin, Boucher a parlé de son avenir. Il pense patiner encore un ou deux ans. Mais, en réalité, il aimerait bien continuer jusqu'en 1988, aux Jeux de Calgary, qui auront lieu chez lui. « J'aurai 29 ans, en 1988. C'est un peu âgé pour un patineur de vitesse. Mais on ne sait jamais. Si je parviens à me maintenir en aussi bonne forme que maintenant... ».

vue de la relève de la FM par une force onusienne, « à condition qu'une telle mesure contribue à un règlement du problème libanais », a ajouté le porte-parole du département d'État, M. John Hughes. Il a estimé qu'il pourrait s'avérer difficile de trouver des pays qui soient disposés à fournir des contingents pour une force de l'ONU.

Interrogé sur la demande d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur cette question, faite mardi par la France, le porte-parole s'est borné à indiquer que toute proposition pour le remplacement de la FM par une force de l'ONU devra se placer « dans le contexte de nos objectifs fondamentaux au Liban : le retrait des forces étrangères et un gouvernement stable et représentatif capable d'exercer sa souveraineté sur l'ensemble du pays ».

Le gouvernement américain a par ailleurs réagi avec une extrême prudence aux rumeurs sur un léger infléchissement de la position de l'Union soviétique sur le déploiement au Liban d'une force onusienne de maintien de la paix.

« Nous accueillons avec intérêt tout assouplissement véritable de la position soviétique, mais notre attitude envers ces rumeurs restera très prudente tant que nous n'en saurons pas plus », a déclaré le porte-parole.

Selon des informations en provenance des Nations-Unies à New York, l'URSS serait prête à avaliser le déploiement au Liban d'une telle force, mais à condition notamment que les bâtiments de la Sixième Flotte cessent leurs bombardements au Liban et quittent la région.

Interrogé sur ce point, M. Hughes a catégoriquement exclu un « retrait rapide » des navires de guerre américains croisant au large de Beyrouth.

◆ Tchernenko

de milliers de Moscovites sous un pâle soleil d'hiver.

À la fin de la cérémonie officielle, le nouveau chef du parti a dû être soutenu pour descendre les marches du mausolée, ont rapporté des témoins, mais moins d'une heure après, il a reçu dans une forme apparemment normale et pendant trois quarts d'heure, les chefs de toutes les délégations étrangères.

Les obsèques avaient réuni des têtes couronnées, des chefs d'État et de gouvernement, des premiers ministres et des membres du gouvernement.

Le prince Henrik du Danemark côtoyait le leader maximo cubain Fidel Castro, Mmes Margaret Thatcher et Indira Gandhi, chefs des gouvernements britannique et indien, croisaient sur la tribune le vice-président Bush, le premier ministre français Pierre Mauroy, et tous les « numéros » des « pays-frères » du Pacte de Varsovie au milieu desquels tranchait le keffieh de Yasser Arafat, chef de l'OLP.

Depuis longtemps, pareille concentration de hauts responsables politiques n'avait été vue. Leur présence à Moscou a donné lieu à un véritable chassé-croisé diplomatique d'une parfaite discrétion.

Parmi les plus actifs, le vice-président Bush : en vingt-quatre heures, il s'est entretenu avec le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl, le président pakistanais Zia Ul Haq, le chef de l'État italien Sandro Pertini et le ministre japonais des Affaires étrangères Shintaro Abe ainsi qu'avec M. Tchernenko qui l'a reçu en premier.

Au cours d'un entretien d'une demi-heure, « sans polémique » a

souligné M. Bush, le vice-président américain a remis à son interlocuteur un message de M. Ronald Reagan dont le contenu est resté secret. « Personne ne sous-estime le sérieux des différences entre nos deux nations, un progrès ne sera ni facile, ni rapide », a dit M. Bush qui a relevé l'absence de polémique de la part du chef du PC soviétique.

Plus tard, M. Tchernenko a eu des entretiens avec le chancelier Kohl, Mmes Thatcher et Gandhi ainsi que M. Mauroy. Une entrevue avec le premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau était à son programme d'aujourd'hui qui n'a pas été publiée du côté soviétique.

Les obsèques sur la Place Rouge, calquées sur celles de Leonid Brejnev dans un protocole minutieux, avaient pris fin à 12h46 locales par la mise en terre de Youri Andropov et le rugissement de toutes les sirènes du pays en signe d'hommage au secrétaire général exalté par tous les orateurs comme « un homme à la volonté inébranlable, modeste et compétent ».

Dès 08h00 le matin, la direction soviétique était allée s'incliner une dernière fois devant la dépouille de Youri Andropov, exposée depuis trois jours à la Maison des syndicats, à deux pas du Kremlin. Transporté sur une prolonge d'artillerie escortée sur la Place Rouge, le cercueil brun-rougeâtre était ouvert une ultime fois sur la Place Rouge.

La veuve de Youri Andropov, Tatiana, son fils Igor et sa fille Irina y ont encore une fois caressé la tête du défunt, mort après une maladie rénale qui l'avait tenu six mois à l'écart de ses suites.

Aux accents de la marche funèbre de Chopin, la bière a été mise en terre au mur du Kremlin, là où reposent tous les dignitaires du régime à l'exception de Nikita Khrouchchev, mort dans la disgrâce.

En prélude aux funérailles de Youri Andropov, le bureau politique du PC soviétique est venu hier se recueillir pour la troisième fois devant sa dépouille mortelle. Ce déplacement de l'équipe dirigeante, à la tête de laquelle se trouve maintenant Constantin Tchernenko, rival malheureux d'Andropov pour la succession de Leonide Brejnev en 1982, a permis de se faire une idée plus précise de la nouvelle hiérarchie.

Pour la deuxième fois en l'espace de quelques heures, les observateurs ont constaté que Mikhail Gorbachev et Grigori Romanov, deux « poulains » d'Andropov qu'on avait considérés comme de possibles successeurs, tiennent une place préminente aux côtés de Tchernenko, que le comité central leur a préféré.

Gorbachev se tenait en effet immédiatement à droite du nouveau secrétaire général et Romanov était lui-même aux côtés de Gorbachev tandis que la vieille garde du bureau politique comme le président du conseil Nikolai Tikhonov et le ministre de la Défense Dimitri Oustinov étaient à la gauche de Tchernenko.

15 février

par la PC et l'AP

1980: une plate-forme de forage pétrolier sombre en mer au large de Terre-Neuve avec 84 hommes à bord.

1974: arrivée en Suisse de l'écrivain contestataire soviétique Alexandre Soljenitsyne, banni de son pays.

1973: les États-Unis et Cuba signent un accord prévoyant des poursuites ou l'extradition d'auteurs de détournement d'avions ou de bateaux.

1942: Singapour se rend aux Japonais.

1898: le cuirassé américain "Maine" explose dans le port de La Havane.

Ils sont nés un 15 février: Sarto Fournier, maire de Montréal (1909); Louis XV, roi de France (1710); Paul de Chomedey de Maisonneuve, fondateur de Montréal (1612); Michael Praetorius, compositeur allemand (1571); l'astronome italien Galilée (1564).

AUJOURD'HUI

De midi à 14 h, au salon Alfred-Rouleau de l'hôtel Méridien, complexe Desjardins, l'Association des MBA du Québec organise un déjeuner rencontre. M. Laurent Nadeau, président et chef de la direction de Bytec-Comterm, sera le conférencier invité. Il faut réserver au 866-2916.

Le club Tour du Monde vous invite à une présentation audio-visuelle gratuite sur les Galapagos, l'Équateur, le Pérou et l'Amazonie à 19 h 30 au 991, rue Chevrier. 521-1773.

Conférence intitulée « La bureaucratie : sa justification et son implantation », prononcée par M. Richard Lévesque, à 19 h 30 à l'ENAP, 4835, rue Christophe-Colomb. 430-9250.

L'Atelier d'opéra de l'UQAM présente *Le Pauvre Matelot*, de Darius Milhaud, et *Amelia Goes to the Ball*, de Gian-Carlo Menotti, à la salle Marie-Gérin-Lajoie, 1455, rue Saint-Denis. 282-3456 ou 3111.

Spectacle intitulé *Je persiste et signe... Brel*, avec Danielle Oddera et Jean Marchand, à la Maison de la culture de la Côte-des-Neiges, à 20 h. Rendez-vous au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges. 739-7195.

L'Association québécoise pour la défense des droits des retraités, section Longueuil, organise une rencontre d'information sur les placements et les pensions à 13 h 30 au 201 ouest, Curé-Poirier à Longueuil. 670-4192.

Récital de Lise Daoust, flûtiste, accompagnée d'un claveciniste, à la Maison de la culture de Maisonneuve, à 21 h 15. Rendez-vous au 4120 ouest, rue Ontario. 872-4213.

Table ouverte sur le Liban avec Leila Raphael, à la salle 2041 du pavillon Marguerite-d'Youville, 2375, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à 19 h 30.

Nouvelle Acropole présente, à 20 h, une conférence intitulée « Les temples ». L'activité aura lieu au siège social de l'association, 7616, rue Berri, près du métro Jean-Talon. 272-7263.

Le Centre d'activités physiques du collège Marie-Victorin vous offre la

possibilité de dresser le bilan de votre condition physique. Il faut téléphoner au 322-6373 pour prendre rendez-vous.

Le frère Richard Ledoux poursuit la série intitulée « À l'école de Charles de Foutcault », pour garçons et filles de 14 ans et plus, à 19 h au Centre vocatinal, 827, rue Sherbrooke. 526-9485.

Fin de semaine d'initiation au massage *shiatsu*, offerte par le Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges. Il faut s'inscrire avant ce mercredi en téléphonant au 733-1478.

Conférence-atelier en compagnie des animatrices Suzanne Blouin et Carole Badger, intitulée « Le roman policier est-il le reflet d'une société, mon cher Watson? », à la bibliothèque de Beaconsfield, 303, boul. Beaconsfield. 697-9040.

Troisième rencontre sur le thème « 1984 et les nouveaux paradigmes sociaux », présentée par la Société d'étude et de réflexion sur l'avenir (SÉRA), à 19 h 30 au 3577, rue de Bulion. 845-4419.

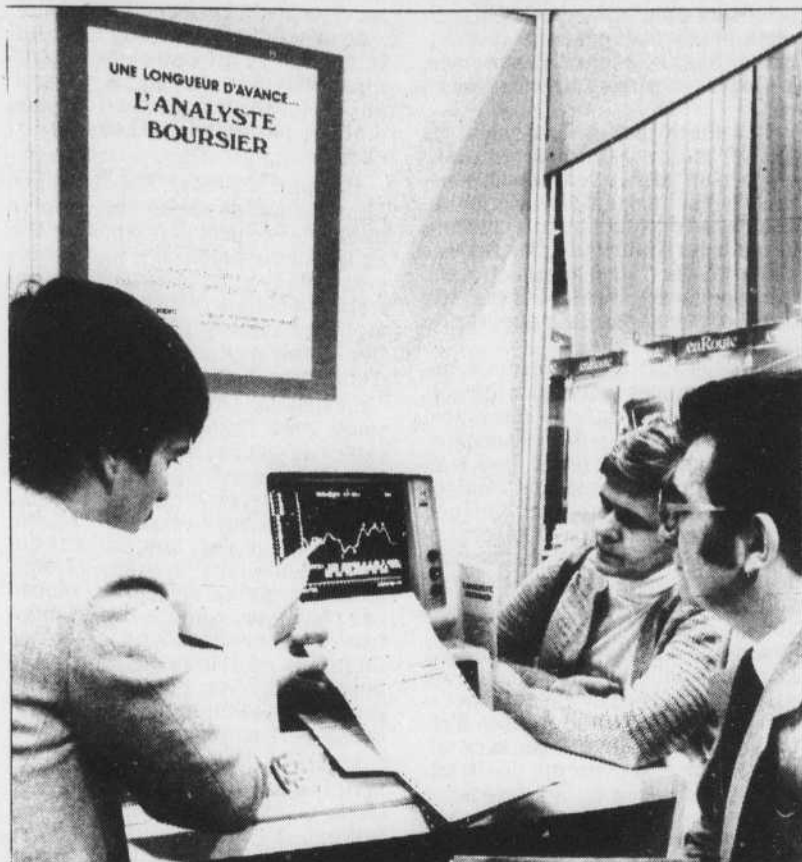
Exposition « Le Musée des sciences » au 1700 ouest, rue Notre-Dame, tous les jours de 11 h à 16 h jusqu'au 26 février. 843-5237.

Soirée de prière pour les vocations au Grand Séminaire de Montréal, 2065 ouest, rue Sherbrooke à 20 h. 935-1169.

Atelier sur la culture japonaise avec le Dr Kusano, T. Takahatake et M. Sugano, de 19 h à 22 h, tous les mercredis soirs jusqu'au 15 mars, au Centre interculturel Monchann, 4917, rue Saint-Urbain. 288-7229.

M. Hubert de Ravinellera des questions de vieillissement dans le cadre des soirées-conférences éducatives et culturelles du collège de Rosemont, 6400, 16e avenue, à 19 h 30. 729-1094.

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Saint-Eustache, salle des Chevaliers de Colomb, 109, rue Saint-Nicolas, de 10 h à 20 h 30; à Montréal, université Concordia, 1455 ouest, boul. de Maisonneuve, de 10 h à 17 h.



La plongée dans la société de l'information s'accroît dans les milieux financiers. Les visiteurs du Salon de l'épargne-placements ont pu constater la place de plus en plus grande tenue par l'informatique où la majorité des exposants avaient leur micro-ordinateur.
(Photo Jacques Grenier)

Un déficit de \$27 milliards?

Quelles mesures toucheront les particuliers dans le budget?

par Michel Nadeau

Les concessions fiscales aux particuliers et le chiffre du déficit pour 1984-1985 retiendront l'attention des contribuables cet après-midi alors que le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, fera lecture de son deuxième exposé budgétaire.

L'homme politique cherchera à répondre aux attentes des milieux d'affaires avec un déficit moins élevé que les \$29 milliards de l'exercice qui s'achèvera à la fin du mois prochain. Mais M. Lalonde pourrait se contenter de recettes moindres que les \$65,7 milliards prévues en apportant certains allègements aux contribuables. Ces derniers commenceront bientôt à sentir les effets du premier budget de M. Lalonde qui prévoyait des hausses d'impôts indirects de \$6 milliards d'ici 1987. (La taxe de vente fédérale sera majorée de 1% à compter du mois d'octobre prochain.)

Le ministre doit réussir à maintenir à 5,8% la croissance des dépenses à \$94,4 milliards. Mais il devra surtout abaisser son déficit tout en formulant des mesures qui plairont aux contribuables canadiens. Selon le plan financier, déposé le 19 avril dernier, Ottawa visait un déficit de \$28,7 milliards en 1984-1985 en portant ses recettes à \$65,7 milliards.

L'oeil d'une caméra révélait le printemps dernier que le déficit fédéral grimait à \$31,2 milliards. Mais l'amélioration de l'économie, la baisse des taux d'intérêt et le fait que le gouvernement n'a dépensé que la moitié des sommes prévues à son « Plan spécial de relance » a ramené l'excédent des dépenses sur les recettes à \$29 milliards environ. Si cette baisse de \$2 milliards se prolonge au cours de l'exercice fiscal 1984-1985, le déficit pourrait passer à \$27 milliards. M. Lalonde prétendra alors à une réduction de \$4 milliards



Le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, faisait des blagues avec son personnel en soulignant l'importance d'avancer le bon pied pour la traditionnelle photo, vendredi dernier. Il est de coutume que le ministre des Finances se présente avec des chaussures neuves lors du dépôt d'un budget.
(Photolaser CP)

L'engouement des consommateurs pour la « chose économique » prend de l'ampleur

par Marc-O. Trépanier

Dans un univers financier de plus en plus dominé par l'informatique, mesdames Jeannine Dierini et Gabrielle Guay de Lachine, deux veuves au début de la soixantaine, étaient tout à leur aise hier après-midi au Salon de l'épargne-placements de Montréal.

Elles cherchaient. Quoi exactement? « Un moyen de placer notre argent pour payer moins d'impôt », répond Mme Dierini qui possède déjà quelques actions de compagnies mais dont le portefeuille n'est pas aussi diversifié qu'elle le voudrait.

« Moi, je préfère l'immobilier parce que c'est ce que j'ai trouvé de plus payant jusqu'à maintenant », dit sa compagne qui avoue par ailleurs rechercher également un autre créneau pour une partie de ses épargnes placées en obligations et certificats de dépôt.

Le comportement de ces deux visiteuses réjouira le président du Salon, M. Serge Martin, qui a notamment parié cette année sur l'importance des femmes dans la vie économique québécoise en leur consacrant une section spéciale sous le thème « Femme et vie économique ». Les organisateurs ont d'ailleurs déjà fait état d'une enquête réalisée aux États-Unis révélant que les veuves contrôlent 50% des actions détenues par les particuliers dans les grandes corporations.

Le Salon de l'épargne-placements avait accueilli hier quelque 70.000 visiteurs et les organisateurs prévoient qu'entre 80.000 et 85.000 personnes auront franchi les tourniquets à 22 heures ce soir alors que se termine cette troisième édition de cette manifestation à la Place Bonaventure.

Cet engouement des Québécois face à cet événement financier s'explique sans nul doute par un intérêt soutenu à la vie économique et la ca-

pacité de ce Salon de jouer son rôle de « supermarché financier » où les visiteurs peuvent exercer un choix parmi une vaste gamme d'outils de planification financière.

Ainsi, M. Gene Thériault, un rentier et ancien commerçant du nord-est de Montréal qui était propriétaire d'un mini-centre commercial s'est rendu au Salon dans le but spécifique d'y trouver une possibilité d'investir dans un immeuble de « classe 31 ».

Un étudiant au doctorat en biochimie à l'université McGill, M. Mark Ekker, regardait pour sa part quelle pouvait être la meilleure façon de placer ses économies. « Ce n'est pas aussi simple que je le croyais. Je cherchais un placement relativement sûr et j'en suis venu à la conclusion que je ne pouvais faire autrement que de me contenter pour le moment d'obligations, de dépôts à terme ou d'actions de grandes entreprises », raconte-t-il.

Il est néanmoins heureux de l'information qu'il a pu y trouver. « En me rapprochant des maintenant des milieux financiers, je saurai quoi faire lorsque j'aurai des revenus constants et assurés », souligne cet étudiant universitaire.

S'il est une constatation qui a été faite par plusieurs exposants, c'est bien le degré d'information des visiteurs.

« Les gens sont beaucoup mieux renseignés cette année. Ils sont plus conscients que lors des deux premiers salons de l'ensemble des voies qui s'offrent à eux dans le domaine de l'investissement. Il y a plusieurs personnes qui viennent ici et qui ont de l'argent », remarque pour sa part M. André Dupras, directeur des communications de l'Ordre des comptables agréés.

Les consultations gratuites offertes au salon par les comptables, les avocats et les notaires connaissent un vif succès.

À surveiller ce soir...

M. Lalonde dérogera-t-il à ses prévisions budgétaires pour 1984-1985 faites en avril dernier?

	milliards de dollars
Recettes	\$ 65,7
dont Impôt des particuliers	\$32,5
Impôt des compagnies	\$ 8,8
Taxe de vente	\$ 7,4
Dépenses	\$ 94,4
dont Développement économique	\$10,3
Affaires sociales	\$38,4
Défense	\$ 8,8
Arrangements fiscaux	\$ 6,0
Service de la dette	\$19,3
Déficit	\$ -28,7
Opérations non budgétaires (1)	\$ +3,8
Besoins financiers (2)	\$ -24,9

- (1) Les opérations non budgétaires comprennent les contributions du gouvernement à la Caisse de retraite des fonctionnaires, à la Caisse de l'assurance-chômage, les intérêts non versés sur les obligations d'épargne, les chèques en circulation etc.
- (2) Pour combler le déficit de \$28,7 milliards, Ottawa pourra compter sur un surplus de \$3,8 milliards dans les opérations non budgétaires. Ainsi le gouvernement fédéral devra emprunter \$24,9 milliards pour éponger la dette de l'exercice fiscal 1984-1985.

Source: Le plan financier, 19 avril 1983, Ministère des Finances.

Avec un C.A. vos affaires tourneront plus rondement

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables agréés
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vallancourt & Associés

BERNIER & BISSON

Comptables agréés
Georges Bernier, C.A. — Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209

BOISJOLI, SABBAGH, SABBAGH, ZIRI, MALKA

Comptables Agréés
L. Albert Boisjoli, C.A. — Maurice Sabbagh, C.A. — Michel M. Sabbagh, C.A. — Joseph Ziri, C.A. — Emilie Malka, C.A. — Ross Whiteside, C.A. — Robert Boisjoli, C.A. — Christian Trépanier, C.A.
1440 O., rue Ste-Catherine, Bureau 525, Montréal, H3G 1R8, 861-5881
Bureau de Toronto
BOISJOLI, WHITESIDE & ASSOCIÉS

CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON & ASSOCIÉS CLARKSON GORDON

Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 871-6060
Associés-résidents Montréal — Québec
A. Benedetti, C.A. — C.C. Bismuth, C.A. — C.W. Bisseger, C.A. — F. Bolduc, C.A. — R. Brunet, C.A. — T.R. Burpee, C.A. — C. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A. — G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A. — D. Desautels, C.A. — F. Dufresne, C.A. — R. Fortier, C.A. — Y. Fortin, C.A. — G. Fournier, C.A. — S. Fraser-Gagnon, C.A. — J. Fréchet, C.A. — S.R. Gagné, C.A. — R. Germain, C.A. — J.P. Graveline, C.A. — M. Lantier, C.A. — A. Lanthier, C.A. — R.E. Lavoie, C.A. — N. Leduc, C.A. — J. Lévesque, C.A. — G. Limoges, C.A. — L. Linteau, C.A. — J. Lowden, C.A. — M. Mathieu, C.A. — J.G. McGregor, C.A. — R.J. Messier, C.A. — C. Michaud, C.A. — J. Nicole, C.A. — R.R. Okker, C.A. — R. Pearl, C.A. — C. Pelletier, C.A. — P. Pelletier, C.A. — B. Racine, C.A. — N.A. Rhaume, C.A. — L.L. St-Pierre, C.A. — W.J. Smith, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS

Comptables agréés
1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531
Québec, Montréal, Hull, Chicoutimi, La Saie, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La Malbaie
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 86 autres pays.
Jean E. Auer, C.A. — Pierre Beaumont, C.A. — Robert P. Bélanger, C.A. — Camille Bergeron, C.A. — Pierre Bergeron, C.A. — Jean-Paul Bérubé, C.A. — André Biron, C.A. — Gérard Blais, C.A. — Réjean Blanchette, C.A. — Normand Boivin, C.A. — Denis Boivin, C.A. — Roger Boivin, C.A. — Rosaire Boivin, C.A. — Ronald L. Calderoni, C.A. — Yvon Carrier, C.A. — Guy Charette, C.A. — Gilles Chevalier, C.A. — Yvan J. Cloutier, C.A. — Robert N. Cockfield, C.A. — Gilles Couture, C.A. — Égide Dallaire, C.A. — Raymond David, C.A. — Sylvio De Rose, C.A. — Jean L. Dusmeill, C.A. — Jacques Fortier, C.A. — Alain Fortin, C.A. — André Gauthier, C.A. — André Gibeau, C.A. — Gilles Groulx, C.A. — Ghislain Hawey, C.A. — Michel Hébert, C.A. — Laurent M. Joly, C.A. — David H. Laidley, C.A. — Gilles Leduc, C.A. — Pierre Legault, C.A. — Roger Lauriat, C.A. — Daniel Le Rossignol, C.A. — Pierre F. Ménard, C.A. — André Michaud, C.A. — Gilles Moisan, C.A. — Jacques Plante, C.A. — André Proulx, C.A. — Raymond Proulx, C.A. — Marc Renaud, C.A. — Robert M. Rennie, C.A. — Clément Roux, C.A. — Luc Simard, C.A. — Robert V. Staples, C.A. — Charles Tremblay, C.A. — Gilles Turcotte, C.A. — John B. Wright, C.A.

COGAN, LANDORI & DUBÉ

Comptables agréés
3901 Jean-Talon O, Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 — 731-7851
Bureau à Ottawa

ERNST & WHINNEY

Comptables agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7 — 871-8901

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
R. Gauvin, C.A. — B. Dumais, C.A. — R. Forget, C.A. — C. Boyer, C.A. — G. Villeneuve, C.A. — J.R. Charette, C.A. — M. Duquette, C.A. — P. Saint-Julien, C.A. — A. Gareau, C.A. — M. Simard, C.A. — J. Brisson, C.A. — D. Angrand, C.A. — C. Lapierre, C.A.
561 boul. Crémazie est, Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur Rigaud, JOP 1P0 — 458-2313

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600, Montréal, H2Y 1N3 — 845-9253
Bureaux:
Montréal, Laval, Repentigny, Longueuil et Pointe-aux-Trembles

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés
666 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1400 — 288-0988

LALIBERTÉ LANCTÔT

associé à Coopers & Lybrand
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 871-8792
Membre du groupe international Cooper & Lybrand présent dans 96 pays

LAVALLEE, BÉDARD & CIE

19 ouest, Le Royer, Suite 300, Montréal, H2Y 1W4 — 844-1153

LEVITT, FELDSTEIN, DUBIN, EPSTEIN, TOZMAN, PINSKY & CIE

Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — Jerry Dubin, C.A. — David Feldstein, C.A. — Fred Epstein, C.A. — Richard Tozman, C.A. — Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

LIPPMAN PTACK

Comptables agréés
6600 Côte des Neiges, Montréal, Québec H3S 2A9 — (514) 341-5511
Membre: Groupe international des Cabinets de Comptables

MALLETTE, BENOÎT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS

12 bureaux au Québec — Société nationale Ward Mallette — Représentation internationale Binder Dyer Otte & Co.
1, Complexe Desjardins - Suite 1800, Montréal, Québec H5B 1B2 — (514) 281-1850

MESSIER, BOURGEOIS & CIE

Comptables agréés
50, Place Crémazie, Suite 1410, Montréal H2P 2T9 — 384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS

Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2W3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS

1320, boulevard Graham, Suite 301, Mont-Royal (Québec) H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740

POISSANT RICHARD

Affilié à Thorne Riddell
Comptables agréés
630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2 — Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale: International KMG Klynveld Main Goerdeler

PRICE WATERHOUSE

Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-9050

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS

Comptables agréés
1700, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G9 — (514) 878-2691
Montréal, Québec, Ottawa, Val-d'Or, Chicoutimi, Amos, Gatineau, Hull, La Sarre, Laval, Rouyn, Thetford Mines, Verdun, Ville-Marie, Représentation dans les principales villes canadiennes et dans 60 pays.

RICHTER, USHER & VINEBERG

Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A. — Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Manel, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH

Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinhartz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A.
Edifice C.I.L. 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125 Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

SAMSON BÉLAIR

Comptables agréés
Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Vancouver, Laval, Trois-Rivières, Sherbrooke, Calgary, Edmonton, Rimouski, St-Hyacinthe, Granby, Amos, Kitchener, Gaspé, Sept-Îles, Matane, Magog, Gatineau, Coaticook, Matagami, Senneterre, Rouyn, Hinton
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE

Comptables agréés
MONTREAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Arnold J. Eichenberg, C.A. — Steven A. Yopha, C.A. — Morton S. Spitzer, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A. — Gerald A. Stan, C.A. — Stanley Wiener, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A. — Brahm D. Levine, C.A. — Morrie Fogelbaum, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. — Norman Jaskolka, C.A. — Michael Stern, C.A. — Gilles Brouillet, C.A.
4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117

Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke ouest 7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

École des Hautes Études Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

HEC

Pour les diplômés de collèges et de cégeps:

B.A.A.

le programme de baccalauréat en administration des affaires

Le programme

Une formation complète en administration avec, en fin de programme, la possibilité pour l'étudiant de se spécialiser dans un domaine qui l'intéresse (marketing, finance, comptabilité...) ou encore de personnaliser son choix de cours selon ses goûts, aptitudes et besoins.

Admission pour l'année universitaire 1984-1985
Date limite: le jeudi 1^{er} mars 1984

Conditions d'admission

Diplôme d'études collégiales et Maths 103, 105 et 203, ou l'équivalent

Durée des études

Trois ans à temps plein, à raison de deux trimestres par année

Les formulaires "demande d'admission" sont disponibles dans les collèges et cégeps ou

au Registrariat
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles, Montréal (Québec) H3T 1V6
343-4500

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

tableau de bord

			Mois précé.	Vari. an. en %
EMPLOIS, REVENUS				
Gains moyens hebdomadaires (\$)	oct.	394.95	396.44	—
Revenu du travail (millions \$)	nov.	18,829.3	18,958.1	7.5
Personnes occupées (en millions)	jan.	10.44	10.63	3.1
Chômeurs	jan.	1,473,000	1,321,000	-8.6
INVENTAIRES				
Grands magasins (millions \$)	oct.	3,732.9	3,310.4	11.7
Appartenant aux fabricants (millions \$)	nov.	30,438.1	30,385.9	-5.90
Nouvelles commandes (millions \$)	nov.	18,398.9	18,137.7	17.8
Commandes en carnet (millions \$)	nov.	20,398.5	20,379.1	26.9
PRIX				
Prix à la consommation (1981 = 100)	déc.	119.6	119.2	4.5
Indice des prix des maisons neuves (1976 = 100)	déc.	131.7	131.8	1.6
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	nov.	211.3	211.7	5.3
Sans charbon pétrole brut, gaz naturel	nov.	152.1	152.8	6.6
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	nov.	301.5	301.4	3.5
			Cumulatif	
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS				
Permis de bâtir (million \$)	oct.	1,177.9	12,068.6	14.6
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	nov.	10,114	123,885	31.4
ÉNERGIE				
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	sep.	4,081	31,900	-1.1
Production d'électricité (TW/h)	oct.	33.1	318.7	3.3
Production de gaz (millions de mètres cubes)	octo	7,846.1	76,035.6	-4.9
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	nov.	7.5	78.9	-4.6
COMMERCE EXTÉRIEUR				
Exportations, base balance des paiements (Millions \$)	déc.	8,284	91,259	7.9
Importations, base balance des paiements (millions \$)	déc.	63040	73,259	10.6
PRODUCTION				
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	jan.	16.8	14.2	18.8
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	jan.	1,228.6	737.7	66.5
VENTES				
Ventes des grands magasins (millions \$)	déc.	1,731.1	10,929.5	7.1
Livraisons des fabricants (millions \$)	nov.	18,379.5	183,233.7	8.1
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions \$)	déc.	898.3	12,196.3	24.1
Ventes au détail (millions \$)	déc.	11,660.5	105,188.9	7.1
Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas de saisonnalisées.				
Source: Statistique Canada.				

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas saisonnalisées.

Source: Statistique Canada.

Baisse des exportations de charbon durant 1983

WASHINGTON (AFP) — Les exportations américaines de

charbon ont fortement baissé en 1983 en raison du marasme économique mondial, indiquent des statistiques professionnelles publiées mardi.

Ces exportations ne se sont élevées l'an dernier qu'à 76.8 millions de tonnes contre 105.2 millions de tonnes l'année précédente, précise-t-on de même source.

Sur ce total, les exportations de charbon métallurgique ont représenté 42.9 millions de tonnes (contre 59.6) et celles de charbon à vapeur 17 millions de tonnes (contre 27.3).

La baisse du volume des exportations s'est accompagnée, indiquent ces statistiques.

AMCA INTERNATIONALE LIMITÉE

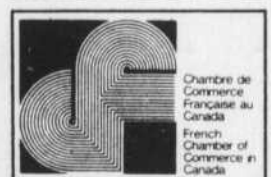
DIVIDENDE NO. 1
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné qu'un dividende de \$0.6966 en monnaie canadienne par action sur les actions privilégiées, série 1, de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 mars 1984, payable le 30 mars 1984, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 2 mars 1984.

Par ordre du conseil
J.A. Davis
Secrétaire

AMCA INTERNATIONALE LIMITÉE

DIVIDENDE NO. 287
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné qu'un dividende de vingt-cinq cents (25¢) en fonds U.S. par action sur les actions en circulation sans valeur au pair, de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 mars 1984, payable le 30 mars 1984, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 2 mars 1984.

Par ordre du conseil
J.A. Davis
Secrétaire



Déjeuner-causerie
le mercredi
22 février 1984
à midi

au salon Ovale
de l'Hôtel
RITZ-CARLTON
de MONTRÉAL

Conférenciers invités
d'honneur:

Monsieur Jean PINEAU

Président de la Chambre
de Commerce France-Canada
à Paris, Vice-président
Directeur Général
d'Air Liquide

dont l'exposé à l'issue du
déjeuner aura pour thème

« Quelques
réflexions sur la
crise de la
Communauté
Économique
Européenne »

Auquel répondra:

Monsieur Raymond GARNEAU

Président du Comité des
gens d'affaires Canada-
France, Président du
Conseil et Chef de la Di-
rection Banque Épargne
et Crédit Foncier.

Réservations:
866-2797

COLLOQUE



Judi, le 23 février
1984 aura lieu à
l'Hôtel Centre Sheraton,
1201 boul. Dorchester
ouest à 9h00, un colloque
dont le thème sera:

**La déréglementation:
bilan et perspectives**

Les conférenciers
invités traiteront de l'in-
dustrie du camion-
nage et de l'aviation
commerciale aux États
Unis et des tarifs de
courtage au Canada.

Membre: 50,00\$
Non-membre: 75,00\$
Étudiant: 25,00\$

Réservations:
M. Serge Roy
341-7740 poste 480
(Association
des économistes québécois)

La Chambre de Commerce
Belge et
Luxembourgeoise
au Canada

CONFÉRENCE

Montréal
le 16 février 1984
en la salle de bal
du Château Champlain

Le conférencier invité sera:
Me Bernard Landry,
Ministre d'état au
Commerce extérieur

Thème: **Le Québec
dans le monde**

Pour réservation ou pour
toute autre information,
veuillez communiquer
avec le secrétariat de la
Chambre de Commerce
Belge et Luxembourgeoise
au Canada,

au 845-4650 ou au
845-3612,
entre 9 h et 13 h.

fiscalité

La taxe de vente et le commerce inter-provincial

par
Maurice Arsenault

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. M. Maurice Arsenault est fiscaliste chez Air Canada.

« **C**HAQUE acheteur doit, lors d'une vente en détail au Québec, payer une taxe égale à 9 % du prix d'achat de tout bien mobilier; s'il s'agit d'une location, cette taxe doit être payée à l'époque prévue par les règlements ».

Le texte du premier alinéa de l'article 6 de la Loi concernant l'impôt sur la vente en détail (la loi) indique bien le but principal de la loi: imposer une taxe sur une transaction, la vente d'un bien mobilier. Limitée dans ses pouvoirs constitutionnels, la province ne peut taxer que les ventes effectuées au Québec.

Pour empêcher les gens de traverser la frontière et d'acheter leurs biens mobiliers en exemption de la taxe québécoise, le législateur a également prévu à l'article 7 de la loi que « toute personne qui fait affaires ou qui réside ordinairement au Québec et qui apporte ou fait en sorte qu'il soit apporté au Québec un bien mobilier pour usage ou consommation au Québec par elle-même ou par une personne à ses frais doit, à la date où elle commence à faire usage ou consommation de ce bien, ... payer la taxe prévue par le premier alinéa de l'article 6 sur la valeur de ce bien sauf si cette taxe a été perçue par le détaillant... ».

L'article 7 est la pierre angulaire du mécanisme anti-évasion mis au

point par le législateur québécois, mais plusieurs autres articles et règlements touchent l'importation de biens dans la province. Voyons d'abord l'article 7.

D'abord mentionnons que toutes les provinces qui imposent une taxe de vente ont un mécanisme équivalent à celui de l'article 7.

Le premier point à souligner sur cet article est que son application est limitée à « toute personne qui fait affaires ou qui réside ordinairement au Québec ». Le touriste ontarien peut apporter des biens qu'il a achetés dans sa province et les consommer au Québec sans y payer la taxe de vente.

Le deuxième point à souligner est que l'article 7 impose la taxe au moment où la personne ayant apporté le bien commence à en faire usage ou consommation. L'entreprise qui importe des pièces d'équipement n'a pas à remettre la taxe au moment de l'importation, mais seulement quand elle utilisera ces pièces.

Le troisième point que nous voulons apporter à votre attention est le montant sur lequel la taxe doit être payée, c'est-à-dire « sur la valeur de ce bien ». Le deuxième alinéa de l'article 7 apporte des précisions à ce sujet: « Aux fins du présent article, la valeur d'un bien désigne: »

■ dans le cas d'un bien produit par la personne hors du Québec et apporté au Québec dans les 12 mois de sa production, le prix de revient du bien;

■ dans le cas d'un bien acquis lors d'une vente hors du Québec et apporté au Québec dans les 12 mois de cette vente, le prix d'achat du bien;

■ dans les autres cas, la valeur marchande du bien ».

Le ministère du Revenu a publié un bulletin d'interprétation (TV 37, 29 juillet 1983) dans lequel il précise l'application des paragraphes ci-haut mentionnés. À titre d'exemple, l'expression « prix de revient » est définie comme incluant trois éléments: matière première, main-d'oeuvre directe et frais généraux de fabrica-

tion variables, les fournitures de fabrication et la main-d'oeuvre indirecte, et en « frais généraux de fabrication fixes », le loyer, l'assurance, les taxes foncières, l'amortissement, etc.

Le bulletin précise également les éléments qui sont exclus de la définition: « la taxe de vente fédérale et la taxe d'accise payables par le producteur à l'époque où il affecte à son usage le bien fabriqué », les frais de publicité, les frais d'administration, les dépenses de vente, les frais de transport encourus pour apporter le bien au Québec, etc.

Nous avons déjà mentionné que d'autres articles touchent à l'importation de biens dans la province. Quelques articles traitent du cas spécial du « détaillant », défini dans la loi comme « une personne dont l'établissement est en dehors du Québec mais qui y sollicite, par l'entremise de représentants ou par distribution de catalogues ou d'autres moyens de publicité, des commandes de biens mobiliers de personnes résidant ordinairement au Québec ou y faisant affaires, pour consommation ou usage au Québec par elles-mêmes ». Le représentant d'une maison d'affaires en dehors du Québec sera lui-même considéré comme un détaillant si la maison qu'il représente n'est pas enregistrée comme telle.

Quelles sont les obligations du détaillant ? En vertu de l'article 4 de la loi, il doit obtenir un certificat d'enregistrement avant d'expédier, livrer ou faire livrer un bien mobilier au Québec, à un résident québécois. En vertu de l'article 5, le ministère du Revenu peut exiger un cautionnement comme condition de l'enregistrement du détaillant.

Comment le ministère du Revenu peut-il obliger une personne dont l'établissement est en dehors du Québec à s'enregistrer au Québec ? L'article 29 de la loi nous apporte la réponse: « Un détaillant ne peut tenter ou continuer au Québec une poursuite en recouvrement d'une créance

déoulant de la vente ou de la livraison d'un bien à une personne qui y réside ou y fait affaires, s'il n'est titulaire d'un certificat d'enregistrement délivré en vertu de la présente loi. ... Cette incapacité est reconnue d'office par le tribunal et ses officiers ».

Il fallait y penser. Un détaillant québécois ne peut pas le poursuivre au Québec à moins qu'il y soit enregistré. Par contre, les procédures entreprises malgré cette incapacité deviennent valides si le détaillant obtient subseqüemment son certificat d'enregistrement.

Le détaillant n'est pas la seule personne visée, l'importateur qui fait affaires au Québec a la même obligation. Il y a aussi le paragraphe 3 g) de la loi qui prévoit qu'« un certificat d'enregistrement est aussi exigible en tout temps de toute personne qui exploite une entreprise appartenant à une catégorie d'entreprises définie par règlement comme faisant habituellement des acquisitions de biens mobiliers en dehors du Québec ». À notre connaissance, aucun règlement n'a été établi pour définir une catégorie d'entreprises.

L'article 16 de la loi est le dernier article que nous voulons souligner. Celui-ci oblige toute personne qui fait exécuter un travail au Québec par un entrepreneur non résident qui ne détient pas de certificat d'enregistrement à retenir un montant équivalent à 8 % du prix du contrat et en faire remise au ministère du Revenu.

Quelques règlements entourent l'application de l'article 7 de la loi. Mentionnons d'abord le Règlement sur l'équipement, la machinerie et les autres biens mobiliers apportés temporairement au Québec. Ce règlement prévoit un adoucissement au principe de l'article 7 en assujettissant certains biens à la taxe de vente en proportion de leur utilisation au Québec.



AVIS DE DIVIDENDES

Les dividendes mentionnés ci-après ont été déclarés payables le 1er avril 1984 aux actionnaires inscrits le 24 février 1984.

Actions privilégiées, 5%, Un dividende trimestriel de 25 cents par action.

Actions privilégiées, 4 3/4%, série 1965, Un dividende trimestriel de 23 3/4 cents par action.

Actions privilégiées, 7 3/4%, série 1972, Un dividende trimestriel de 38 3/4 cents par action.

Actions privilégiées, 9 3/4%, série 1975, Un dividende trimestriel de 42 3/4 cents par action.

Actions privilégiées, 7%, série 1977, Un dividende trimestriel de 35 cents par action.

Actions privilégiées subordonnées convertibles, série B, Un dividende trimestriel de 42 cents par action.

Actions ordinaires, Un dividende trimestriel de 56 cents par action; ce dividende est payable en actions ordinaires au lieu d'en argent aux actionnaires qui participent au Régime de dividendes en actions.

Par ordre du conseil d'administration
Ghislain Bouchard
Secrétaire

Montréal, Québec
le 7 février 1984

Les cadres retraités et semi-retraités représentent un potentiel d'énergie et une ressource consultative chez Brendan Wood, Tutsch and Partners Inc.

Nous sommes le chef de file dans les domaines de la stratégie et de la recherche de comportement auprès des institutions financières canadiennes. La personne que nous recherchons sera un cadre supérieur retraité avec une connaissance approfondie des corporations financières.

CONSULTANT EXÉCUTIF SENIOR

Le candidat choisi devra être disponible pour travailler sur des projets d'une durée de 6 semaines et ce, 3 ou 4 fois par an. Le travail consiste à rencontrer en entrevue les cadres seniors des principales corporations et institutions financières Canadiennes. Les sujets de discussion devront comprendre les finances corporatives, le marché monétaire et les obligations, les ventes d'actions institutionnelles, la recherche et l'exploitation commerciale et finalement l'administration des principaux fonds de pension.

Des ouvertures sont présentement disponibles à Montréal et dans d'autres principales villes d'affaires. Le bilinguisme serait un atout pour le centre de Montréal. Toute demande recevra une attention prompte et particulière.

S.V.P. appelez Monsieur Vaino Keilmann à (416) 863-6285 pour de plus amples informations.

BRENDAN WOOD, TUTSCH AND PARTNERS INC.
100 Adelaide St. West, Suite 300
Toronto, Ontario M5H 1S3

REER

(RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE)

TÉLÉ-INFORMATION

876-2676

Nous vous renseignerons sur nos sept régimes enregistrés d'épargne-retraite et sur les plus récentes mesures fiscales visant les REER.

Pour en savoir davantage, adressez-vous à ceux qui s'y connaissent, composez le numéro ci-dessus à Montréal, de 8 h 30 à 17 h en semaine.

Trust Royal
Ce qui compte,
c'est de progresser.



Statistique Canada Statistics Canada

On déménage

Statistique Canada déménage ses bureaux au Complexe Guy-Favreau à compter du 15 février 1984.

Le bureau des Services consultatifs ouvrira ses portes au public le 22 février.

La nouvelle adresse sera: Complexe Guy-Favreau Suite 408

200, boul. Dorchester Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

Les numéros de téléphone demeurent les mêmes.

Canada



BANQUE NATIONALE DE GRECE (CANADA)

Réduisez vos impôts de nouveau cette année. Augmentez vos économies en vue de la retraite à un taux d'intérêt très avantageux.

Investissez dès maintenant dans un Régime Enregistré d'Épargne Retraite. Grâce à notre Certificat de dépôt à terme d'une durée de 3 ANS, vous PROFITEREZ d'un taux d'intérêt de 11-1/2%* non imposable. Contribution minimale 1 000 \$.

*** 11-1/2 %**

INTÉRÊT ACCUMULÉ ANNUELLEMENT AU MÊME TAUX ET PAYABLE À L'ÉCHEANCE. AUCUN FRAIS D'ADMINISTRATION

Un placement de 1 000 \$ rapportera

386,59 \$

sur une base de 3 ans, si l'intérêt est accumulé dans un certificat de dépôt à terme REER et payé à l'échéance.

Les programmes du gouvernement vous permettent de réduire vos impôts de façon appréciable. PROFITEZ-EN! Nos spécialistes seront heureux de vous conseiller.

Date limite pour l'année d'imposition 1983: le 29 février 1984.

BANQUE NATIONALE DE GRECE (CANADA)

Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Trois succursales à votre disposition à Montréal

852, rue Jean-Talon, Montréal, H3N 1S4 273-4233

5101, avenue du Parc, Montréal, H2V 4G3 273-1287

5756, avenue du Parc, Montréal, H2V 4H1 273-1301

Une succursale sera ouverte au printemps 1984 à Toronto

661 Danforth Avenue, Toronto, M4J 1L3 461-7541

Sous réserve de changements sans préavis

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

au jour le jour

■ Québec et Conference Board

Le Conference Board prédit que le Québec aura recouvré toutes les pertes de production encourues durant la récession de 1981/1982 vers le milieu de 1984. Dans ses prévisions trimestrielles provinciales, l'organisme canadien rappelle que l'an dernier le Québec a enregistré une croissance économique de 3,1 %, soit le deuxième meilleur taux au Canada. « Pour 1984, ajoute-t-il, on promet une progression encore plus rapide, de l'ordre de 3,6 % ». Le Conference Board voit toutefois des fluctuations d'un secteur industriel à l'autre; la production sera encore faible en agriculture, en forêts et dans les mines; il affirme que l'industrie de la construction est en baisse constante depuis 1977. En revanche, il voit des progrès dans le secteur manufacturier, en hausse de 6 % en 1984, et il parle d'une croissance rapide des services publics de 8 % plus élevée qu'en 1981.

■ La Saint-Valentin de Wall Street?

Des rumeurs selon lesquelles le président Reagan aurait eu une crise cardiaque ont fait grimper le prix de l'or et ébranlé les autres marchés financiers, hier, mais le calme est revenu après un démenti de la Maison-Blanche. Selon Bill O'Neill, un spécialiste du marché des métaux, la rumeur semblait avoir commencé à l'étranger. Son bureau en a eu vent la première fois par des sources de la Bourse des métaux de Londres. Mais à Washington, Peter Roussel, porte-parole adjoint de la Maison-Blanche, a nié cette rumeur. Immédiatement après cette annonce, l'or a baissé et le dollar, après un début de chute, s'est redressé.

■ Pechiney emprunte \$525 millions

Le groupe français Pechiney a conclu une entente avec la Banque de Montréal, la Banque nationale de Paris et le Crédit Lyonnais pour l'obtention d'un emprunt de \$525 millions devant servir à financer sa participation de 50,1 % dans le projet de l'aluminerie de Bécancour. La balance de l'investissement total de \$750 millions représentant sa participation globale proviendra de son avoir propre.

■ En raccourci

Les résultats d'exploitation consolidés de Sun Life Canada pour 1983 se chiffrent par \$344 millions, soit une amélioration de plus de 50 % par rapport à l'exercice de 1982; le bénéfice net est \$142 millions comparativement à \$5 millions l'année précédente... Air France est satisfait de ses résultats en 1983, eu égard au contexte mondial et à la limitation des sorties de devises pour les ressortissants français; grâce à ses économies la compagnie aérienne a pu réaliser un bénéfice net de plus de \$12 millions et une marge brute d'autofinancement de \$340 millions représentant 10 % de son chiffre d'affaires... M. Louis Lagassé, de la Chambre de commerce du Québec, a déploré en commission parlementaire à Québec que le gouvernement n'ait pas rendu publique une étude coût-avantage sur la loi 42 et a soutenu que la révision de cette loi sur les accidents de travail et les maladies industrielles est prématurée... La Corporation Québec 1534-1984 entend fermer ses livres et ses opérations le 31 décembre prochain avec un budget au moins équilibré de l'ordre de \$20 millions par les voies de l'autofinancement... Le président de Pétro-Canada, M. Bill Hopper, est pessimiste quant à la possibilité qu'un premier baril de pétrole provienne un jour du projet de \$3,5 milliards des sables bitumineux de l'Alberta, à cause de la trop grande variation dans les prix... Il y a eu en janvier 2,710 faillites d'entreprises et de particuliers, comparativement à 3,367 en janvier 1983; le plus grand nombre d'entreprises en faillite a été enregistré au Québec et en Ontario... La Société canadienne des postes essaie de maintenir ses tarifs actuels le plus longtemps possible en 1984, après s'être quasiment chassée elle-même du marché par ses prix, a déclaré son président, M. Michael Warren... La secrétaire de l'Association des manufacturiers chinois à Hong-Kong, Mme Rita Tsui, a soutenu n'avoir jamais entendu dire par quelqu'un que le Québec n'était pas un bon endroit pour investir, répondant en cela à des remarques en ce sens formulées par M. Gérard Godin, ministre des Communautés culturelles du Québec, qui se trouve présentement à Hong-Kong; l'Ontario et l'Alberta sont les deux seules provinces à avoir des missions commerciales à cet endroit... Il y a eu 26,400,000 touristes en 1983 à Atlantic City, ce qui fait de cette ville le centre de casinos le plus important aux États-Unis pour la troisième année consécutive; les casinos du New Jersey ont déclaré des revenus de \$1,7 milliard l'an passé...

Claude Turcotte

livres

Dome ou l'art d'emprunter

par Julien Béliveau

En 1954, un bloc de 100 actions de Dome Petroleum valait moins de \$400; en 1981, l'heureux détenteur pouvait en obtenir la fabuleuse somme de \$120,000; aujourd'hui, catastrophe, moins de \$15,000 ! Et l'histoire n'est pas encore terminée car bien malin qui pourrait prédire où la compagnie en sera dans 10 ans !

L'HISTOIRE de Dome Petroleum, c'est un peu le récit de la carrière de son ancien p.d.g., l'homme au sourire perpétuel, Jack Gallagher. En 1937, il quitte l'université et se joint à la Shell Oil comme géologue. Pour sa première trouvaille d'importance, le jeune géologue frappe en plein désert... une nappe d'eau souterraine, plus utile cependant que du pétrole pour les armées du général Montgomery à qui la Shell Oil avait prêté les concours de son personnel. Au cours de la période 1940-1950, le prospecteur fera littéralement le tour de la planète à la recherche de pétrole, du désert à l'Arctique en passant par l'Amérique du Sud. À la fin de cette pé-

riode, il laisse la sécurité d'emploi des géants du pétrole pour se joindre à une modeste compagnie, Dome Petroleum.

Dome « Pete » avait été fondée par Dome Mines, un des principaux producteurs d'or au pays. Face à l'accroissement des coûts de production et à la stabilité du prix de l'or (l'époque révolue du \$35 l'once), cette compagnie voulait se diversifier dans les hydrocarbures en créant Dome « Pete ». Jack Gallagher devait en devenir la véritable incarnation.

Le succès de Dome Pete est rapide, car l'intuition de Gallagher est magique, les découvertes affluent là où les autres n'ont rien frappé. Mais la compagnie se rend bien compte qu'elle ne pourra pas maintenir un rythme puissant de croissance en s'appuyant sur le seul hasard des découvertes. Il lui faut s'assurer d'un flux constant de liquidités, ce qui l'amène à s'engager dans le traitement du gaz naturel.

L'appétit de diversification de Dome devait éventuellement dégénérer en véritable « grande bouffe », la compagnie achetant tout ce qui passait à portée et même, hors de portée. C'est ainsi que l'auteur raconte qu'alors que les négociations traînaient en longueur pour compléter l'acquisition d'actifs de Kaiser Resources à un

prix de \$700 millions, le bras droit de Gallagher aurait émis l'opinion que mieux valait leur donner \$100 millions de plus pour conclure la chose plutôt que de continuer à perdre son temps.

En mai 1981, Dome se lançait à l'assaut de sa plus importante acquisition, la mainmise sur la Hudson's Bay Oil and Gas pour \$1,680 milliards. La chose est faite. Quelques mois plus tard, la Compagnie se rend compte que pour payer ses comptes hebdomadaires, il lui manquera \$50 millions. Présentis, les banquiers avancent la somme pour apprendre quelques jours plus tard, que l'avance était inutile, les fonds internes étant suffisants. Une telle myopie administrative consterne les banquiers.

Dans la foulée de cette erreur de \$170 millions, Dome décide de faire de la Hudson's Bay Oil and Gas une filiale à part entière, pour procéder ensuite à une fusion. La facture doit se régler par un emprunt supplémentaire de près de deux milliards de dollars. Tout horrifiés qu'ils fussent, les braves banquiers n'osent dire non, espérant ainsi protéger les avances déjà consenties. Comme le disait Celsio Ming « si je dois un million de dollars à mon banquier, je suis perdu; si je lui dois un milliard de dollars, il est perdu ». Et l'entreprise de Jack Gallagher devait plusieurs mil-

liards de dollars et ses banquiers savaient qu'ils devraient avaler la couleuvre.

Et c'est exactement ce qu'ils continuent de faire deux ans plus tard, car rien n'est encore réglé. Comme on le ferait avec un pays débiteur récalcitrant, on « recycle » la dette de Dome, un noble euphémisme pour déguiser une permission tacite de ne pas honorer ses échéances financières. Pourtant quand l'homme de la rue veut ramener à un plus raisonnable 12 % les taux usagers de l'hypothèque familiale, son aimable banquier du coin lui répond qu'un tel « recyclage » est, très malheureusement, impossible. Ming a doublement raison.

Dans les faits, l'histoire de Dome est plus fascinante que ne le montre ce livre. L'objectif de l'auteur était de décrire la croissance et la chute de ce conglomérat; il s'entend en chapitres sur des sujets dont on n'a que faire, (un sur la flotte de Dome, un autre sur la vie à Tuk, par exemple) passant au triple galop les moments de l'histoire de Dome qui devraient être les plus croustillants. Un livre décevant sur un sujet extraordinaire.

Dome: *The Rise and Fall of the House That Jack Built*, par Jim Lyon, MacMillan of Canada, Toronto 1983, 227 pages, \$19.95.

Sherwin-Williams ferme son usine de Montréal

Touchée par des pertes de plus en plus lourdes, la compagnie Sherwin-Williams Canada Inc. va fermer son usine montréalaise vieille de 90 ans qui approvisionnait en peinture tous ses magasins établis au Canada.

Le président de la compagnie, M. Joe Berger, a fait savoir que l'entreprise cessera toute activité le 1er octobre et que 95 salariés sur un effectif total de 180 ont déjà reçu un préavis de licenciement.

Certains travailleurs pourront se recaser à Montréal et à Toronto chez Baptco, une compagnie née de la fusion récente des divisions Peinture de Sherwin-Williams et CIL Inc. de Toronto.

Sherwin-Williams Canada, filiale de Sherwin-Williams Co. de Cleveland (Ohio), a enregistré une perte de \$1,7 million au cours des neuf premiers mois de 1983 sur des revenus de \$55,3 millions. L'année précédente, la compagnie avait dégagé une perte de \$1,9 million sur des re-

venus s'élevant à \$64,8 millions.

Le syndicat des Teamsters auquel cotisent les ouvriers de l'usine et de l'entrepôt, a accepté que la compagnie indemnise les licenciés à raison d'une semaine de paye pour chaque année travaillée.

Philippe Chaput, président du Local 178 des Teamsters, a fait remarquer que la moitié des syndiqués étaient âgés de plus de 50 ans et que « leurs pères, leurs fils et leurs grands-pères » avaient travaillé à l'usine qui va mourir.

« Il sera impossible de leur trouver un emploi », a-t-il conclu.



Compagnie d'Assurance-Vie de Montréal

AVIS est par les présentes donné que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de la COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE DE MONTRÉAL ayant pour objet d'élire les Administrateurs et de délibérer sur d'autres questions aura lieu au Siège social de la compagnie, au 630, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec, le lundi 19 mars 1984, à 11 h du matin.

AVIS est également donné que des résolutions adoptées par les Administrateurs prévoyant certaines modifications à apporter aux statuts de la Compagnie sur le rapport de la gestion courante de ses affaires seront soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Vice-président et Secrétaire,
RENÉ TRUDEL

Compagnie d'Assurance-Vie de Montréal

AVIS est par les présentes donné qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE de la COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE DE MONTRÉAL sera tenue immédiatement après l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu au Siège social de la compagnie, au 630, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec, le lundi 19 mars 1984, à 11 h du matin, en vue de la modification, le cas échéant, des statuts de la Compagnie touchant la date de l'Assemblée générale annuelle. La date actuelle est le lundi suivant le second mercredi de mars de chaque année et la date envisagée, à compter de 1985, est le lundi précédent le second mercredi de mars de chaque année.

Les titulaires de police avec participation qui sont dans l'impossibilité d'assister à la réunion peuvent nommer un mandataire, devant lui aussi être titulaire d'une police avec participation. Un pouvoir en blanc peut être obtenu sur demande par écrit, adressée au Secrétaire de la Compagnie. La nomination d'un mandataire doit être signifiée au Secrétaire au moins dix jours avant la réunion.

Le Vice-président et Secrétaire,
RENÉ TRUDEL

REÉR ou CPG

Les REÉR - CPG des FIDUCIAIRES^o
c'est pour les gens comme vous...

Intérêts payés annuellement.	
Sans frais minimum 500 \$.	
Nous vous offrons aussi:	
• Fonds épargne garantie (sans frais)	
• Fonds actions (frais minimes)	
• Fonds obligations (frais minimes)	
Taux sujet à changement.	

Appelez-nous. Les transactions peuvent se faire par téléphone.

1253
ave McGill College
Metro McGill
(514) 878-3351

Centre commercial
Place Rosemere
(514) 437-0710

6633^{est}
rue Sherbrooke
Metro Langelier
(514) 253-1720

Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Les FIDUCIAIRES^o
sont inscrits à la Régie
de l'Assurance-dépôts
du Québec.

LE 1180 DRUMMOND

OFFRE SPÉCIALE

À LOUER ESPACES À BUREAUX

20,000 pl. car. brut et rez-de-chaussée 4,500 pl. car. brut. Prix réduit pour locataires sérieux "si" signature avant le 29 février 1984.

Occupation immédiate — Face au magnifique Centre Sheraton
Accès facile aux autoroutes et métro
En plein centre-ville
Stationnement privé

INFORMATIONS:
(514) 875-5808

l'AMC vous offre deux nouvelles publications

La concurrence dans le village terrestre
On n'est jamais mieux servi que par soi-même

Votre entreprise est-elle à la hauteur?
Une technique de vérification de ses progrès

BON DE COMMANDE

Veuillez me faire parvenir

..... copies de **La concurrence dans le village terrestre**
Membre: \$2.50;
non membre: \$4.50

..... copies de **Votre entreprise est-elle à la hauteur?**
Membre: \$8.50;
non membre: \$10.00

Je joins un chèque ou mandat de \$

☐ S.V.P. me faire également parvenir des renseignements sur l'Association des manufacturiers canadiens

NOM
TITRE
ADRESSE



...obtient des résultats pour VOUS!

Faire parvenir à:
l'Association des manufacturiers canadiens (A.M.C.)
Division du Québec
1080, Côte du Beaver-Hall
Bureau 904
Montréal H2Z 1S8

ÉPARGNE RETRAITE

«Desjardins, un excellent choix!»



La compétence d'experts
«Je cherchais un service de qualité et des ressources compétentes... alors, pour mon épargne-retraite, j'ai choisi ma caisse Desjardins. Ce sont des experts!»

Un rendement concurrentiel

«Un REÉR? Oui... à condition qu'il s'agisse du REÉR Desjardins. Ils ont des taux très concurrentiels et nous, on tient à faire fructifier nos épargnes, tout en réalisant des économies d'impôts.»



Un service personnalisé
«Mon REÉR, je l'ai pris à ma caisse Desjardins. Là, j'étais sûre d'avoir toute l'information et les conseils qu'il me fallait... C'est ça, un service personnalisé!»



desjardins
Une ressource naturelle.

Les caisses Desjardins offrent des REÉR à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

MONTRÉAL

Ça va mieux

La Bourse de Montréal a pris un peu de mieux, hier, et l'indice composé a terminé la journée en hausse de 1.11 à 401.93.

Sept des onze compartiments du marché ont progressé et 1,533,122 actions ont été traitées, au lieu de 1,724,876 la veille.

Les services publics ont gagné 1.45 à 315.94, les industrielles 1.19 à 416.63 et les pétrolières 0.13 à 583.06. Par contre, les bancaires ont reculé de 0.33 à 463.03 et les papeteries de 0.04 à 227.70.

Bell Canada Entreprises a monté de 3.8 à 331.14 dans un volume de 166,053 actions échangées. Placer a grimpé de 1.8 à 319.78 après un brassage de 152,900 unités.

Les jeux terminés ont dénombré 75 titres à la hausse, 97 à la baisse et 83 stables.

Imasco perd 3.4 à 332.12, Denison Mines 5.8 à 339. Imperial Oil A 1-2 à 335.12, Agnico Eagle 3.8 à 316.34, Banque de Montréal 1.8 à 32.14 et Hiram Walker 1.8 à 325.58. Northern Telecom gane 1.4 à 344.14, Alcan 5.8 à 341.7-8, Seagram 3.8 à 342.18, Asamera 1.8 à 312.5-8 et Banque royale 1.8 à 323.8. Long Lac Minerals est stationnaire à 331.34 et Norcen Energy à 316.

Dans les valeurs de deuxième rang, Lynx-Canada Explorations est en hausse de quatre cents à 31.06. G. Knight B gagne neuf cents à 25 cents, et Muscocho reste sur ses positions à 31.60.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Haute	Bas	Form.	Ch.	Ventes	Haute	Bas	Form.	Ch.
Abertford	2400	2410	810	810	IC Time A	2600	2610	1110	1110
Agnico E	320	317	14	14	IC Union A	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union B	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union C	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union D	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union E	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union F	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union G	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union H	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union I	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union J	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union K	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union L	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union M	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union N	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union O	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union P	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union Q	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union R	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union S	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union T	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union U	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union V	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union W	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union X	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union Y	332	331	14	14
Agnico E	320	317	14	14	IC Union Z	332	331	14	14

MONTRÉAL

Marché à la hausse

Le marché des actions a viré à la hausse lors d'une séance modérée, hier à la Bourse de Toronto.

L'indice composé a clôturé avec un gain de 8.03 points et marquait 2385.82.

Le volume des échanges a atteint 7.68 millions d'actions, comparativement à 6.9 millions la veille.

Dans les industrielles, Noranda Mines gane 1.4 à 323.3-8, Bell Entreprises 1.4 à 331.14, Alcan 5.8 à 342.18, Canadian Pacific 1.4 à 345.34 et Ford Motor Canada 7.1 à 387.00. United Trust 1.4 à 311.14, Imperial Oil A 1-2 à 335.12, National Trust 1.4 à 345.00, Southern Ind. 1.1 à 343.1-2 et Andros Wines A 1 à 326.

Dans les mines, Culliton Lake gane 19 cents à 32.99, Campbell Red Lake 3.4 à 332.1-2 et Lynx-Canada cinq cents à 31.07. Teck Corp. B cède 1.8 à 399.1-2 et Dejour Mines un cent à 42 cents.

Dans les pétroles, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

Dans les métaux, Total Peté N-A gane 3-8 à 315, Commercial Oil et Gas cinq cents à 32 et Pominex 1.1 d trois cents à 98 cents. Sceptre Resources abandonne 1.8 à 351.8 et United Canso cinq cents à 33.10.

NEW YORK

Redressement

Wall Street s'est notablement redressée hier, grâce à un sursaut de fin de séance.

L'indice des valeurs industrielles a terminé, selon les calculs préliminaires, à 1,165.09, en hausse de 14.97 points. Quelque 90 millions d'actions avaient été échangées.

En tout, 1,901 titres étaient en hausse, 613 en baisse et 397 inchangés.

Les rumeurs du début de séance, vite démenties par la Maison-Blanche, selon lesquelles le président Reagan avait été victime d'une crise cardiaque, n'ont pas eu d'influence durable sur le marché. Celui-ci a plutôt prêté attention aux statistiques des ventes de détail, qui ont progressé de 2.2 p.c. en janvier, soit leur gain le plus important depuis mai 1983. Cette progression rapide, pouvant indiquer un rythme d'expansion de l'économie élevée, et donc un risque de tension des taux d'intérêt, a provoqué une baisse des cours en milieu de journée.

Mais les niveaux attractifs atteints sur les valeurs vedettes ont permis en fin de journée une réaction technique vigoureuse.

Parmi les valeurs en hausse, on relève: Texas Instruments, 3.1-2 à 131, Gulf Oil 3.1-8 à 57.1-4, et Merck 3.4 à 91.1-4. Parmi les baisses: Procter and Gamble 1-2 à 47.1-8, American Cyanamid 3-8 à 44.1-8 et Walt Disney 5-8 à 51.1-4.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé 3-4 à 329.

Parmi les valeurs canadiennes, Campbell Red Lake a gagné 7-8 à 326, Northern Telecom 7-8 à 335.3-8 et Alcan 1-2 à 333.5-8. McIntyre Mines a cédé

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Tout en préconisant des amendes plus sévères pour ceux qui enfreignent la loi

Les commerçants s'opposent à l'extension des heures d'ouverture

QUÉBEC (PC) — La majorité des commerçants du Québec s'opposent à ce que les heures d'ouverture des magasins soient étendues, a révélé hier le porte-parole d'un important groupe de marchands devant une commission parlementaire.

Mais les marchands sont entièrement en faveur d'une augmentation radicale des amendes prévues pour ceux qui n'obéissent pas à la loi sur les heures d'ouverture et surtout pour ceux qui ouvrent le dimanche.

Ces faits ont été expliqués hier par M. Benoît Gingras, président du Conseil québécois du commerce au détail (CQCD) devant la Commission parlementaire de l'Industrie et du Commerce qui reçoit présentement les opinions sur le projet de loi 59 concernant les heures d'ouverture des commerces.

M. Gingras a affirmé que le CQCD comprenait quelque 6.200 établissements de commerce de toutes importances, globalement responsables de plus de 65 % des ventes au détail

au Québec.

Ce projet de loi 59, déjà déposé en première lecture à l'Assemblée nationale, prévoit une forte augmentation des amendes, l'ouverture des magasins le jour de l'Action de grâce et les lendemains de Noël et de Pâques, une heure d'affaire de plus le samedi et l'ouverture des magasins jusqu'à 21 heures les six jours précédant Pâques.

M. Gingras a admis qu'il n'existait pas au sein du CQCD une unanimité absolue au sujet des heures d'affaires et que la clientèle a besoin de plus de temps pour faire ses emplettes.

Le commerce du détail, a-t-il dit, a beaucoup plus besoin d'une amélioration du pouvoir d'achat de sa clientèle que d'heures additionnelles.

« Ce ne sont pas les heures additionnelles qui vont donner, tout d'un coup, une augmentation spectaculaire et surtout stable, ou du moins constante du commerce de détail ».

Le CQCD ne s'oppose pas à l'ajout

de quelques heures d'affaire aux établissements commerciaux. Mais il croit qu'il est inutile d'ajouter une heure le samedi parce que ce jour-là, les gens commencent à quitter les magasins à partir de 16 heures.

Il croit qu'il serait préférable d'ajouter plutôt deux demi-heures les jeudis et vendredis soirs. Il ne voit pas d'avantages à garder les magasins ouverts jusqu'à 21 heures durant la semaine avant Pâques et s'oppose à cette mesure.

Le CQCD aimerait que les congés de la Saint-Jean-Baptiste et de la fête du Canada soient toujours fêtés le lundi suivant la fête, afin que les employés de magasin puissent jouir chaque fois d'un congé de deux jours.

L'augmentation du nombre d'heures d'affaires pose plus le problème de la qualité de vie des employés que de la qualité de vie des employés, a expliqué M. Guy Poirier, vice-président du CQCD. Les conditions de travail des employés sont maintenant prévues presque partout

dans des conventions collectives, a-t-il dit.

Mais dans la majorité des petits commerces du Québec, le patron n'a pas le moyen de s'absenter et doit être constamment dans son magasin quand celui-ci est ouvert, a dit M. Poirier.

La plupart des intervenants entendus hier étaient d'accord avec une partie ou une autre de cette position, sauf Octofruit Inc., entreprise de Laval qui exploite une chaîne de magasins de fruits et légumes.

Octofruit affirme que ces magasins ne vendent rien d'autre que des fruits et légumes et que leur fermeture le dimanche affecterait la qualité des produits.

Octofruit a donc demandé au gouvernement de ne pas imposer de restrictions sur les heures d'affaires des établissements vendant exclusivement au détail des fruits et légumes.

Les audiences de la commission doivent se poursuivre demain.

Tempus-Date voit le jour

Assis côte à côte par hasard dans le même avion pendant cinq heures, M.M. Robert Thériault et Yvon Léveillé ont découvert, l'un dernier, qu'ils étaient respectivement présidents des Systèmes d'information océaniques et de Micro-Tempus, deux firmes québécoises spécialisées dans les logiciels d'affaires pour gros ordinateurs. Quasiment concurrents, nos deux hommes d'affaires découvraient aussi, au fil de la conversation, que leurs deux expertises se complétaient admirablement.

La conséquence de ce voyage, c'est que les deux sociétés ont annoncé conjointement le lancement du logiciel Tempus-Data, conçu à Québec par Océanique et commercialisé à travers le monde par Micro-Tempus dont il complète les produits.

Micro-Tempus est une jeune entreprise montréalaise (indépendante mais issue du Canadien National) qui a appris aux gros ordinateurs industriels à parler le même langage que les micro-ordinateurs, pour tirer parti de « l'intelligence » de ces derniers et accroître encore leurs possibilités. Connu sous le nom Tempus-Link, ce système suscite un grand intérêt dans les très grosses entreprises.

Le nouveau logiciel Tempus-Data augmente le potentiel du Tempus-Link en facilitant à n'importe quel utilisateur de micro-ordinateur branché au réseau d'accéder facilement à toutes les données stockées dans le gros ordinateur (mainframe). Le système le permettrait déjà, en théorie, mais il requerrait alors une bonne connaissance de la programmation. Ce ne sera plus le cas maintenant, a expliqué au DEVOIR M. Jacques Roy, vice-président d'Océanique.

Cette dernière compte 75 employés au Canada et fait \$10 millions d'affaires par année en vendant ses logiciels de gestion de données pour gros ordinateurs et en agissant comme distributeur exclusif pour des fabricants allemands de mini-ordinateurs ou d'équipement de télécopie et de saisie des données.

Air Canada veut des armes pour faire face aux affréteurs

par Paule des Rivières

OTTAWA — Air Canada veut concurrencer les compagnies qui se spécialisent dans les vols nolisés. Et elle demande au gouvernement d'assouplir à cet effet sa réglementation.

Appelé à témoigner devant la Commission canadienne des transports (CCT) hier, le plus gros transporteur au pays a revendiqué le droit d'offrir lui aussi des réductions importantes et fréquentes sur certains vols, et cela rapidement, sans avoir à attendre l'approbation du gouvernement. Les réservations 14 jours à l'avance et l'inclusion d'un dimanche dans la période couvrant le séjour devraient être les deux seules conditions demandées. La compagnie veut aussi pouvoir inclure dans ses réductions des chambres d'hôtel et des locations de voiture.

Air Canada n'a pas, présentement, les mêmes statuts que des compagnies comme Wardair qui vivent de vols nolisés.

Par exemple, Air Canada ne pourrait réduire le prix de son vol Montréal-Vancouver — qui est de \$422 en classe économique — de plus de 10%. Si elle voulait aller plus bas, il faudrait qu'elle soumette son projet à la Commission canadienne des transports (CCT) qui mettrait 45 jours à approuver officiellement la réduction.



tion. Cela l'empêche de faire concurrence à une compagnie comme Wardair qui offre le trajet aller-retour pour moins de \$400 et n'a pas à passer par la CCT à la moindre modification de ses prix.

Air Canada, une société de la couronne qui a terminé l'année 1982 avec un déficit de \$32,6 millions, comparait hier devant un comité aérien de la CCT, qui tiendra des audiences au cours des deux prochains mois sur les tarifs aériens. En fond de scène se trouve la question de la déréglementation des tarifs dans cette industrie qui tire de la patte au Canada et le désir avoué du ministre des Transports, M. Lloyd Axworthy, de libéraliser les prix avant l'été

pour stimuler la compétition dans les airs.

Cependant, s'il est en faveur d'une « réglementation réduite, de façon que les forces du marché puissent influencer plus librement sur le produit offert au consommateur », le vice-président de la compagnie aérienne, M. Pierre Jeannot, ne souhaite pas une déréglementation totale des prix des billets comme c'est le cas aux États-Unis. Il insiste pour conserver une formule tarifaire nationale s'adressant non pas à ce qu'il appelle les voyageurs par choix mais aux voyageurs par obligation.

C'est à ce prix, a-t-il fait valoir hier devant les commissaires, que sera préservée l'équité entre les régions du pays. En ayant un double système permettant à l'un d'avoir de bons prix et à l'autre un transporteur régulier et de haute qualité.

Les partisans de la déréglementation rejettent cet argument en disant que certains voyageurs ne pourraient jamais bénéficier de prix concurrentiels, soit ceux qui font leurs réservations à la dernière minute.

De toutes manières, le transport au Canada, ce n'est pas seulement une question d'économie mais aussi d'unité nationale, a dit M. Jeannot hier qui a fait remarquer « qu'aux États-Unis, les réductions les plus importantes ne sont généralement

offertes que sur les lignes très concurrentielles et à forte densité ». M. Jeannot soutient même qu'à long terme, les prix augmenteraient au pays sous un système totalement aux lois du marché.

Air Canada a en quelque sorte renvoyé la balle au gouvernement en souhaitant un assouplissement des règlements de la CCT. Elle souhaite que le délai de 45 jours entre le moment du dépôt d'une demande à la CCT et l'approbation par cette dernière soit réduit ou éliminé, selon les cas, pour dissiper l'incertitude du consommateur qui a un billet portant l'angoissante mention « sous réserve d'homologation ».

Elle souhaite essentiellement une « réglementation allégée » pour favoriser une « saine concurrence ».

La CCT est l'organisme attaché au ministère des Transports qui approuve les tarifs et les trajets des transporteurs canadiens, nationaux comme régionaux.

Et si le ministre des Transports ne s'est pas caché pour dire qu'il favorisait une libéralisation des prix des billets, la CCT, que préside depuis peu M. Jean Marchand, s'est montrée plus nuancée, comme en témoigne un document qu'elle a rendu public juste avant le début des audiences lundi dernier.

Caron Belanger Dallaire Gagnon/Clarkson Gordon
et Vau, Rouleau, Brossseau & Associés

annoncent la fusion
de leurs sociétés.

Leurs cabinets professionnels
sont situés à Montréal, Québec et Laval
et dans 19 autres villes canadiennes.

La société est membre de
Arthur Young International
avec bureaux dans 80 pays du monde.

Cette annonce n'apparaît qu'à titre d'information seulement.

Nouvelle émission



225 000 000 \$

d'obligations de la

Province de Québec

132 000 000 \$ — Obligations 12,25%, échéant le 27 février 1994
(non rachetables)

93 000 000 \$ — Obligations 13,00%, à fonds d'amortissement,
échéant le 7 avril 2003
(non rachetables)

A être datées du 27 février 1984

Prix :

98,875 pour un rendement d'environ 12,45% en 1994

98,625 pour un rendement d'environ 13,19% en 2003
(plus l'intérêt couru, s'il en est)

Un exemplaire de la circulaire d'offre sera fourni sur demande.

Lévesque, Beaubien
Inc.

Wood Gundy
Limitée

Merrill Lynch Canada
Inc.

Molson Rousseau
Inc.

Nesbitt Thomson
Bongard
Inc.

Walwyn Stodgell
Cochran Murray
Limitée

Bell Gouinlock
Limitée

Banque de Montréal

Caisse centrale Desjardins
du Québec

Février 1984

Tassé & Associés,
Limitée

Banque Nationale
du Canada

Dominion Securities
Ames
Limitée

McNeil, Mantha
Inc.

Midland Doherty
Limitée

F. H. Deacon,
Hodgson
Inc.

Richardson
Greenshields
du Canada
Limitée

Braut, Guy, O'Brien
Inc.

Pittfield MacKay
Ross
Limitée

La Banque Royale du Canada

Banque d'Épargne de la Cité
et du District de Montréal

Geoffrion, Leclerc
Inc.

McLeod Young Weir
Limitée

Burns Fry
Limitée

Casgrain &
Compagnie
Limitée

Maison Placements
Canada
Inc.

Ordre
des comptables agréés
du Québec



Les présentes attestent que, en reconnaissance de services éminents rendus à la profession, le Bureau de l'Ordre a conféré aux personnes dont les noms suivent

Phillip P. Aspinall
François J. Bastien
Laurent Beaudoin
Lucien P. Bélair
Marcel Bélanger
Hervé Belzile
M. Lawrence Bessner
Raymond Blais
James R. Brown
R. George Buckingham
Kenneth F. Byrd
Marcel Camirand
William H. Campbell
Frank S. Capon
H. Marcel Caron
Marcel Cazavan
Guy Chabot
Roger Charbonneau
Rheal Chablain
Warren Chippindale
Abe Chodos
Pierre Chouinard
André Corbeil

Yves Aubert Côté
G. Ian Craig
Reginald P. Dawson
Robert De Coster
James A. deLalanne
Frank T. Denis
André Desrochers
Guy d'Orsonnens
J. Alistair Duff
Kenneth M. Dye
Robert Faillie
Julien H. Fayet
Eldon M. Ferguson
Kenneth C. Fincham
Antoine Gauthier
Robert E. Gobell
Godfrey Gourdeau
Pierre Goyette
Siméon Hardy, é.c.
George P. Keeping
N. Murray Kotler
Jean-Guy Laliberté
Marius Laliberté

Jean-Paul Lamy
Gérard Larose
Guy Lavigne
Benoît Lemay
Pierre Lessard
Boris G. Levine
John F. Lewis
Jean-Maurice L'Houmeau
Douglas J. Low
J. Emile Mahen
Paul-E. Mallette
Vincent Marceau
Jean-Paul Marchand
Lucien Massé
Raymond Morcel
Roland Nobert
Paul Noisieux
Yvon Normandin
Charles Pelletier
Charles-Albert Poissant
Jacques Raymond
J. Alastair Reekie
Robert M. Rennie

Jean-Guy Rousseau
Arthur D. Ruby
Serge Saucier
Marcel R. Savard
Sidney Schwartz
Herbert E. Sibling
K. Warren Simpson
Fernand Sylva
Dawson H. Tilley
Roland Truchon
Guy A. Trudel
T. Robert Turnbull
Lucien D. Vian
William V. Victor
Cecil Vineberg
Gerald J. Wareham
M. Laird Watt
J. David Weinstein
Peter S. Wise
Melvin C. Zwaig

le titre de

F E L L O W

et le droit d'utiliser les initiales F.C.A.

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures et le sceau de l'Ordre, à Montréal

ce vingt-cinquième jour de janvier 1984.

le président,

Robert G. Gohier

le secrétaire,

A. J. Desrosiers

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le commerce au détail a connu une hausse de 7.7 % en 1983

par Claude Turcotte

Selon des données préliminaires, le commerce au détail au Canada a connu une augmentation globale de 7.7 % en 1983 pour un total de plus de \$105 milliards comparativement à \$97.6 milliards en 1982.

Par rapport à une hausse des ventes au détail qui n'avait été que de 3.5 % en 1982, les ré-

sultats témoignent du degré accru de confiance en l'économie manifestée par les consommateurs; selon Statistique Canada, qui a divulgué ces chiffres, cette tendance est d'autant plus significative que l'indice des prix à la consommation fut de 5.8 % en 1983, alors qu'il avait été de 10.8 % en 1982.

Les magasins indé-

pendants ont continué d'augmenter leur part du marché avec des ventes de l'ordre de \$60 milliards (en hausse de 9.3 % par rapport à 1982), soit 57.1 % de tout le commerce au détail, comparativement à 56.2 % en 1982. Les magasins à succursales ont représenté 42.9 % du total (43.8 % en 1982) avec des ventes de \$45 milliards, en hausse de

5.5 % en 1983.

Des 28 genres de commerce retenus pour les fins de l'enquête, les accroissements les plus importants ont été enregistrés dans les magasins d'appareils ménagers (28.9 %), les magasins de meubles, téléviseurs, radios et accessoires (25.1 %) et les concessionnaires d'automobiles (18.6 %), ce qui semble confirmer l'interprétation qu'une part importante de la hausse en 1983 a résulté de la demande reportée pour des biens durables, particulièrement les plus coûteux.

En revanche, les magasins de vêtements pour hommes ont augmenté leurs ventes de 2.5 % seulement, alors que les magasins pour dames enregistraient une hausse de 8.8 % et que les magasins pour toute la famille augmentaient leurs ventes de 10.9 %.

Par provinces et par

régions, les statistiques sur les ventes au détail en 1983 donnent parfois une dimension inattendue de la réalité. Ainsi, pour tout le Québec les ventes au détail furent de \$25.5 milliards, soit une hausse de 8.7 % par rapport à 1982. Toutefois, dans la région métropolitaine de Montréal, avec des ventes de \$12 milliards, l'augmentation ne fut que de 4.4 %.

En Ontario, l'augmentation des ventes fut de 9.7 %, alors que dans la région métropolitaine de Toronto, elle fut de 10.2 %. C'est cependant la Nouvelle-Écosse qui a connu la hausse la plus marquée avec 13.4 %.

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont à l'autre extrémité subi une baisse de 1.1 % de leurs ventes.

Par ailleurs, pour décembre, les ventes des grands magasins au Canada ont connu une hausse de 7.6 %; au Québec les grands magasins ont vendu en décembre pour un montant de \$305 millions, en hausse de 8.7 %.

◆ Budget

Suite de la page 9

trop prodigue en cette matière puisque les particuliers apportent 50 % des recettes fiscales fédérales. Des mesures dans ce domaine coûtent fort cher.

Les paris favorisent actuellement l'épargne-retraite pour ce qui est des changements qui pourraient être annoncés par M. Lalonde à 16 h., cet après-midi. Depuis 1976, la limite des montants admissibles à un régime enregistré d'épargne-retraite

(RER) est de 20 % du revenu gagné ou \$5,500 (\$3,500 pour ceux qui contribuent à un régime privé) n'a pas été modifié. Les dernières statistiques fiscales révèlent que 1.8 millions de Canadiens réclament en moyenne \$2,000. Relever le plafond à \$15,000 comme le soulignait hier matin un quotidien torontois ne coûterait pas tellement cher au gouvernement fédéral. Seuls des gens touchant plus de \$40,000 (7 % du total) peuvent actuellement penser économiser plus de \$5,500 pour leur retraite.

Dans cette veine, le gouvernement pourrait annoncer une majoration du Supplément de revenu garanti versé aux personnes âgées vivant seules et sans autres revenus. La rumeur parle d'une hausse de \$102 à \$644 par mois. Cette amélioration permettrait de faire patienter ceux qui réclament une réforme en profondeur du système des pensions au Canada. Le projet de Mme Monique Bégin, ministre de la Santé et du Bien-Être n'a pas encore fait l'unanimité.

Parlant retraite, le gouvernement devrait annoncer une majoration de la contribution au régime public du *Canada Pension Plan*. Les versements équivalents à 1.8 % tant par les employeurs que les employés ne sont plus suffisants pour répondre aux besoins actuels. Mais Ottawa retarde cette décision qui ne sera guère prise par plusieurs.

Les contribuables devraient savoir aujourd'hui de quel pourcentage seront majorés les exemptions de base qui ont été relevées de 6 % pour 1983 et de 5 % pour le rapport d'impôt

1984. Actuellement, l'exemption de base est de \$3,770; celle des gens mariés est passée à \$3,300 alors que les contribuables de plus de 65 ans doivent réclamer \$2,360 cette année en préparant leur rapport d'impôt.

Dans son budget du 19 avril, le ministre a annoncé des changements en ce qui a trait aux prestations relatives aux enfants. Au total, ces mesures augmentent les recettes fédérales tout en favorisant cependant les gens à faibles revenus. Il est donc peu probable que de nouveaux changements soient apportés à ce chapitre. Les frais de garde pour enfants — qui sont passés de \$1,000 à \$2,000 — ne devraient pas broncher.

Au chapitre de l'épargne-logement, le ministre a apporté des concessions importantes en avril dernier. Ceux qui achèteront une maison neuve d'ici la fin de 1984 peuvent réclamer une déduction équivalente entre les sommes amassées jusqu'à maintenant et le maximum de \$10,000. Cet abri fiscal s'applique également au mobilier. Donc, peu de modifications prévisibles de ce côté également.

Au chapitre de l'habitation, Ottawa a mis fin à son programme d'aide directe aux nouveaux acquéreurs de maisons neuves. Des mesures avaient été annoncées dans un mini-budget par M. Lalonde, le 27 octobre 1982. La reprise de la construction domiciliaire pourrait rendre moins évidente une nouvelle intervention fédérale. Les constructeurs souhaitent, pour leur part, qu'Ottawa favorise le rétablissement des hypothèques à long terme pour rassurer les futurs acquéreurs. Si les gouvernements peuvent emprunter pour une période de 25 ans à un taux fixe sur le marché des obligations, pourquoi cette possibilité est-elle inaccessible aux propriétaires ?

La trouvaille du dernier budget avait été le « Régime de placements des titres indexés » ou encore RPTI. Même si la croissance des prix est tombée à 5 %, cet abri fiscal n'en demeure pas moins avantageux pour certains car il coûtera \$100 millions l'an prochain et \$300 millions l'année suivante. Mais plusieurs s'y retrouvent

difficilement dans cette formule complexe qui pourrait devenir plus intelligible.

M. Lalonde a clairement indiqué au cours des derniers mois son intérêt pour la participation des travailleurs au capital de leur entreprise. Cette sympathie prendra-t-elle la forme d'un nouveau type d'abri fiscal du genre « plan Parizeau » (limité aux employés) ou encore du type Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) ?

Enfin, toute une série d'échappatoires fiscales pourraient être élargies ou refermées dans le budget d'aujourd'hui. Il pourrait, par exemple, devenir plus difficile de retirer de l'argent accumulé dans un régime d'épargne-retraite.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



Jeunesse Canada Monde, organisme non gouvernemental reconnu qui élabore des programmes d'échange éducatifs avec des pays du Tiers Monde et qui comporte désormais un service de coopération au développement, est à la recherche d'un:

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Celui-ci, qui relèvera du conseil d'administration, sera appelé à jouer un rôle de premier plan en ce qui regarde la planification et l'administration générales ainsi que la mise en œuvre des programmes à réaliser pour atteindre les objectifs fixés. Possédant à la fois la compétence d'un gestionnaire pragmatique à l'esprit d'équipe et les qualités d'un diplomate, la personne choisie dirigera cet organisme national de façon structurée tant au niveau des finances et des ressources humaines qu'à celui des rapports avec les officiels des pays participants.

Nous recherchons un administrateur chevronné qui soit bilingue, jouisse d'une solide formation et connaisse bien les problèmes de développement mondiaux ainsi que les questions d'ordre interculturel. Le candidat qu'il nous faut sait communiquer efficacement et fait preuve du « leadership » nécessaire pour concrétiser, grâce à la participation de toutes les personnes concernées, les décisions émanant du Conseil.

Lieu de travail: Montréal.

Jeunesse Canada Monde est un organisme qui croit à l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. Toute personne intéressée doit nous faire parvenir sa candidature — qui sera traitée confidentiellement — avant le 2 mars 1984.

ADRESSE: Président du Conseil de Jeunesse Canada Monde
4824, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal (Québec)
H3V 1G4

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications

LES RAPPORTS ANNUELS

DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX
EN VENTE CHEZ L'ÉDITEUR OFFICIEL

MINISTÈRES

- Énergie et Ressources
- Travail
- Affaires municipales
- Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- Industrie, Commerce et Tourisme
- Communautés culturelles et Immigration
- Revenu

ORGANISMES

- Régie des permis d'alcool du Québec
- Régie des entreprises de construction
- Régie du logement
- Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- Commission de protection du territoire agricole
- Commission de surveillance de la langue française
- Commission nationale de l'aménagement
- Conseil de la langue française
- Conseil supérieur de l'éducation
- Conseil consultatif des réserves écologiques
- Office de planification et de développement du Québec
- Commission des biens culturels du Québec
- Bureau de la statistique du Québec
- Office des personnes handicapées du Québec
- Commission des droits de la personne
- Office des services de garde à l'enfance
- Régie des marchés agricoles

En vente à la librairie de l'Éditeur officiel du Québec:

Montréal
Complexe Desjardins
Tel. 873-6101

ou par commande postale à:

Ministère des Communications
Case postale 1005
Québec (Québec) G1K 7B5

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de Les publications du Québec.

* 2 \$ ** 4 \$

Québec



la commission scolaire du SAULT-SAINT-LOUIS

POSTE DE DIRECTEUR(trice) GÉNÉRAL(e)

La commission scolaire du Sault-Saint-Louis recherche des candidatures pour le poste de directeur(trice) général(e).

La commission scolaire du Sault-Saint-Louis dispense l'enseignement de la maternelle au secondaire V à une clientèle francophone et anglophone, répartie dans 25 écoles sur le territoire des villes de LaSalle, Lachine et St-Pierre.

L'emploi de directeur général d'une commission comporte la responsabilité totale de la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources de l'organisme pour l'ensemble des unités administratives, des établissements et des champs d'activité, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Critères d'admissibilité

Les qualifications minimales requises pour exercer l'emploi de directeur général d'une commission constituent les critères d'admissibilité et sont les suivantes:

- 1° diplôme universitaire terminal de deuxième cycle ou de premier cycle;
- 2° dix (10) années d'expérience pertinente, dont au moins cinq (5) dans un emploi de cadre.

Une personne qui, le 5 mai 1982, exerce une fonction de directeur général dans une commission est considérée admissible à cette fonction pour toutes les commissions.

La commission scolaire du Sault-Saint-Louis fait partie de la classe III pour fins de rémunération. Les échelles de traitement présentement en vigueur sont celles prévues dans la Politique administrative et salariale.

Les candidatures, sous enveloppe indiquée "confidentiel", seront reçues à l'adresse suivante jusqu'au vendredi 24 février 1984 à 16 heures:

M. V.-Hubert Lavigne
Président
La commission scolaire du Sault-Saint-Louis
8700, boulevard Champlain
LaSalle, Québec
H8P 3H7



Groupe Transcontinental G.T.C. Itée

Adjointe à la rédaction

Une publication de prestige recherche une personne qualifiée pour occuper le poste d'adjointe à la rédaction.

Poste

La titulaire du poste agit à titre de secrétaire de rédaction et est appelée à corriger les différents textes soumis. Elle assure le suivi des différents documents utilisés et des articles publiés. Elle voit à la production du matériel promotionnel requis par les services de la publicité et du tirage tout en établissant les canaux de promotion de la publication auprès des autres médias. Elle sert de lien entre les services de la publicité, la rédaction et la production technique.

Qualifications

La personne recherchée possède un diplôme en secrétariat de niveau collégial et a complété sa formation par des cours au niveau universitaire. Elle a une maîtrise parfaite de la langue française tant parlée qu'écrite et a une bonne connaissance de l'anglais. De plus, elle est autonome, a de l'initiative et a une capacité de communication telle qu'elle peut s'adapter rapidement à des gens de différents milieux. Elle occupe d'ailleurs actuellement un poste depuis au moins cinq (5) ans où elle a eu à mettre à l'épreuve ses capacités en communication.

Rémunération

Nous offrons un excellent salaire et une gamme complète de bénéfices sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae en toute confiance à:

M. Gilles Lagarde
Directeur des ressources humaines
Groupe Transcontinental G.T.C. Ltée
395 boul. Lebeau
St-Laurent, Qc. H4N 1S2

Nouvelle étape en communication

Cette toute nouvelle société dotée de capitaux importants a été créée dans le but précis de commercialiser un service réseau de conception inédite. Dans le cadre d'une action nationale de grande envergure, vous bâtirez de toutes pièces un élément vital de l'organisation est canadienne.

V.-P. Directeur général

Etre "cadre originaire" d'une société partant gagnante est une occasion à ne pas rater, surtout dans ce secteur très visible.

Vous êtes connu au Québec comme un leader commercial brillant et vous avez l'expérience nécessaire pour bâtir une solide équipe de marketing, de service technique et de service à la clientèle.

Assumez un rôle de leadership au sein d'une des nouvelles sociétés les plus prometteuses de ce domaine au Canada. Projet 40126. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3



La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

Expansion sans précédent Secteur communications

Une technologie inédite crée une opportunité de carrière importante pour un motivateur de haut niveau pour la région de l'est du Canada ...

Directeur des ventes

Vous avez déjà bâti et dirigé, avec des résultats éloquentes, une équipe de gagnants spécialisés dans la vente de produits haute technologie (bureautique, ou autre). Peut-être avez-vous également une expérience de la vente à travers un réseau de revendeurs indépendants et d'agents.

Voici une occasion unique de valoriser votre réputation de chef et de bâtisseur d'organisation auprès d'une société performante offrant un produit exceptionnel: Projet 40125. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3



La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

ARTS ET SPECTACLES

«L'Amour ou la vie!»

Guy Fournier, un auteur de télé...

par Robert Lévesque

L'Amour ou la vie! Une comédie de Guy Fournier, mise en scène par Daniel Roussel. Décor de Claude Goyette, éclairages de Claude Accolas. Avec Jean Besré, Louise Deschatelets, Marie-Michèle Desrosiers, Christine Landry, Michèle Pélouquin, au Théâtre Félix-Leclerc jusqu'au 26 février.

Guy Fournier, à mon avis de téléphile, est l'auteur le plus drôle parmi les pisse-copies de télé-romans. La concurrence, vous me direz, n'est pas grande, mais chez Fournier il y a toujours cet humour quotidien brut, cette absence de prétention à la subtilité qui, au petit écran, dans la rapidité du médium, fait mouche. On rit lorsqu'on entend le mari rappeler à sa concubine qu'Henry Ford, lui, n'hésita pas à faire expérimenter son premier modèle sans frein ni marche arrière à... sa femme.



Guy Fournier

Au théâtre, Fournier s'y risque actuellement, il en va autrement. Le trait rapide, le mot d'auteur, ne suf-

fisent pas. Il faut non seulement un ton et des blagues à glisser dans le dialogue, mais il faut aussi établir le jeu, l'intégrer dans une construction dramatique, créer un tout (une pièce c'est un bateau; s'il est mal construit, il coule) qui va prendre le spectateur à un point et l'amener à un autre. Sans être Shakespeare, tout auteur qui réussit à la scène se confronte à ce mécanisme théâtral.

Fournier, lui, s'en fiche. Il écrit indistinctement pour la télé et le théâtre. Il en résulte un scénario molasson où le propos se perd dans les digressions, où ces chemins de traverse n'ont que pour fonction de permettre à l'auteur de placer ses «lignes», ses gags, ses mots d'auteur et ses fléchéttes lancées (venons-en au sujet) aux femmes.

Guy Fournier a du Guity en lui. S'il en avait l'esprit, et la brillante dialectique, il aurait actualisé le genre. Il se contente de l'attitude ga-

line, qui consiste à lancer de petits dards, juste pour taquiner ce que l'on aime le plus au monde. L'astuce, chez lui, consiste à ironiser à gros traits sur le macho, à le démasquer un brin pour, finalement, le rendre sympathique, suave et... désarmant, donc séducteur.

Guity ne faisait pas autre chose. Il le faisait mieux, avec un art du dialogue et toute la subtilité que peut déployer un esprit fin. Fournier, lui, n'arrive pas à sortir des gamineries, et tout son jeu de séduction est trop évident pour être dramatiquement efficace. Ce Laurent Dumont, le Guity de sa pièce, demeure une ébauche de personnage, un moulin à «lignes».

Dans cette entreprise de séduction, où le mâle un temps neutralisé (attaché, en fait, à un fauteuil; seule façon pour la femme de le raisonner?) ratrape vite sa suprématie et épouse la femme touchée par le sort du pauvre repentant, il y aurait matière à réflexion si la plume de Fournier trempait dans un cynisme décapant. Puisqu'il n'est pas Guity, il pourrait être Lauzier.

Le problème c'est que Fournier n'a ni l'esprit de l'un ni le coup de crayon féroce de l'autre, et qu'entre les deux il poursuit, bon enfant, son entreprise de séduction avec l'assurance (non questionnée) que son Laurent Dumont saura toujours plaire aux femmes, impunément et quoi qu'il fasse. C'est le triomphe de la belle assurance mâle.

Quant à la représentation de L'Amour ou la vie!, quoi dire d'autre sinon qu'elle est farcie de longueurs (il faudrait enlever une demi-heure au premier acte), menée sans invention, et assez bien défendue par Besré (qui réussit chaque réplique mais n'impose pas un personnage entier), ainsi que Louise Deschatelets et Marie-Michèle Desrosiers, qui taquinent le macho avec beaucoup de maîtrise...

Paul Buissonneau abandonne la direction artistique du Quat'Sous

par Nathalie Petrowski

Après vingt ans de loyaux services au Théâtre de Quat'Sous qu'il a lui-même fondé avec Louise Latraverse, Yvon Deschamps, Jean-Louis Millette et François Barbeau, Paul Buissonneau a décidé de «prendre un break».

«Trop c'est trop, a-t-il déclaré au téléphone. J'y pense depuis au moins un an. J'ai 57 ans et il est grand temps que le concierge prenne un peu d'air.»

Louise Latraverse, qui est membre du conseil d'administration du théâtre, a accepté de prendre la relève. Elle entend s'entourer d'une nouvelle équipe en faisant appel au comédien et metteur en scène Yves Desagnés et à l'auteur Louise Roy. Paul Buissonneau ne disparaîtra pas du décor pour autant. Il reste président du conseil d'administration du Quat'Sous et entend participer à l'organisation mais sans avoir à porter tout le poids des responsabilités ni à subir toutes les contraintes de la cuisine quotidienne.

Paul Buissonneau est le quatrième directeur-fondateur en moins de deux ans à remettre son tablier après Jean-Louis Roux au Théâtre du Nouveau Monde, Gil-

les Pelletier à la Nouvelle Compagnie Théâtrale et Jean-Claude Germain au Théâtre d'Aujourd'hui.

À peine remis d'une longue maladie qui l'a paralysé pendant quelques mois, Buissonneau avoue qu'il en a assez d'être un héros solitaire et d'affronter tous les jours les mille problèmes qui viennent entraver le cours des choses dans la gestion d'un théâtre. Le héros fatigué a envie d'aller voir ce qui se fait ailleurs, un loisir que ses obligations au théâtre l'empêchaient rarement de s'offrir. Le Quat'Sous serait, selon lui, en bonne santé financière, si bien qu'il n'éprouve aucun remords à abandonner le navire pendant un temps.

«Cela ne m'empêchera pas de me mêler des productions futures du Quat'Sous, dit-il, mais je le ferais avec un autre oeil.» L'ancien directeur continuera par ailleurs à assumer son poste d'adjoint à la production au Service des activités culturelles de la Ville de Montréal. Il se réjouit de la décision de Louise Latraverse de lui succéder et surtout de son goût de s'entourer de jeunes qui sauront apporter du dynamisme sinon de la fraîcheur à une institution en quête de renouveau.

LABOIRE À ÉCHOS

Le 25^e anniversaire de la revue Liberté fera l'objet d'une émission spéciale sur les ondes de CBF-FM aujourd'hui à 19 h, avec une brochette d'invités du chercheur et intervieweur Réginald Martel, chercheur et intervieweur. Parmi ces invités, mentionnons les écrivains Jean-Yves Collette, Jacques Godbout, aussi cofondateur de la revue, Naïm Kattan, le professeur Jacques Pelletier, le directeur de Liberté, François Ricard.

Pour la quatrième année consécutive, l'Atelier d'opéra du Regroupement musique de l'UQAM présente son spectacle à la salle Marie-Gérin-Lajoie, ce soir à 20 h et ensuite les 17, 18, 20 et 22 février, le 19 à 14 h 30. Au programme: Le Pauvre matelot de Darius Milhaud et Amelia goes to the ball de Menotti.

Le colloque Hubert Aquin s'ouvre aujourd'hui à l'UQAM.

À 20 h ce soir à la Maison de la culture Côte-des-Neiges il y aura un spectacle intitulé *Je persiste et signe...* Brel avec Danielle Oudera et Jean Marchand.

Un vidéo fiction sur les femmes et le vieillissement sera présentée ce soir à 19 h 30 au Cinéma Parallèle, 3682 boul. Saint-Laurent sous le titre *Pense à ton désir*. Le visionnement sera suivi d'une discussion animée par Louise Guyon.

Le peintre Anne Van Mierlo expose ses œuvres au Centre culturel de Verdun jusqu'au 4 mars.

Première production anglophone

du Théâtre Méridien *Mad in Canada* ce soir, une co-création de Megan Smith, Allan Katz et Tony DeSantis.

À l'Atelier continu, 1200 est Laurier, spectacle intitulé *Switch* et interprété par Louise Richer, ce soir à 20 h 30.

Radio-Québec diffuse ce soir le document *Solitudo* du réalisateur André Caron, à 21 h.

Récital de piano à 20 h par Stéphane Lemelin ce mercredi à 20 h à la salle B-484 de la Faculté de musique de l'UdM, 200 Vincent d'Indy.

Jusqu'au 3 mars, la Galerie Convergence présente une exposition des photographies de Pedro Zarra-beitia.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — «Histoire à mourir debout» 6 h 35, «Les yeux de l'étranger» 7 h.

ASTRE II: — «Jamais plus jamais» 9 h 05, «Sphinx» 7 h.

ASTRE III: — «Le retour du Jedi» 8 h 15, «Les Dalton en cavale» 7 h.

ASTRE IV: — «La classe de 1984» 8 h 50, «Belle, blonde et bronzée» 7 h 10.

BERRI I: (288-2115) — «Les dieux sont tombés sur la tête» 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.

BERRI II: — «Carmen» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

BERRI III: «Hécate, maîtresse de la nuit» 12 h 15, 2 h 20, 4 h 30, 6 h 35, 8 h 45.

BERRI IV: — «Le jeune marquis» 12 h 25, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 35, 8 h 45.

BERRI V: — «L'été meurtrier» 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.

BONAVENTURE I: (861-2725) — «Lonely hearts» 7 h 30, 9 h 30.

BONAVENTURE II: — «Christine» 7 h 30, 9 h 40.

BROSSARD I: (465-3851) — «Embrasse-moi, je te quitte» 7 h 30, «Je me fais du cinéma» 9 h 30.

BROSSARD II: (465-3851) — «Carnage» 9 h 20, «Dar l'Invincible» 7 h.

BROSSARD III: «Une autre façon d'aimer» 7 h, «Monsieur» 9 h 20.

CINÉMA CHÂTEAU GUAY: (688-0141) — «La Relache» 12 h, «Le Relache» 12 h, «Le Relache» 12 h.

CINÉMA L'ÉPIQUE: (688-0141) — «Le Relache» 12 h, «Le Relache» 12 h, «Le Relache» 12 h.

CINÉMA PARALLÈLE: (368-2100) — «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h.

CINÉMA PÉRIODE: (368-2100) — «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h.

CINÉMA PÉRIODE: (368-2100) — «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h.

CINÉMA PÉRIODE: (368-2100) — «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h.

CINÉMA PÉRIODE: (368-2100) — «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h.

CINÉMA PÉRIODE: (368-2100) — «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h.

CINÉMA PÉRIODE: (368-2100) — «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h.

CINÉMA PÉRIODE: (368-2100) — «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h.

CINÉMA PÉRIODE: (368-2100) — «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h.

CINÉMA PÉRIODE: (368-2100) — «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h.

CINÉMA PÉRIODE: (368-2100) — «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h, «Pense à ton désir» 12 h.

7 h 30, «Monsieur» 9 h 30.

CHAMPLAIN II: — «Christine» 7 h 50, «La folle aux trousses» 8 h 45.

CINÉMA DE PARIS: — «The lonely girl» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE: (842-9763) — «Test of strength» 18 h 35, «Class enemy» 20 h 35.

CINÉPLEX I: (849-4518) — «The big chill» 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20.

CINÉPLEX II: — «Risky business» 1 h 10, 2 h 55, 4 h 40, 6 h 25, 8 h 10, 9 h 55.

CINÉPLEX III: — «Uncommon valor» 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.

CINÉPLEX IV: — «The man who knew too much» 3 h, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 30.

CINÉPLEX V: — «Educating Rita» 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.

CINÉPLEX VI: — «The lonely girl» 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 30.

CINÉPLEX VII: — «Can she bake a cherry pie?» 1 h 10, 2 h 55, 4 h 40, 6 h 25, 8 h 10, 9 h 55.

CINÉPLEX VIII: — «Expérience prefered... but not essential» 1 h 15, 2 h 40, 4 h 05, 5 h 30, 7 h 00, 8 h 30, 10 h 00.

CINÉPLEX IX: — «Tender mercies» 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30.

CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — «Quand faut y aller, faut y aller» 12 h 45, 4 h 40, 8 h 55, «200,000 dollars en cavale» 2 h 55, 7 h 10.

CINÉMA MONTRÉAL II: — «Jamais plus jamais» 12 h 15, 4 h 50, 9 h 20.

CINÉMA MONTRÉAL III: — «Les aventuriers du bout du monde» 2 h 45, 7 h 10.

CINÉMA MONTRÉAL IV: — «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h.

CINÉMA MONTRÉAL V: — «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h.

CINÉMA MONTRÉAL VI: — «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h.

CINÉMA MONTRÉAL VII: — «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h.

CINÉMA MONTRÉAL VIII: — «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h.

CINÉMA MONTRÉAL IX: — «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h.

CINÉMA MONTRÉAL X: — «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h.

CINÉMA MONTRÉAL XI: — «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h.

CINÉMA MONTRÉAL XII: — «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h.

CINÉMA MONTRÉAL XIII: — «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h.

CINÉMA MONTRÉAL XIV: — «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h.

CINÉMA MONTRÉAL XV: — «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h, «Le persil et le signe» 12 h.

15. OUMETSCOPE: (525-8600) — «Le cristal magique» 7 h 30, 9 h 30, «Pey» 7 h, 9 h.

OUTREMENT: — «En haut des marches» 7 h 30, «Frankenstein junior» 9 h 30.

PALACE I: (866-6991) — «Right stuff» 1 h, 4 h 30, 8 h.

PALACE II: — «Unfaithful yours» 12 h 25, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30.

PALACE III: — «Joy» 12 h 25, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30.

PALACE IV: — «A taste of sin» 1 h 15, 3 h, 4 h 45, 6 h 20, 8 h 05, 9 h 50.

PALACE V: — «Sudden impact» 12 h 45, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40.

PALACE VI: — «Hot dog the movie» 12 h 05, 1 h 50, 3 h 35, 5 h 20, 7 h 10, 9 h.

PARALLÈLE: (843-4725) — «Pense à ton désir», 19 h 30, «Pour qui tourne la roue» et «Question de privilège» 21 h 15.

PARADIS I: (866-6991) — «Histoire à mourir debout» 8 h 35, «Les yeux de l'étranger» 7 h.

PARADIS II: — «Le retour du Jedi» 8 h 35, «Les Dalton en cavale» 7 h.

PARADIS III: — «Mr. Malan» 9 h, «Avis de recherche» 7 h.

PARADIS IV: — «Un fauteuil pour deux» 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.

PARADIS V: — «Les compères» 12 h 05, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.

PARADIS VI: — «Never say never» 12 h, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.

PARADIS VII: — «Never cry wolf» 12 h 05, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.

PARADIS VIII: — «L'ami» 12 h 15, 2 h 45, 4 h 10, 6 h 05, 8 h, 10 h.

PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — «Quand faut y aller, faut y aller» 7 h 50, «Une longue nuit au petit déjeuner» 8 h 15, 9 h 45.

PLACE LONGUEUIL II: — «Les dieux sont tombés sur la tête» 7 h 15, 9 h 15.

PLACE LONGUEUIL III: — «Broadway Danny Rose» 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 6 h 40, 7 h 30, 9 h 20.

PLACE LONGUEUIL IV: — «To be or not to be» 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.

PLACE LONGUEUIL V: — «Silwood» 6 h 45, 9 h 15.

PLACE LONGUEUIL VI: — «Heart like a wheel» 7 h 15, 9 h 30.

PLACE LONGUEUIL VII: — «Carmen» 7 h, 9 h 05.

PLACE LONGUEUIL VIII: — «Les compères» 8 h.

PLACE LONGUEUIL IX: — «Histoires à mourir debout» 15 h 20, 21 h 05, «Yeux de l'étranger» 19 h 30.

PLACE LONGUEUIL X: — «Gélas dur» 16 h 15, 19 h 45, «Pot de problèmes» 21 h 30.

PLACE LONGUEUIL XI: — «Une autre façon d'aimer» 7 h 30, «Monsieur» 9 h 20.

SUR SCÈNE

BAR MOBY DICK'S: Maison Alcan, 2121 Drummond — Glenn Bradley Trio du 14 au 18 fév. 20 h 30.

CAFÉ CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario (843-8620) — Tous les mercredis soirs «Place aux poètes» avec Jean Saint-Denis 20 h.

CAFÉ INSTANT: 102 St-Georges, La Prairie (659-4822) — Richard Adams, auteur-compositeur du 16 au 18 fév.

CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2141) — Caméleon, production du théâtre de l'Esprit Frappeur de Bruxelles d'après l'œuvre de Jean Muno, lun au sam 20 h 30 jusqu'au 18 fév.

CAFÉ-THÉÂTRE LA BIBITE: 1925 rue Cadillac (252-1829) — La gang de Guybourg dans «Production Impossible» du 2 au 26 fév. à 20 h 30.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384) — Les extravagantes et voluptueuses aventures du Baron de Crad 15 fév. 20 h 30.

CARGO: 4177 St-Denis (849-4698) — Sirène/Serpent/Zoulou, poésie performance de Geneviève Letarte du 12 au 16 fév. 21 h 30.

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 St-Laurent (843-6001) — «Pense à ton désir» vidéo fiction sur les femmes et le vieillissement, suivi d'une discussion animée par Louise Guyon 15 fév. 19 h 30.

DINER-THÉÂTRE LES MASQUES: Hotel Regence Hyatt, 777 Université (879-1370) — «Special Occasions» de Bernard Slade, mer, jeu, ven, dim. 19 h 00, sam. 18 h 30 jusqu'au 26 fév.

ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum (521-4191) — «Le nouveau théâtre expérimental» présente «La Californie» du mar. au sam. 20 h 30, 14 fév. au 10 mars.

GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-6955) — Le trio de Lorraine Desmarais, jazz 15 fév.

HOTEL REGENCY HYATT: 777 Université (879-1370) — Bar tour de ville, tri Kennedy Alexander mar. au jeu. 21 h 00 à 02 h 00, «quatuor Cheryl Vanelli ven et sam» — Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devaux dans «Production Impossible» du 2 au 26 fév. à 20 h 30.

LA CROISSETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano dim. à ven. de 19 h 00 à 22 h 00.

L'ENTRÉE-TEMPS: Niveau A centre Sheraton, Mtl — Le groupe

Shahara-Zod du mar. au dim. de 21 h 00 à 03 h 00 jusqu'au 31 mars.

LIQUE NATIONALE D'IMPROVISATION: Salle Liberté, UQAM, (282-3456) — Improvisation lun. 21 h, ven. 24 h, dim. 15 h.

LIQUE NATIONALE D'IMPROVISATION: Salle Liberté, UQAM, (282-3456) — Improvisation lun. 21 h, ven. 24 h, dim. 15 h.

LIQUE NATIONALE D'IMPROVISATION: Salle Liberté, UQAM, (282-3456) — Improvisation lun. 21 h, ven. 24 h, dim. 15 h.

LIQUE NATIONALE D'IMPROVISATION: Salle Liberté, UQAM, (282-3456) — Improvisation lun. 21 h, ven. 24 h, dim. 15 h.

LIQUE NATIONALE D'IMPROVISATION: Salle Liberté, UQAM, (282-3456) — Improvisation lun. 21 h, ven. 24 h, dim. 15 h.

LIQUE NATIONALE D'IMPROVISATION: Salle Liberté, UQAM, (282-3456) — Improvisation lun. 21 h, ven. 24 h, dim. 15 h.

LIQUE NATIONALE D'IMPROVISATION: Salle Liberté, UQAM, (282-3456) — Improvisation lun. 21 h, ven. 24 h, dim. 15 h.

LIQUE NATIONALE D'IMPROVISATION: Salle Liberté, UQAM, (282-3456) — Improvisation lun. 21 h, ven. 24 h, dim. 15 h.

SPORTS

Bulau retrouve la forme

SARAJEVO (d'après AFP) — Le Canadien Horst Bulau a retrouvé la forme hier en réussissant la cinquième meilleure performance de la première journée des sauts d'entraînement au tremplin de 90 mètres.

Bulau, 38e place au tremplin de 70 mètres, a effectué des sauts de 102 et 93 mètres.

Le Finlandais Matti Nykaenen a réalisé la meilleure performance. Le champion du monde en titre a effectué deux essais, mesurés à 115 et 111 mètres.

Torvill et Dean mettent fin à la domination soviétique en danse

« Mon meilleur programme court »

— Brian Orser

SARAJEVO (d'après AFP) — Le Canadien Brian Orser a remporté hier le programme court de l'épreuve masculine de patinage artistique mais l'Américain Scott Hamilton a néanmoins conservé la tête du classement général dont le gagnant sera connu après les figures libres, demain.

Hamilton s'est en effet classé deuxième du programme court (20 pour cent des points). Il a commis un léger déséquilibre en effectuant une pirouette alors que Brian Orser a parfaitement exécuté les sept difficultés techniques obligatoires dans un style séduisant.

Orser, qui occupe maintenant la cinquième place du classement général, a cependant compromis ses chances lors des figures imposées (30 pour cent des points) à l'issue desquelles il a pris une médiocre 7e place, lundi. Le Canadien ne peut plus convoiter que la deuxième ou troisième place.

« Il s'agit de ma meilleure performance en carrière dans le programme court », a commenté Orser.

« Je suis heureux mais il serait ridicule de m'emballer. Les figures libres comptent pour 50 pour cent des points », a-t-il ajouté.

Plusieurs autres patineurs sont également candidats au podium: le Français Jean-Christophe Simond, 4e du programme court et 2e du classement général, l'Allemand de l'Ouest Rudi Cerne (3e), le Tchèque Jozef Sabovcik (4e) et le numéro deux américain, Brian Boitano, 3e du programme court et 6e du classement général.

Le Canadien Gary Beacom est tombé en 11e place et Jamie Eggleton, de Saint-Bruno, a chuté hier. Le Québécois occupe toujours la 20e place.

Par ailleurs, Jayne Torvill et Christopher Dean sont devenus hier les premiers britanniques à remporter le titre olympique de danse sur glace

de 2:41.18 (1:20.54 et 1:20.64) pour devancer Franko de 23 centièmes (2:41.41). Le Liechtensteinois Andreas Wenzel, médaillé d'argent à Lake Placid, a remporté le bronze en 2:41.75.

Le seul Canadien en lice, Jim Read, a pris la 24e place en 2:49.18.

en récoltant la médaille d'or de cette discipline.

Champions du monde en 1981, 1982 et 1983, les Britanniques, qui exercent une suprématie totale sur leur sport, avaient pris la septième place aux Jeux de Lake Placid, en 1980.

Les deux danseurs britanniques ont mis un terme à huit années de domination soviétique en succédant à Ludmila Pakhomova et Alexandre Gorshkov, couronnés à Innsbruck en 1976, puis à Natalia Linitschuk et Genadi Karponosov, sacrés à Lake Placid, en 1980.

La médaille d'argent est revenue à leurs dauphins depuis plusieurs années, les Soviétiques Natalia Bestemianova et André Bukin. La médaille de bronze a été enlevée par d'autres Soviétiques, Marina Klimova et Serge Ponomarenko, qui ont arraché leur place sur le podium aux dépens des Américains Judy Blumberg et Michael Seibert, quatrièmes.

Les Canadiens Tracy Wilson et Robert McCall ont pris la huitième place. L'autre duo canadien formé de Kelly John et John Thomas a terminé 12e.

Kvalfoss confirme son titre

SARAJEVO (AFP) — Le jeune étudiant norvégien Eirik Kvalfoss est devenu le maître incontesté du 10 km de biathlon. Champion du monde sur cette distance depuis deux ans, il a remporté hier avec brio la médaille d'or.

Excellent skieur, l'athlète de 23 ans a encore réussi le meilleur temps absolu (30 minutes 53.8 secondes et deux erreurs de tir), comme dans l'épreuve du 20 km, dont il avait obtenu la médaille de bronze, samedi. Kvalfoss a donc vaincu le grand favori, l'Allemand de l'Ouest Peter Angerer (31:02.4 et une erreur), médaillé d'or sur 20 km, qui espérait bien réussir le doublé.

Kvalfoss a ainsi donné une deuxième médaille d'or à la Norvège, en ski nordique, après celle conquise dimanche par son compatriote Tom Sandberg, en combiné nordique.

Derrière ces deux grands de la spécialité, les Allemands de l'Est ont été décevants.

Le Suisse Julien triomphe

SARAJEVO (AFP et PC) — Le Suisse Max Julien a réussi à faire face au commando yougoslave et à déjouer tous les pièges d'une piste glacée pour s'octroyer hier la médaille d'or du slalom géant des Jeux de Sarajevo.

Les Yougoslaves, compte tenu de l'absence des deux meneurs en

Coupe du monde, le Suédois Ingemar Stenmark et le Luxembourgeois d'adoption Marc Girardelli, avaient en effet décidé de prendre tous les risques. Ce plan a, en partie, porté ses fruits puisque Jure Franko a finalement remporté la médaille d'argent de cette deuxième épreuve de ski alpin.

Il s'agit de la première médaille yougoslave dans une épreuve de ski alpin aux Jeux olympiques et aussi du premier succès yougoslave depuis l'ouverture des Jeux.

Meilleur chrono sur le second tracé, Franko a été acclamé par une foule d'environ 25,000 spectateurs.

Julien a réussi un chrono combiné

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi

Montréal 5, Los Angeles 3

Québec 6, Pittsburgh 1

Toronto 3, Islanders 1

Washington 4, Minnesota 0

Hier

Montréal 5, Hartford 3

N. Jersey 6, Los Angeles 4

Ce soir

Boston à Buffalo

Québec à Chicago

Islanders à Rangers

Minnesota à Toronto

St-Louis à Detroit

Winnipeg à Edmonton

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

b a pts

Gretzky, Edm. 61 92 153

Kurri, Edm. 39 46 85

Goulet, Qué. 42 42 84

P. Stastny, Qué. 29 55 84

Bossy, Isl. 38 45 83

Trotter, Isl. 28 51 79

Pederson, Bos. 23 56 79

Coffey, Edm. 27 51 78

Perreault, Buf. 30 45 75

Federko, St-L. 29 46 75

Ogrodnick, Det. 41 33 74

Savard, Chi. 29 45 74

Waive, Tor. 42 31 73

Ligue Majeure

du Québec

Lundi

Laval 4, T.-Rivières 2

Hier

Longueuil 9, Laval 6

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

b a pts

Lemieux, Laval 102 113 215

Goyette, Laval 50 77 127

Gosselin, Qué. 50 76 126

Lebevre, Qué. 51 58 109

Morin, Sha. 31 72 103

Rouleau, Laval 48 54 102

Sills, Laval 46 55 101

Bisson, Laval 29 72 101

Pagnier, Chi. 41 55 96

Pelletier, Laval 38 56 94

Ligue Collégiale AAA

Vendredi

Victoriaville à St-Georges

Thetford à St-Laurent

(Quatre buts dans un fillet désert)

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

PL G P N BP BC PTS

BUFFALO 58 36 16 6 233 189 78

BOSTON 57 36 18 3 251 184 75

QUÉBEC 57 30 21 6 261 200 66

MONTREAL 60 28 27 5 230 219 61

HARTFORD 57 19 30 8 205 236 46

Section Lester Patrick

ISLANDERS NY 58 35 21 2 253 205 72

RANGERS NY 58 32 18 8 235 219 72

WASHINGTON 58 33 21 4 224 175 70

PHILADELPHIE 56 29 18 9 244 204 67

PITTSBURGH 57 12 40 5 178 260 29

NEW JERSEY 58 12 41 5 162 244 29

Division Clarence Campbell

Section James Norris

MINNESOTA 57 29 23 5 256 252 63

ST-LOUIS 57 22 29 6 205 227 50

CHICAGO 59 21 31 7 200 223 48

TORONTO 58 20 31 6 223 278 49

DETROIT 58 20 31 7 212 247 47

Section Connie Smythe

EDMONTON 58 39 14 5 320 243 83

CALGARY 56 24 21 11 213 227 59

WINNIPEG 55 20 25 10 240 262 50

VANCOUVER 60 22 32 6 233 249 50

LOS ANGELES 58 17 29 12 236 268 46

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Label

PL G P N BP BC PTS

LAVAL 58 45 13 0 424 239 90

VERDUN 57 31 23 3 294 257 65

LONGUEUIL 58 32 26 0 306 285 61

GRANBY 58 25 32 1 249 289 51

SAINT-JEAN 56 22 31 3 294 298 47

HULL 57 23 34 0 248 324 46

Section Frank Dillo

QUÉBEC 57 30 25 2 275 304 62

SHAWINIGAN 58 30 28 0 266 235 60

DRUMMONDVILLE 58 28 30 0 285 298 56

CHICOUTIMI 58 26 31 1 250 315 53

TROIS-RIVIÈRES 59 19 38 2 248 316 40

Deux buts pour John Chabot

La chance favorise le Canadien

HARTFORD, Conn.

(PC) — Pierre Mondou n'a pas accompagné ses

coéquipiers à Hartford, hier, et il a sans doute

été préférable qu'il en

soit ainsi.

Devant soigner son

dos blessé à Montréal,

Mondou n'a donc pas as-

sisté à cette rencontre.

Mais s'il l'avait vue, il

serait sûrement inquiet

de ne pas retrouver son

poste.

Prenant sa place en-

tre Mario Tremblay et

Mats Naslund, John

Chabot a marqué deux

buts (tout comme Trem-

blay d'ailleurs) pour

couronner une poussée

de cinq buts sans répli-

que du Canadien, lors

d'un triomphe de 5-3 sur

les Whalers, devant 9,722

spectateurs.

Chabot entrepris le

jeu qui a résulté au but

victorieux, avec moins

de trois minutes à faire

dans le match, réussi

par Tremblay, qui tota-

lise maintenant 13 filets

cette saison.

Le grand joueur de

centre a ensuite con-

sacré ce triomphe en

réussissant son 10e de

la saison dans un filet dé-

sert.

Le Canadien peut ce-

pendant se considérer

chanceux de quitter

Hartford avec deux

points de plus au clas-

sement.

Richard Sévigny a été

bombardé de 11 tirs au

dernier engagement et

les Whalers ont raté de

magnifiques chances de

se sauver rapidement

avec la victoire.

Dan Bourbonnais a

lancé à côté du filet,

après avoir mystifié Sé-

vigny; Risto Siltanen et

Mark Johnson ont

frappé le poteau deux

fois en l'espace de quel-

ques secondes; Blaine

Stoughton a vu la ron-

delle sautiller par-des-

sus son bâton alors qu'il

avait le gardien des

Montréalais à sa merci;

etc.

Bref, les Whalers mé-

ritaient davantage la

victoire. Quoi qu'il en

soit, les joueurs du Ca-

nadien ont bien apprécié

ce gain. Avant les va-

cances, ils ne pouvaient

pas se permettre un au-

tre résultat.

Le Canadien a connu

un très mauvais départ,

permettant à l'adver-

saire de prendre les de-

vants 3-0 au cours des 10

premières minutes de

jeu.

C'est d'abord Mark

Johnson qui surprenait

le gardien de but Ri-

chard Sévigny, à 1:10,

avec un tir frappé d'une

quarantaine de pieds

qu'il a logé dans la par-

tie supérieure gauche.

Johnson devait rap-

pliquer un peu plus de

sept minutes plus tard

avec son 30e filet de la

saison, lors d'une supé-

riorité numérique. John-

son a complété la belle

passé de Ron Francis qui

s'était préalablement em-

paré d'une rondelle qui

sautilait partout dans

l'enceinte, sauf sur le

bâton des joueurs mon-

tréalais.

Bob Crawford a en-

suite enfilé son 24e, à

10:13, après avoir saisi